

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES
RESSOURCES ANIMALES ET
HALIEUTIQUES**



BURKINA FASO
*La Patrie ou la Mort,
Nous Vaincrons*

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME BUDGETAIRE 075
**« AMENAGEMENTS HYDRO-AGRIQUES ET
IRRIGATION »**

**PROGRAMME DE RESILIENCE DU SYSTEME
ALIMENTAIRE (PRSA) EN AFRIQUE DE L'OUEST**

RAPPORT DE LA REVUE A MI-PAROURS

VERSION FINALE



06 BP 9317 Ouagadougou 06
Ouagadougou - Burkina Faso
Téléphone : (226) 25 47 62 07
Site web : www.acid-bf.com
Email : acid_sa@yahoo.fr

Février 2025

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX	2
LISTE DES FIGURES.....	2
LISTE DES ANNEXES	3
SIGLES ET ABREVIATIONS	2
FICHE SYNOPTIQUE DU PROGRAMME DE RESILIENCE DU SYSTEME ALIMENTAIRE (PRSA) EN AFRIQUE DE L'OUEST, COMPOSANTE BURKINA FASO (PRSA-BF).....	7
RESUME EXECUTIF	8
INTRODUCTION.....	16
I. OBJECTIFS ET METHODOLOGIE DE L'EVALUATION	17
1.1. Objectifs de l'évaluation	17
1.2. Résultats attendus de la mission	17
1.3. Approche générale	18
1.4. Phases de l'étude.....	18
1.4.1. L'étude est a été conduite suivant trois (03) phases : (i) la préparation, (ii) la collecte des données, (iii) le traitement, l'analyse des données, la production et la validation des rapports.	18
1.4.2. Phase 1 : Préparation de la mission	18
1.4.3. Phase 2 : collecte des données en vue de la revue à mi-parcours	20
1.4.4. Phase 3 : traitement, analyse des données, production et validation des rapports	
25	
II. DESCRIPTION DU PROGRAMME	26
2.1. Contexte du Programme	26
2.1.1. Contexte national et évolution.....	26
2.1.2. Contexte institutionnel : changements de contexte depuis l'évaluation	26
2.2. Objectifs du Programme	26
2.3. Résultats attendus du Programme	28
2.4. Indicateurs clés du Programme	28
2.5. Théorie du Changement du Programme	29
2.6. Modalités d'exécution du Programme	31
2.6.1. Acteurs de mise en œuvre	31
2.6.2. Stratégie de mise en œuvre.....	32
2.6.3. Zone d'intervention	32
2.6.4. Bénéficiaires du Programme	33
2.6.5. Financement du Programme.....	33
III. ETAT D'EXECUTION GLOBALE DU PROGRAMME.....	35
3.1. Pertinence du Programme	35
3.1.1. Pertinence par rapport aux objectifs de haut niveau (régionaux).....	35
3.1.2. Pertinence des activités avec l'objectif de développement du Programme.....	38
3.1.3. Pertinence des indicateurs par rapport à l'objectif du programme.....	38

3.2. Evaluation des résultats composante par composante, sous composantes et différentes actions	38
3.2.1. Composante 1 : services de conseil numérique pour la prévention et la gestion des crises agricoles et alimentaires.....	38
3.2.2. Composante 2 : durabilité et capacité d'adaptation de la base productive du système alimentaire	47
3.2.3. Composante 3 : Intégration des marchés et commerce	57
3.2.4. La composante 5 : Gestion du programme.....	62
3.2.5. Activités transversales.....	65
3.3. Evaluation de la pertinence et de l'efficacité des arrangements institutionnels	66
3.4. Effets et impacts du Programme	66
3.5. Durabilité des résultats du Programme	67
3.5.1. Risques sur la durabilité du Programme	68
3.6. Satisfaction des partenaires et des bénéficiaires	71
3.7. Système de suivi-évaluation	73
3.8. Gestion financière du programme à mi-parcours.....	81
3.8.1. Mise en œuvre du plan de passation des marchés (PPM)	81
3.8.2. Exécution financière du Programme à mi-parcours.....	84
IV. RESTRUCTURATION DU PROGRAMME.....	88
V. DIFFICULTÉS DANS LA MISE EN OEUVRE/BONNES PRATIQUES, LEÇONS APPRISES ET RECOMMANDATIONS.....	92
VI. BONNES PRATIQUES ET LEÇONS APPRISES	92
6.1.1. Bonnes pratiques	92
6.1.2. Leçons apprises	93
VII. RECOMMANDATIONS	94
VIII. DEFIS ET PERSPECTIVES	97
CONCLUSION.....	98
ANNEXES :	99

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : EFFET DU PLAN	22
TABLEAU 2 : TAILLE DE L'ÉCHANTILLON ET PARAMÈTRES DE CALCUL DE LA TAILLE	23
TABLEAU 3 : SITUATION DE LA COLLECTE.....	23
TABLEAU 4 : INDICATEURS DE RÉSULTATS POUR LE BURKINA FASO	29
TABLEAU 5 : RÉPARTITION DES COÛTS DU PRSA PAR SOURCE DE FINANCEMENT (MILLIER DE DOLLAR US).....	34
TABLEAU 6 : SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DES POLITIQUES ET STRATÉGIES EN LIEN AVEC LE PROGRAMME.....	36
TABLEAU 7 : THÉMATIQUES RETENUES POUR LES QUATRE (04) THÈSES	42
TABLEAU 8 : TAUX D'EXÉCUTION PHYSIQUE DE LA COMPOSANTE I : SERVICES DE CONSEIL NUMÉRIQUE POUR LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES CRISES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES AU 30/11/2024.....	46
TABLEAU 9 : RÉPARTITION DES SUPERFICIES PAR RÉGION	55
TABLEAU 10 : RISQUES ET MESURES D'ATTÉNUATION ASSOCIÉES.....	70
TABLEAU 11 : SYNTHÈSE DES PRINCIPALES RÉALISATIONS PAR COMPOSANTE	77
TABLEAU 12 : EXÉCUTION DU PLAN DE PASSATION DES MARCHÉS EN 2023 (EN MILLIERS DE FCFA).....	82
TABLEAU 13 : EXÉCUTION DU PLAN DE PASSATION DES MARCHÉS EN 2024 (EN MILLIERS DE FCFA) AU 30 NOVEMBRE 2024	82
TABLEAU 14 : ETAT CUMULÉ D'EXÉCUTION DES PLANS DE PASSATION DES MARCHÉS DE 2023 ET 2024 (EN MILLIERS DE FCFA)	83
TABLEAU 15 : ETAT D'EXÉCUTION PAR BAILLEUR ET PAR SOURCE DE FINANCEMENT (EN MILLIERS FCFA) AU 30 NOVEMBRE 2024 EN TERMES D'ENGAGEMENTS DE PAIEMENTS.....	84
TABLEAU 16 : SITUATION D'EXÉCUTION DES DÉCAISSEMENTS AU 30 SEPTEMBRE 2024 (EN MILLIERS DE FCFA).....	85
TABLEAU 17 : SITUATION D'EXÉCUTION FINANCIÈRE PAR COMPOSANTE, SUIVANT LE PAIEMENT (EN MILLIERS FCFA), AU 30 NOVEMBRE 2024	86
TABLEAU 18 : ÉLÉMENTS DE RESTRUCTURATION DU PRSA-BF	89
TABLEAU 19 : SITUATION DES INFRASTRUCTURES ET AMÉNAGEMENTS DU PRSA-BF À EXAMINER EN VUE DES AJUSTEMENTS.....	90
TABLEAU 20 : RECOMMANDATIONS : FORMULATION & DISTRIBUTION PAR DESTINATAIRE ET ÉCHÉANCE DE MISE EN ŒUVRE	95

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : THÉORIE DU CHANGEMENT DU PROGRAMME DE RÉSILIENCE DU SYSTÈME ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST	30
FIGURE 2 : ZONE D'INTERVENTION DU PRSA-BF	33
FIGURE 3 : CARTE DU RÉSEAU CML DANS LA RÉGION DE LA VILLE DE OUAGADOUGOU POUR LAQUELLE LES DONNÉES SONT UTILISÉES DANS CE TRAVAIL. LE POINT ROUGE INDIQUE LA POSITION DU SEUL PLUVIOMÈTRE DE RÉFÉRENCE DISPONIBLE.....	45

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : TERMES DE REFERENCES POUR LE RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDE POUR LA REVUE A MI PARCOURS DU PRSA-BF.....	100
Annexe 2 : LISTE DES STRUCTURES ET PERSONNES RENCONTREES	111
Annexe 3 : PROFILS ET RESPONSABILITÉS DES MEMBRES DES EXPERTS DE L'ÉQUIPE D'ÉVALUATION	112
Annexe 4 : SITUATION DES INDICATEURS DU CADRE DES RESULTATS DU PRSA AU 30/11/2024	114

SIGLES ET ABREVIATIONS

AES	Alliance des États du Sahel
AFE	Accord sur la Facilitation des Echanges
AG	Assemblée Générale
AGPM	Avis Général de Passation des Marchés
AIC	Agriculture Intelligente face au Climat
ANAM-BF	Agence Nationale de la Météorologie du Burkina Faso
ANEVE	Agence Nationale des Evaluations Environnementales
ANO	Avis de Non Objection
APD	Avant-Projet Définitif
APS	Avant-Projet Sommaire
BUNASOLS	Bureau National des Sols du Burkina Faso
CEB	Chargé d'Entretien de Base
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEP	Champ Ecole Paysan
CES	Cadre Environnemental et Social
CES/DRS	Conservation des Eaux et des Sols/Défense et Restauration des Sols
CFO	Contribution Forfaitaire Obligatoire
CGES	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CGIAR	Consultative Group on International Agricultural Research
CILSS	Comité inter-État de lutte contre la sécheresse au Sahel
CIR-B	Comité Interprofessionnel du Riz du Burkina
CML	Commercial Microwave Links
CNFE	Comité National de facilitation des Echanges
CNGP	Comité National de Gestion des Pesticides
CNS-FL	Centre National de Spécialisation en Fruits et Légumes
COGES	Comité de Gestion
COFIL	Comité de Pilotage
CORAF	Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricoles
CPP	Comité de Pilotage du Projet
CPR	Cadre de Politique de Réinstallation

CRA	Chambre Régionale d'Agriculture
CRA	Chambre Régionale d'Agriculture
CRE-FL	Centre Régional d'Excellence en Fruits et Légumes
CRFE	Comité Régional de Facilitation des Echanges
CTR	Comité Technique de Rédaction
CTS	Comité Technique de Suivi
CUMA	Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole
CVD	Comité Villageois de Développement
DAO	Dossier d'Appel d'Offre
DGADI	Direction Générale des Aménagements Agro-pastoraux et du Développement de l'Irrigation
DGADI	Direction Générale des Aménagements agro-pastoraux et du Développement de l'Irrigation
DGESS	Direction Générale des Etudes et Statistiques Sectorielles
DGEVCC	Direction Générale de l'Economie Verte et du Changement Climatique
DGFOMR	Direction Générale du Foncier, de la Formation et de l'Organisation du Monde Rural
DGFOMR	Direction Générale du Foncier, de la Formation et de l'Organisation Rurale
DGPA	Direction Générale des Productions Agro-pastorales
DGPER	Direction Générale de la Promotion de l'Economie Rurale
DGPER	Direction Générale de la Promotion de l'Economie Rurale
DGPV	Direction Générale des Productions Végétales
DGRE	Direction Générale des Ressources en Eau
DRARAH	Direction Régionale de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques
DRARAH	Direction Régionale de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques
EAS	Exploitation Abus Sexuels
EATM-S	ECOWAS Agriculture Trade and Market
EIES	Etude d'Impact Environnementale et Sociale
ESMT	Ecole Supérieure Multi nationale des Télécommunications
FDS	Forces de Défense et de Sécurité
FFOM	Forces Faiblesses Opportunités Menaces
GAFSP	Global Agriculture and Food Security Program
GDT	Gestion Durable des Terres

GES	Gaz à Effet de Serre
GIP	Gestion Intégrée du Paysage
GMV	Grande Muraille Verte
IDA	International Development Association
IFPRI	International Food Policy Research Institute
INERA	Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles
INERA	Institut d'Environnement et de Recherches Agricoles
INSAH	Institut du Sahel
IRSAT	Institut de Recherche en Sciences Appliquées et Technologies
LAME	Laboratoire de Matériaux et Environnement
MARAH	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques
MAAH	Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydroagricoles
MATDS	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité
MEBF	Maison de l'Entreprise du Burkina Faso
MGP	Mécanisme de Gestion des Plaintes
MOD	Maitrise d'Ouvrage Délégué
MP	Micro-Projet
NES	Normes Environnementales et Sociales
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
ODP	Objectif de Développement du Programme
OIP	Organisation Interprofessionnelles
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation Paysanne
OPA	Organisation Professionnelle Agricole
OS	Objectif Spécifique
PAD	Document d'Evaluation du Projet
PAP	Personne Affectée par le Projet
PAPFA	Projet d'Appui et de Promotion des Filières agricoles
PAR	Plan d'Action de Réinstallation
PARIIS	Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel
PA-SD	Plan d'Actions pour la Stabilisation et le Développement

PA-SISA	Plan d'Action Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire
PCD	Plan Communal de Développement
PDCO	Patate Douce à Chair Orange
PDI	Personne Déplacée Interne
PEES	Plan d'Engagement Environnemental et Social
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PGIP	Plan de Gestion Intégrée du Paysage
PGPP	Plan de Gestion des Pestes et Pesticides
PICSA	Participatory Integrated Climate Services for Agriculture
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMPP	Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
PNDES	Plan National de Développement Economique et Social
PNE	Politique nationale de l'environnement
PNOCSUR	Plan National d'Organisation et de Coordination des Secours d'Urgence et de Réhabilitation
PNSR	Programme National du Secteur Rural
PPM	Plan de Passation des Marchés
PRD	Plan Régional de Développement
PrDO	Objectif de Développement du Programme
PReCA	Projet de Résilience et de Compétitivité Agricole
PRSA	Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest
PRSA-BF	Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso
PS-ASP	Politique Sectorielle de Production Agrosylvopastorale
PT	Parcelle Technologique
PTBA	Programme de Travail et Budget Annuels
RDPF	Recettes des Domaines et de la Publicité Foncière
RIMA	Resilience Index Measure and Analysis
RMP	Revue à Mi-Parcours
ROPPA	Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest
SAN	Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
SAP	Système d'Alerte Précoce

SAS	Sondage Aléatoire Simple
SCOOP	Société Coopérative
SDFA	Stratégie de Développement des Filières
SE/CNSA	Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire
SE-CNSA	Secrétariat Exécutif du Conseil National de sécurité Alimentaire
SEM	Société à Economie Mixte
SIAEL	Salon International de l'Agriculture et de l'Elevage
SONAGESS	Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité
SONATER	Société Nationale de l'Aménagement des Terres et de l'Equipement Rural
SRI	Système de Riziculture Intensif
SSE	Spécialiste de Suivi-Evaluation
TA/C	Ratio Avantages/Coûts
TdC	Théorie du Changement
TDR	Termes De Références
TOP RAINCELL	Technique des ondes de téléphonie mobile pour quantifier la pluie
TTL	Team Task Leader
UGP	Unité de Gestion du Programme
UGP	Unité de Gestion du Projet
UGR	Unité de Gestion Régionale
UJKZ	Université Joseph KI-ZERBO
USD	Dollar US
VBG	Violence Basée sur le Genre
ZAT	Zone d'Appui Technique
ZIP	Zone d'Intervention du Projet
ZLECAf	Zone de Libre-Echange Continental Africaine

FICHE SYNOPTIQUE DU PROGRAMME DE RESILIENCE DU SYSTEME ALIMENTAIRE (PRSA) EN AFRIQUE DE L'OUEST, COMPOSANTE BURKINA FASO (PRSA-BF)

Titre	Programme de résilience du système alimentaire (PRSA) en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF)
Financement	IDA/Banque Mondiale
Crédit IDA	51 019 200 000 FCFA dont : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Don : 25 509 600 000 FCFA soit 35,41% ▪ Prêt : 25 509 600 000 FCFA soit 35,41%
Montant de la contribution de l'Etat	1 249 796 000 FCFA : soit 1,73 %
Contribution bénéficiaires	6 174 048 000 FCFA soit 8,56%
GAFSP	13 605 120 000 FCFA soit 18,88%
Coût total du projet	72,050 milliards FCFA soit 127,1 millions de \$ US
Durée d'exécution du projet	5 ans : Du 21/04/2022 à 20/04/2027
Bénéficiaires	Les bénéficiaires directs comprennent les agricultrices, les jeunes, les petits producteurs et transformateurs, et les PME agricoles. Le programme vise à atteindre au moins 40% de femmes. Les autres bénéficiaires sont d'autres acteurs du système alimentaire, tels que les ministères d'exécution du gouvernement, les organisations régionales (CEDEAO, CORAF, et CILSS), et d'autres institutions et services publics et privés. Le cadre de résultats présente une ventilation des bénéficiaires dans chaque pays participant à la phase 1. Le programme vise également à bénéficier indirectement à un grand nombre de bénéficiaires indirects couvrant l'ensemble des acteurs du système alimentaire, de la production à la nutrition du consommateur, en améliorant les résultats du système alimentaire grâce à ses investissements structurels.
Zone de couverture du Programme	Le Programme couvre sept (07) régions du pays que sont la Boucle du Mouhoun, les Hauts-Bassins, l'Est, le Centre-Est, le Centre-Ouest, le Centre-Sud et le Nord.
L'objectif global	L'objectif de développement du Programme (PrDO) est d'accroître la préparation à l'insécurité alimentaire et d'améliorer la résilience des acteurs du système alimentaire, des paysages prioritaires et des chaînes de valeur dans les zones du programme.
Composantes	Le PRSA est organisé autour de cinq (05) composantes, à savoir ; <ul style="list-style-type: none"> ▪ Composante 1 : Services de conseils numériques pour la prévention et la gestion des crises agricoles et alimentaires ; ▪ Composante 2 : Durabilité et capacité d'adaptation de la base productive du système alimentaire. ▪ Composante 3 : Intégration des marchés alimentaires régionaux et commerce ▪ Composante 4 : Réponses d'urgence contingentes ; ▪ Composante 5 : Gestion du programme.

RESUME EXECUTIF

Le Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest, Composante Burkina Faso vise à accroître la préparation contre l'insécurité alimentaire et à améliorer la résilience des acteurs du système alimentaire, des paysages prioritaires et des chaînes de valeur dans les zones du programme. Il constitue une réponse des organisations régionales à la faible productivité du système alimentaire. Il est mis en œuvre avec l'appui technique et financier de la Banque Mondiale suivant une approche programmatique multi-phase.

Le Programme est mis en œuvre depuis juin 2022 mais les activités opérationnelles n'ont démarré qu'au cours du dernier trimestre de l'année 2022 avec la mise en place d'une partie de l'équipe du Programme. Conformément aux accords de financement du Programme, la revue à mi-parcours du Programme doit se tenir courant le dernier trimestre de l'année 2024. C'est dans ce cadre que la présente revue à mi-parcours est conduite. Pour ce faire, des TDR ont été élaborés pour le recrutement d'un bureau d'études chargé de la conduite de cette mission.

La méthodologie d'évaluation a été bâtie sur plusieurs approches et méthodes en trois (03) phases (préparation, collecte des données, traitement et analyse, et production et validation des rapports). Une enquête qualitative a été réalisée à partir de guides d'entretiens individuels et de focus groups, impliquant des acteurs aux niveaux central et régional. En parallèle, l'enquête quantitative a porté sur un échantillon de 922 producteurs issus de 253 ménages situés dans la zone d'intervention du Programme.

La mission a noté que le Programme est structuré en cinq (05) composantes :

- ✚ Composante 1 : Services de conseils numériques pour la prévention et la gestion des crises agricoles et alimentaires ;
- ✚ Composante 2 : Durabilité et capacité d'adaptation de la base productive du système alimentaire ;
- ✚ Composante 3 : Intégration des marchés alimentaires régionaux et ;
- ✚ Composante 4 : Réponses d'urgence contingentes ;
- ✚ Composante 5 : Gestion du programme.

Malgré le contexte difficile de mise en œuvre du Programme, les activités du PRSA-BF ont été mises en œuvre de façon efficace à travers une approche résiliente grâce à la posture d'anticipation de l'équipe de gestion du Programme la flexibilité du bailleur.

Les principaux résultats de la revue sont synthétisés ci-après ; les scores affectés aux différents critères ont été obtenus des résultats des entretiens sur la base des questions évaluatives. Le niveau d'atteinte des critères est apprécié par des scores allant de 5 à 1 (très élevé, élevé, moyennement élevé, faible, très faible) attribués par l'équipe d'évaluation.

Critère	Classement (1 Faible, 5 Elevé)			Justification		
	1	2	3	4	5	
Pertinence					x	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La réalisation des objectifs du PRSA-BF contribue à accroître la préparation à l'insécurité alimentaire et améliorer la résilience des acteurs du système alimentaire, des paysages prioritaires et des chaînes de valeur dans les zones du programme. Ce qui signifie que le PRSA-BF est pertinent par rapport à l'objectif de haut niveau. ▪ Les résultats du PRSA s'alignent fortement sur les principales stratégies de la Banque mondiale axées sur les piliers de la compétitivité et de la productivité, la résilience des chocs ▪ Le PRSA-BF est en phase avec le PNDES et à la politique sectorielle de la production agro-sylvo-pastorale. Il contribue à la transformation structurelle de l'économie pour une croissance forte durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous.
Cohérence					x	Le PRSA est en parfaite cohérence avec les stratégies et politiques nationales et les stratégies de la Banque Mondiale
Efficacité				x		Le taux d'exécution physique moyen pondéré est de 42 % avec un taux d'exécution financière de 55,34%. Les effets ne sont pas encore atteints car plusieurs activités sont en cours de mise en œuvre notamment les infrastructures de production (périmètre irrigué, bas-fond, les périmètres maraichers, les aménagements CES/DRS), les microprojets, etc.
Efficiences				x		Avec les mêmes ressources, certaines cibles sont dépassées et les ressources sont réorientées vers des investissements plus impactant. Le déploiement des antennes régionales, la stratégie de mise en œuvre de certaines activités à travers les protocoles avec les services techniques ont contribué à l'exécution des activités dans les délais et un bon usage des ressources mobilisées à cet effet. Les instruments de contrôle et de gouvernance à travers

Critère	Classement (1 Faible, 5 Elevé)			Justification		
	1	2	3	4	5	
						les audits ont permis une bonne gestion des ressources financière dans le temps conformément aux directives édictées.
Effet/Impact				x		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement de l'entrepreneuriat agricole privé avec plus de 304 micro-projets sélectionnés ▪ Renforcement des capacités des acteurs avec 504 121 bénéficiaires touchés ▪ Hausse soutenue de la production grâce aux appuis en intrants et aux labours apportés par Programme ▪ Contribution à l'augmentation de la production agricole du pays. ▪ Des formations professionnelles et diplômantes (Master et Doctorat)
Durabilité					x	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Durabilité institutionnelle : Elle repose essentiellement sur les capacités des structures désignées à préserver les acquis et à poursuivre les chantiers du Programme. L'approche d'intervention du Programme laisse des garanties en termes de transfert de rôles aux institutions pérennes que sont les services techniques du MARAH, de la recherche (INERA et IRSAT). Des formations diplômantes de Master et de doctorat ont été financées, ciblant les innovations technologiques, ainsi que les capacités des différents acteurs des chaines de valeur ont été renforcées. ▪ Durabilité technique : La durabilité technique du Programme est prise en compte à travers l'implication des services techniques et la mise en place d'investissements structurants, véritables leviers de développement agricole, d'instruments de sécurisation foncière ainsi que le renforcement des capacités des parties prenantes.

Critère	Classement (1 Faible, 5 Elevé)			Justification		
	1	2	3	4	5	
						<ul style="list-style-type: none"> ▪ Durabilité économique : L'implication et l'organisation des acteurs des différents maillons des chaînes de valeur agricoles par le Programme à travers la mise en place des plateformes d'innovation multi-acteurs ▪ La durabilité partenariale : la mise en œuvre du PRSA-BF a soit tissé de nouvelles relations de partenariat entre des acteurs, soit renforcé d'autres qui étaient déjà. Les réseaux de collaboration pourront ainsi survivre au Programme pour la mise en œuvre d'activités similaires à celles du PRSA-BF
Visibilité				X		<ul style="list-style-type: none"> ▪ La visibilité des activités a été effective au regard de nombreuses actions comme les capsules, les plateformes WhatsApp, les pages Facebook et autres actions médiatiques. ▪ Toutefois, il reste que la capitalisation des résultats, des bonnes pratiques doit être faite pour un plus grand impact.
Cadre institutionnel					x	Le dispositif institutionnel mis en place a permis une bonne mise en œuvre du Programme même s'il y a eu des difficultés au départ
Participation/satisfaction des bénéficiaires					x	Les bénéficiaires participent à la mise en œuvre à travers le mécanisme de subvention des intrants, et à la contribution au financement des microprojets à coûts partagés. Forte participation des bénéficiaires qui se disent satisfaits pour 82,9%.
Suivi évaluation					x	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le programme dispose d'un manuel de suivi-évaluation assorti d'outils de suivi et de collecte des données ▪ Les documents de programmation et les rapports périodiques sont élaborés régulièrement ▪ Les sessions des instances d'orientations et de pilotage se tiennent régulièrement ▪ Les missions de suivi de la mise en œuvre du Programme sont réalisées régulièrement

Critère	Classement (1 Faible, 5 Elevé)			Justification		
	1	2	3	4	5	
						<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les rapports d'audits financiers annuels du Programmes sont produits ▪ la mise à jour des plateformes numériques de suivi évaluation ▪ l'élaboration des outils de programmation, de rapportage et de collecte des données; ▪ la réalisation de la situation de référence du programme; ▪ la réalisation de la situation de référence des microprojets et l'élaboration d'un formulaire de suivi-périodique; ▪ l'organisation des instances internes de suivi des activités (rencontre quinzaine, trimestrielle et semestrielle); ▪ La réalisation en cours de capsule vidéo et un documentaire sur la revue à mi-parcours du Programme. ▪ l'élaboration des documents de Programmation et de bilan (02 PTBA, 08 rapports trimestriels; 02 rapport annuel). ▪ La formation d'une partie de l'équipe suivi-évaluation sur kobo. ▪ La constitution de bases Excel des bénéficiaires du Programme. ▪ l'animation de la page Facebook du Programme; ▪ la conception du site web en cours de déploiement.
Gestion financière					x	<p>Le taux global d'exécution financière est de 55,34% depuis le démarrage du Programme.</p> <p>Les engagements et les paiements, de tous les bailleurs, sont respectivement de 63,16% et de 55,34% depuis le démarrage du Programme. Le taux d'exécution cumulé des engagements 30/09/2024 est 94,30% pour le prêt IDA contre 0% pour le don IDA. Pour le cumul de paiement il est de 72,69% pour le prêt IDA et 0% pour le don. Pour la</p>

Critère	Classement (1 Faible, 5 Elevé)			Justification		
	1	2	3	4	5	
						<p>contrepartie de l'Etat les taux sont de 4,96% pour les engagements contre 5,48% pour les paiements.</p> <p>Le taux de décaissement est de 21,12% pour la contrepartie nationale contre 45,48% pour l'IDA (11,53% pour le prêt et 79,43% pour le don).</p>
Performance globale de l'UGP					x	La performance globale de l'UGP a été reconnue par les partenaires qui se disent satisfaits, de la bonne collaboration, notamment au regard de la diligence dans le décaissement et la rapidité dans la réaction en cas des sollicitations.
Performance de l'État				x		Le taux de décaissement est de 21,12% pour la contrepartie nationale, ce qui est nettement insuffisant même à mi-parcours
Performance de la Banque mondiale					x	La Banque a régulièrement fait preuve de réactivité lorsqu'elle était sollicitée ; par ailleurs, les missions de supervision ont été régulièrement menées et les taux de décaissement sont d'un niveau élevé ; toutes choses qui conduisent à conclure à l'excellence de la performance de la Banque à mi-parcours.
Performance du partenariat				x		Les partenaires ont de manière générale respecté les termes des conventions signées avec le Programme Ils se disent d'ailleurs satisfaits de la collaboration avec le Programme par rapport aux décaissements et à la réactivité de l'UGP, son ouverture, son sens de l'écoute.

La mise en œuvre du Programme se fait dans un contexte qui a évolué tant au niveau national que régional. Au niveau national, le contexte est marqué par un plus fort engagement du Gouvernement pour le développement du secteur agricole à travers diverses initiatives comme l'Offensive agro- pastorale et halieutique (OAPH 2023-2025) qui est un plan opérationnel pour la souveraineté alimentaire et nutritionnelle. Le contexte régional a connu l'événement stratégique majeur qu'est le départ du 28 janvier 2024 du Burkina Faso — avec le Mali et le Niger — de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Ces évolutions ont eu pour conséquence la redéfinition de certaines activités et la révision de cibles.

- Au plan environnemental : la réalisation et la validation du screening environnemental et social de 531 sous-projets et micro-projets, des études environnementales (APD, EIES et PAR pour la réhabilitation de la plaine irriguée de 1 260 ha de Bama) ;
- Au plan des infrastructures et équipements : l'acquisition d'équipements au profit de l'Agence Nationale de la Météorologie (ANAM) et de l'Université Joseph KI-ZERBO (UJKZ), la réalisation des études APD pour la réhabilitation de 1260 ha de la plaine irriguée de Bama et 2500 ha de bas fond,(travaux en cours), des travaux d'aménagement et de réhabilitation de 794 ha de bas-fonds, le démarrage effectif des travaux de la réhabilitation/construction des infrastructures au profit de l'Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA) et l'Institut de Recherches en Sciences Appliquées et Technologies (IRSAT) (Ouaga, Bobo, Banfora, Niangoloko) ; la réalisation d'une centrale d'énergie solaire photovoltaïque sur les sites de recherche du Centre National de Spécialisation en Fruits et Légumes (CNS-FL) et de trois (03) forages à gros débit avec le développement des essais de pompage en vue de l'installation des châteaux d'eau au niveau du Centre Régional d'excellence en Fruits et Légumes (CRE-FL) à Farako-Bâ, le démarrage des travaux de construction de 02 magasins de 1000 tonnes et 07 magasins de 500 tonnes au profit de la SONAGESS, le démarrage des travaux de construction de 40 magasins de 60 tonnes, le démarrage des forages à gros débits en vue de la réalisation des jardins maraichers ;
- Au titre du soutien à la production : la fourniture d'intrants (37 500 tonnes d'engrais, de 1 338 tonnes de semences de variétés améliorées et de 2 061 244 boutures de PDCO 9000 tonnes d'engrais et 278 tonnes de semences de variétés améliorées pour la saison sèche contre et 19 500 tonnes d'engrais et de 1 120 tonnes de semences) au profit des producteurs au cours des campagnes agricoles 2023-2024 et 2024-2025 pour la campagne agricole humide) ;
- Au titre du renforcement des capacités, de nombreuses sessions de formations au profit des acteurs des chaînes de valeurs dans les domaines de la production, la transformation, la commercialisation et l'organisation, le renforcement des plateformes Agritube, GesLabo et le centre d'appel d'appels, l'élaboration de textes, organisation des producteurs en SCOOP et CUMA , le soutien logistique à des acteurs de l'opérationnel, la mise en place de huit (08) plateformes d'innovation multi-acteurs (04 pour la filière riz et 04 pour l'oignon) la formation (8 sessions avec 30 participants en moyenne), de 659 acteurs des plateformes d'innovation riz et oignon sur l'agriculture contractuelle et l'octroi de bourses pour des formations diplômantes au profit de jeunes (40 en Master et 30 doctorats).

La mise en œuvre des activités du PRSA-BF a été confrontée à des difficultés dont les principales sont (i) la mise en place tardive de l'équipe de l'Unité de gestion du programme (UGP) ; en effet la majorité des cadres du Programme ont pris service en décembre 2022, (ii) l'opérationnalisation tardive des Unités de gestion régionales (UGR) dans les régions du Centre-Ouest, du Centre-Est, du Centre-Sud, et de l'Est, des Hauts-Bassins, de la Boucle du Mouhoun et du Nord et le non aboutissement du processus de recrutement du personnel complémentaire de l'UGP, (iii) la signature tardive des conventions et protocoles avec les structures partenaires d'exécution. En effet, l'essentiel des activités du PRSA-BF devrait être exécutées à travers l'implication des structures partenaires. La formalisation du partenariat (conventions et protocoles) n'a pu être effective qu'à partir de 2023 ; (iv) la mobilité du personnel au niveau de certains partenaires ayant affecté la compréhension et l'appropriation des activités ; (v) l'insuffisance de ressources pour le suivi des activités des microprojets par les chambres régionales d'agriculture (CRA) ; (vi) la situation sécuritaire difficile dans certaines zones d'intervention du Programme.

A mi-parcours des bonnes pratiques suivantes peuvent être mises en exergue, notamment (i) l'implication des services techniques et de tous les acteurs ; (ii) la bonne communication et compréhension entre les acteurs et le PRSA-BF, une bonne programmation des activités permettent d'atteindre les objectifs du Programme; (iii) la matérialisation des ententes foncières qui permet de minimiser les remises en cause ultérieures ; (iv) la flexibilité et l'anticipation qui ont été notées comme de leviers efficaces dans tout le processus de mise en œuvre du Programme.

Les enseignements suivants peuvent être tirés à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme, à savoir :

- la mutualisation des ressources (financières et/ou humaines) n'est pas forcément source d'efficacité. Ainsi, la gestion de deux (02) projets par une seule UGP s'avère difficile et occasionne des retards dans la mise en œuvre. La mise en place d'une UGP autonome pour le PRSA-BF a ainsi permis d'accélérer les activités et de résorber des retards d'exécution ;
- l'existence de cadres de concertations sur le terrain (DRARAH, CRA et autres administratives), minimise les risques de non adhésion et permet une plus grande efficacité dans la mise en œuvre.

Au terme de la mission, des recommandations ont été formulées qui s'adressent principalement au Programme, à l'Etat, à la Banque mondiale et aux partenaires de mise en œuvre). Des pistes pour la restructuration du Programmes sont également faites au regard de l'évolution du contexte tant au niveau national que régional. Les pistes suivantes sont suggérées :

- les réhabilitations du périmètre irrigué de 1260 ha de Bama : avec un coût initial de 5 402 000 000 FCFA, les besoins financiers sont estimés à 10 798 383 897 FCFA ;
- la mise à disposition des intrants (semences et engrais) en situation d'urgence : cette activité n'était pas prévue dans le Costab initial, nécessite un financement à hauteur de 27 949 736 252 FCFA ;
- la mise en œuvre du volet carbone du PRSA : initialement non prévue dans le Costab, a un besoin financier estimé à 900 000 000 FCFA ;
- l'aménagement de 500 ha supplémentaires et des pistes d'accès du périmètre irrigué de Bossora avec un besoin financier supplémentaire d'environ 6 000 000 000 FCFA.

INTRODUCTION

L'Afrique de l'Ouest est confrontée à des défis complexes en matière de développement. En effet, elle est vulnérable en raison de son contexte climatique, institutionnel, économique, environnemental et de ses moyens de subsistance. Les risques agricoles y sont présents alors que plus de 360 millions d'habitants, dont 55% vivent en zone rurale et dépendent des ressources naturelles pour leur développement socio-économique. Environ 43% des populations de l'Afrique de l'Ouest vivent en dessous du seuil de pauvreté internationale. Les risques liés à l'agriculture aggravent cette situation en rendant les denrées alimentaires plus rares et plus coûteuses, ce qui accentue la malnutrition. Dans le même temps, la population de la région augmente de manière galopante (près de 3% par an) et devra atteindre 800 millions de personnes d'ici 2050.

De toute évidence, l'interaction de nombreux facteurs contribue à la détérioration de l'aggravation de l'insécurité alimentaire dans la région. Il s'agit entre autres (i) du changement climatique, (ii) de la dégradation de l'environnement due à la forte pression sur les ressources naturelles, (iii) de l'incidence et de la gravité croissantes des conflits, et de la fragilité des États ; et (iv) de la faible intégration commerciale régionale.

Au regard de cette réalité propre à la région ouest-africaine, le Programme de résilience du système alimentaire (PRSA) en Afrique de l'Ouest (PRSA) vient de l'initiative des organisations régionales (CILSS, CEDEAO, CORAF), vient en réponse à la faible productivité du système alimentaire. Il est mis en œuvre dans plusieurs huit (8) pays dont le Burkina Faso avec l'appui technique et financier de la Banque mondiale suivant une approche programmatique multi-phase.

Au Burkina Faso, il s'inscrit dans les priorités nationales déclinées dans le Plan national du développement économique et social pour la période 2021-2025 (PNDES II), dans l'Offensive Agro-Pastorale et Halieutique 2023-2025 (OAPH), dans le Plan d'actions pour la stabilisation et le développement (PA-SD) et dans la politique sectorielle de production agro-sylvo-pastorale (PS-ASP) qui visent la transformation structurelle de l'économie.

Le PRSA-BF est entré en vigueur depuis juin 2022. Cependant, les activités opérationnelles n'ont démarré qu'au cours du dernier trimestre de l'année 2022 avec la mise en place d'une partie de l'équipe du Programme. Le premier PTBA optionnel a été exécuté au cours de l'année 2023. Conformément aux accords de financement du Programme, le Programme devrait l'objet de deux (02) évaluations : une revue à mi-parcours et l'autre finale, doit se tenir courant dernier trimestre de l'année 2027.

La présente concerne la revue à mi-parcours fait le point sur l'état d'avancement exact du Programme, de proposer des recommandations, des ajustements, pour que le PRSA-BF atteigne à terme les objectifs à lui assignés.

Le présent rapport de l'évaluation y relatif présente dans un premier temps les objectifs et la méthodologie de l'évaluation ; puis une description du Programme est déclinée avant de faire un focus l'état d'exécution du Programme, analysant ses performances suivant les critères OCDE (cohérence, pertinence, efficacité, efficience, l'impact et la durabilité). Les difficultés dans la mise en œuvre ainsi que les bonnes pratiques, les leçons apprises et les recommandations sont contenues dans la section IV. Les défis et perspectives sont analysés en fin de document avant la conclusion.

I. OBJECTIFS ET METHODOLOGIE DE L'EVALUATION

1.1. Objectifs de l'évaluation

L'objectif de la revue à mi-parcours est de formuler à l'attention des partenaires techniques financiers du Programme, à partir d'un regard extérieur et à mi-chemin, une opinion sincère sur la mise en œuvre du PRSA-BF en dressant l'état d'avancement exact du programme et en formulant des suggestions et recommandations précises sur ce qu'il faudra éventuellement corriger pour rester dans la logique d'atteindre les objectifs initiaux.

De façon pratique, il s'agit pour le Consultant de faire une appréciation générale du Programme en analysant les objectifs, la pertinence, le cadre structurel, l'efficacité, la cohérence, l'efficience, la durabilité, le cadre institutionnel, la participation des bénéficiaires, la performance des bailleurs de fonds, de l'UGP et des principaux partenaires ainsi que les contraintes de mise en œuvre. Il analysera également la stratégie et l'approche de mise en œuvre, les actions prévues, les résultats en matière de renforcement des capacités institutionnelles, les impacts aux plans environnemental, économique et social.

1.2. Résultats attendus de la mission

Il est attendu que la revue à mi-parcours puisse répondre aux questions suivantes :

- quelle est l'efficience du Programme dans sa prestation de services et de biens ?
- les conditions critiques indiquées dans le cadre logique sont-elles toujours valides ou ont-elles changé de manière substantielle ?
- la logique du Programme est-elle toujours solide et cohérente (la relation de cause à effets entre les niveaux d'objectifs) ?
- la mise en œuvre du Programme se fait -elle suivant l'échéancier prévu ou observe-t-on des écarts majeurs et les résultats attendus ont-ils été atteints ?
- y a-t-il des problèmes importants liés : (i) à l'assistance technique ; (ii) au soutien de la puissance publique et des autorités aux différents niveaux ; (iii) à l'intervention des services déconcentrés de l'administration de l'agriculture ?
- l'équipe du Programme implique-t-elle de manière participative les différents intervenants et partenaires dans l'exécution ?
- l'équipe du Programme et les partenaires se sont-ils préoccupés de la pérennité des actions et quelles sont les dispositions prises dans ce sens ?
- le cadre d'indicateurs de performance qui a été défini est-il mis en œuvre, les informations permettant de mesurer l'efficacité, les effets et l'impact du Programme sont-elles collectées, analysées, diffusées et les informations circulent-elles ?

Il est aussi attendu que la revue à mi-parcours puisse :

- faire une situation claire des résultats obtenus par le Programme, composante par composante, aussi bien au niveau qualitatif que quantitatif et concernant les aspects institutionnels, organisationnels, économiques et financiers, environnementaux, sociaux.
- mettre en exergue les contraintes et facteurs de blocage, et proposer les ajustements indispensables pour lever ces difficultés et qu'elle formule un certain nombre de recommandations clés permettant au Programme de faire les réorientations nécessaires pour atteindre les objectifs fixés.

1.3. Approche générale

Le Consultant a bâti sa démarche sur plusieurs approches et méthodes de recherche :

- ❖ une approche participative pour prendre en compte l'ensemble des parties prenantes dans la conduite de la mission ;
- ❖ la recherche documentaire qui a consisté à une exploitation des informations et données issues des documents du programme, des aide-mémoires et des documents de politiques et stratégies nationales ;
- ❖ une approche mixte (qualitative et quantitative) pour cerner les conditions de mise en œuvre et les progrès accomplis vers la réalisation des résultats escomptés du programme à mi-parcours ;
- ❖ une triangulation des informations : à savoir (i) la triangulation des sources (documentaires, personnes ressources, structures centrales et locales) et (ii) la triangulation des méthodes (il est combiné trois (03) types : l'analyse documentaire, les discussions de groupes et les entretiens/interviews individuels) sera faite pour l'atteinte des objectifs de la mission ;
- ❖ une prise en compte des questions transversales telles que le genre, les sauvegardes environnementales et sociales, la communication, le plaidoyer et l'engagement citoyen.

1.4. Phases de l'étude

1.4.1. L'étude a été conduite suivant trois (03) phases : (i) la préparation, (ii) la collecte des données, (iii) le traitement, l'analyse des données, la production et la validation des rapports.

1.4.2. Phase 1 : Préparation de la mission

La préparation a consisté en une série d'activités dont la bonne exécution constitue une condition sine qua non pour le succès de la mission. Rencontre de cadrage avec le PRSA-BF

Une rencontre de cadrage entre le Cabinet y compris l'équipe des consultants et le Comité technique de suivi (CTS) a eu lieu le 18 septembre 2024. Il s'est agi pour les deux (02) parties de faire connaissance, de s'accorder sur le champ de la mission (TDR) et prendre connaissance (pour les consultants) des attentes, suggestions et recommandations du PRSA-BF.

Cette rencontre a permis de :

- présenter la méthodologie de l'étude et recueillir les amendements et suggestions du commanditaire et des parties prenantes ;
- s'accorder sur le programme de travail et les conditions de son respect ;
- prendre connaissance de la documentation à mettre à disposition par le programme ;
- s'accorder sur l'échantillon des acteurs à enquêter tant du point de vue qualitatif que quantitatif ;
- recueillir des informations et recommandations particulières sur la mission.

Le commanditaire a saisi cette occasion pour réaffirmer ses attentes en insistant sur la portée réelle du travail et les souhaits y afférents.

A l'issue de cette rencontre, le Cabinet s'est attelé à la revue de la documentation, à l'élaboration des outils de collecte de données et l'élaboration du rapport de démarrage.

Revue documentaire

La revue documentaire est longitudinale et s'est déroulée tout au long de l'étude. Elle s'est essentiellement portée sur :

- le PAD du PRSA-BF et les 'accords de don et de prêt signé ;
- les différents manuels (manuel de procédures, manuel d'exécution, manuel de suivi-évaluation, manuel spécifique d'exécution des micro-projets et sous projets) ;
- les différents PTBA (2022, 2023 et 2024) ;
- les rapports périodiques d'activités au titre des années (2022, 2023 et 2024) ;
- les aide-mémoires des missions techniques d'appui conjointes Gouvernement, Banque mondiale à la mise en œuvre du programme ;
- les aide-mémoires des missions d'appui à la mise en œuvre du Programme ;
- la liste des différents études conduites ou en cours dans le cadre du programme (situation de référence, études techniques d'APD, études et rapports relatifs aux sauvegardes, stratégie d'appui des filières, etc.) ;
- les notes techniques déjà élaborées par le PRSA-BF ;
- les rapports financiers annuels du Programme (situation d'exécution financière) ;
- les rapports d'audit et de contrôle internes et externes (y compris les rapports des missions de contrôle des bailleurs) ;
- les Plans de passation des marchés (PPM) du programme et/ou de ses sous-projets des années 2022, 2023 et 2024 ;
- l'avis général de passation des marchés (AGPM) ;
- les situations d'exécution des marchés du programme de 2022 à juin 2024 ;
- le plan général de décaissement et les plans de décaissement annuel du programme ;
- les demandes de décaissement du programme, de 2022 à juin 2024.

La revue documentaire a permis de bien appréhender la mise en œuvre du Programme, les réalisations dans le temps, les stratégies et mécanismes de mise en œuvre, les parties prenantes et les zones d'intervention, les résultats obtenus, les difficultés et contraintes rencontrées, les changements intervenus au cours de la mise en œuvre, les acquis, les forces et faiblesses, etc.

Élaboration des outils d'investigation

Sur la base des échanges lors de la rencontre de cadrage, de la revue documentaire et de la meilleure connaissance du Programme, les outils suivants ont été produits et utilisés :

- des guides d'entretien adressés aux membres des unités de coordination du programme (UGP et UGR) ;
- des guides d'entretien adressés aux DRARAH de la zone d'intervention du Programme (ZIP) ;
- des guides d'entretien adressés aux structures centrales du MARAH intervenant dans la mise en œuvre du programme (DGESS, DGADI, DGPV, DGFOMR, DGPER, SONAGESS, DGC, SP/CPSA, SE-CNSA) ;
- des guides d'entretien adressés aux partenaires de mise en œuvre (CRA, INERA, ANAM, UJKZ) ;
- un guide de discussions focalisées avec les bénéficiaires directs notamment les bénéficiaires des périmètres aménagés, des financements pour la mise en œuvre des micro-projets pour apprécier la pertinence ;

- un questionnaire ménage pour mesurer les indicateurs quantitatifs rattachés aux objectifs et aussi pour mesurer la rentabilité et les effets des micro-projets financés.

Les différents outils ont intégré les différents critères d'évaluation et se structurent autour des objectifs de la mission, des activités mises en œuvre, des résultats à atteindre et des indicateurs du cadre de résultats. Il a été inséré dans le guide d'entretien un tableau FFOM pour relever avec les acteurs les forces et faiblesses, les facteurs favorables ou défavorables qui ont influencé la mise en œuvre du programme.

Recrutement et formation d'enquêteurs

Des enquêteurs ont été recrutés et formés pour la collecte des données en appui aux experts. Au regard des besoins de conduire des focus group, ils ont été organisés en binôme ; l'un pour animer, l'autre pour les prises de note et les relances nécessaires. Ils auront eu en charge de la conduite de l'enquête quantitative auprès des bénéficiaires dans les régions ciblées et de conduire également la réalisation de quelques entretiens individuels et de groupe.

Les enquêteurs au nombre de dix-neuf (19) ont été formés sur l'administration des différents outils de collecte avec la participation des experts chargés de la conduite de l'étude et des cadres de l'unité de gestion du programme.

1.4.3. Phase 2 : collecte des données en vue de la revue à mi-parcours

Stratégie d'enquête

La collecte des données a été réalisée à travers des rencontres d'évaluation de la mise en œuvre des composantes avec l'UGP, des entretiens individuels et de groupes avec les parties prenantes au Programme ainsi qu'une enquête quantitative.

De la phase de terrain

La phase terrain a consisté à des rencontres, des entretiens, des visites de sites pour collecter l'ensemble des données nécessaires pour évaluer l'exécution du Programme à mi-parcours et de faire les réajustements nécessaires pour une meilleure atteinte des résultats dans le temps restant de la mise en œuvre du programme.

1. Collecte des données auprès des acteurs de mise en œuvre

Des guides d'entretien semi-structurés ont été administrés aux acteurs de mise en œuvre du programme.

2. Collecte des données auprès des ménages acteurs de la chaîne de valeur agricole

- ❖ Une « enquête ménage » et des focus groups ont été réalisés. La collecte de données auprès des ménages a été réalisée à l'aide d'un questionnaire ménage digitalisé sous Kobotoolbox.

Au vu des indicateurs et variables de calculs, il a été retenu « la proportion des ménages adoptant des technologies et des services agricoles intelligents sur le plan climatique (CES/DRS, agriculture de précision, systèmes d'irrigation semi-automatisé, etc.) » comme variable d'intérêt.

➤ **Unité statistique et unité d'observation**

Dans le cadre de cette étude, l'unité statistique est le producteur agricole, le transformateur, l'agrégateur et le commerçant des produits agricoles et l'unité d'observation est le ménage agricole.

➤ **Plan d'échantillonnage**

Le plan d'échantillonnage est un sondage probabiliste à deux degrés. Au premier degré les unités primaires sont les villages et au second degré les unités secondaires sont les ménages.

Au premier degré les unités primaires (villages) ont été sélectionnées suivant un tirage à probabilité inégale et sans remise. La probabilité d'apparition d'une unité primaire est proportionnelle à sa taille en nombre de ménages.

Au second degré, les ménages ont été sélectionnés par tirage aléatoire simple et sans remise. L'ensemble des ménages d'une même unité primaire ont la même probabilité d'apparaître dans l'échantillon. Dans un ménage échantillon, tous les acteurs directs de la chaîne de valeur agricole (producteur agricole, le transformateur, l'agrégateur et le commerçant des produits agricoles) ainsi que tous les producteurs agricoles sont à enquêter.

➤ **Taille de l'échantillon**

▪ **Détermination de la taille de l'échantillon**

La variable d'intérêt est « la proportion des producteurs adoptant des technologies et des services agricoles intelligents sur le plan climatique ».

La taille nécessaire pour déceler un changement dans l'adoption des technologies et des services agricoles intelligents sur le plan climatique est donnée par la formule de Cochran ¹ suivante :

$$n_i = D * \frac{t_{\alpha}^2 p_i (1 - p_i)}{(1 - r) e^2}$$

n_i est la taille de l'échantillon de la région i ;

p_i est la proportion des producteurs adoptant des technologies et des services agricoles intelligents sur le plan climatique;

t_{α} la statistique liée au niveau de confiance. Il est fixé à 1,96 correspondant à un niveau de confiance de 95% ;

r est le taux de non-réponse, fixé à 5%;

e est la précision et fixé à 8%;

D est l'effet du plan.

Le tableau 1 suivant donne l'effet du plan calculé avec les données du Baseline du PRSA-BF.

¹ Cochran, W.G. (1953). Sampling Techniques. pp. 50–56. John Wiley and Sons, New York.

Tableau 1 : Effet du plan

REGION	Adopte Engrais Organique	Adopte Variété Tolérantes à la Sécheresse	Adopte Compost	Adopte Paillage	Adopte Mesure de Conservation des sols	Adopte Labour de Conservation	Adopte Amélioration de la Gestion du Fumier	Adopte Amélioration des Fourrages	A C M
BOUCLE DU MOUHOUN	0,012	0,520	0,953	0,436	0,334	0,274	0,367	0,441	
CASCADES	0,752	0,497	0,727	0,390	0,130	0,715	0,298	0,776	
CENTRE - EST	0,110	0,755	0,247	0,751	0,179	0,237	0,741	0,494	
CENTRE-NORD	0,195	0,396	0,744	0,717	0,248	0,411	0,983	0,989	
CENTRE-OUEST	0,910	0,919	0,163	0,538	0,685	0,378	0,857	0,451	
CENTRE-SUD	0,002	0,774	0,112	0,962	0,694	0,445	0,682	0,773	
EST	0,699	0,146	0,755	0,489	0,910	0,140	0,188	0,211	
HAUTS-BASSINS	0,871	0,295	0,612	0,182	0,116	0,294	0,930	0,284	
NORD	0,657	0,389	0,793	0,569	0,299	0,745	0,128	0,856	
PLATEAU CENTRAL	0,581	0,486	0,024	0,770	0,731	0,294	0,534	0,087	

Sources : Calculs propres avec les données du Baseline du PRSA, 2023

Tenant compte de ces paramètres, on obtient une taille de l'échantillon de producteurs à enquêter au niveau la ZIP de 922 producteurs répartis dans 253 ménages (Tableau 2).

Tableau 2 : Taille de l'échantillon et paramètres de calcul de la taille

Région	P	deff (max)	Taille échantillon (producteurs à enquêter)	Nombre moyen de producteurs par ménages (EPA 2021)	Nombre de ménages à enquêter	Nombre de villages/secteurs à enquêter
Boucle du Mouhoun	42,1%	0,953	147	3	49	5
Centre-Ouest	39,0%	0,943	142	4	35	4
Centre-Sud	42,1%	0,962	148	4	37	4
Hauts-Bassins	26,6%	0,96	118	3	39	4
Est	47,2%	0,91	143	4	36	4
Centre-Est	35,0%	0,759	109	4	27	3
Nord	69,5%	0,856	115	4	29	3
Total ZIP	27,0%	-	922	-	253	25

Source : calcul des auteurs à partir des données de l'EPA 2021

Au total, 563 acteurs de chaînes de valeur agricole (CVA) ont été enquêtés dans les 253 ménages prévus et 93 bénéficiaires directs du programme ont été enquêtés (Tableau 3). L'écart entre le nombre d'acteurs CVA prévus et enquêtés est dû à la non disponibilité des producteurs à cause du fait que la collecte a coïncidé avec la période des récoltes. De ce fait, certains résultats ne seront représentatifs qu'au niveau de la zone d'intervention du programme et non au niveau régional. Finalement, l'échantillon obtenu après collecte est représentatif au niveau de la ZIP.

Tableau 3 : Situation de la collecte

REGION	Nombre de ménages enquêtés	Nombre d'acteurs CVA enquêtés	Nombre de bénéficiaires enquêtés
Boucle du Mouhoun	49	94	11
Centre-Est	35	112	12
Centre-Ouest	37	30	24
Centre-Sud	39	134	20
Est	36	51	13
Haut-Bassins	27	79	4
Nord	29	63	9
Total	253	563	93

Source : Calcul des auteurs

▪ Tirage d'un échantillon de bénéficiaires directs du PRSA-BF

Il s'agit de tirer un échantillon de bénéficiaires directs du PRSA-BF à partir des listes de bénéficiaires disponibles pour mesurer l'indicateur « Pourcentage de bénéficiaires satisfaits des interventions du programme », apprécier les effets du programme sur les bénéficiaires et

l'environnement et recueillir les perceptions des bénéficiaires sur les interventions reçues du PRSA.

Pour ce faire, il a fallu un échantillon représentatif niveau ZIP de bénéficiaires dont la taille est donnée par la formule suivante :

$$n = t^2 * \frac{p * (1 - p)}{(1 - r) * e^2}$$

Avec :

- p (=50% pour maximiser la taille de l'échantillon) la proportion des bénéficiaires satisfaits des interventions du PRSA ;
- t (=1,96) le quantile de la loi normale correspondant au niveau de confiance 95% ;
- e (=10%) la marge d'erreur absolue ;
- r est le taux de non réponse pris égal à 5%.

Ce qui donne une taille de 101 bancaires bénéficiaires à enquêter dans la ZIP.

Ces 101 bénéficiaires sont tirés indépendamment des 922 producteurs à enquêter ; soit au total 1023 producteurs (et autres acteurs CVA).

▪ Calcul des coefficients de pondération

L'échantillonnage étant à deux degrés, deux probabilités d'inclusion ont calculées à savoir la probabilité qu'un village soit tiré au premier degré et la probabilité qu'un ménage soit tiré au second degré sachant que son village est tiré. Au premier degré, les villages étant tirés proportionnellement à leur taille en nombre de ménages, la probabilité qu'un village i d'une région j soit tirée est donnée par :

$$\pi_i = n_c * \frac{X_i}{\sum_j X_{ij}}$$

Le coefficient de pondération au premier degré est donc :

$$w_{1i} = \frac{1}{\pi_i}$$

π_i : La probabilité d'inclusion du village i de la région

n_c : le nombre de villages à tirer dans la région

X_i : le nombre de ménages du village i dans la région.

Si π_i est supérieure à l'unité (1), il est ramené automatiquement à un.

Au second degré, les ménages sont tirés par un sondage aléatoire simple. Tous les ménages du même village ont la même probabilité d'être tirée et la formule de la probabilité est donnée par :

$$P_i = \frac{n_i}{N_i}$$

P_i : la probabilité au second degré i.e la probabilité qu'un ménage soit tiré dans le village i,

n_i : le nombre de ménages tirés dans le village i ,

N_i : le nombre total de ménages du village i

Le coefficient w_{2i} de second est obtenu en faisant l'inverse de la probabilité du second degré. Il est égal à : $w_{2i} = \frac{1}{p_i}$. Le coefficient de pondération total est obtenu en faisant le produit du coefficient de premier degré et celui du second degré. $w_i = \frac{1}{p_i} * \frac{1}{\pi_i}$

❖ **Approche de détermination des ménages à enquêter**

Les ménages éligibles sont les acteurs de la chaîne des valeurs (producteur, transformateur, agrégateur et commerçant). Dans chaque ménage échantillonné, tous les acteurs CV sont à enquêter.

L'enquêteur sélectionne les ménages par la méthode des « pas ». A cet effet, il détermine en premier lieu l'intervalle d'échantillonnage (K) en divisant le nombre de ménages du village par la taille de l'échantillon dans le village tiré. Par exemple, pour sélectionner un échantillon de 10 ménages à partir d'une population de 400 ménages, l'intervalle d'échantillonnage est de $400 \div 10 = 40$ donc $K = 40$. L'intervalle d'échantillonnage de 40 signifie que l'on doit sélectionner un ménage sur 40 pour avoir finalement au total 10 ménages à l'intérieur de notre échantillon.

❖ **Enquête qualitative**

➤ **Revue documentaire**

Il s'est agi d'exploiter les documents de travail, des rapports d'activités et certains documents officiels et scientifiques pour peaufiner l'analyse. Ces documents ont été mis à la disposition par les spécialistes du Programme surtout ceux en charge du suivi-évaluation, les UGR et les points focaux.

➤ **Observation directe**

Elle a permis de confronter certaines déclarations ou certains dires des acteurs avec ce qui est observé concrètement sur le terrain.

1.4.4. Phase 3 : traitement, analyse des données, production et validation des rapports

Traitement et analyse des données

Au terme de la collecte, les consultants ont procédé au traitement et analyse des données pour produire le rapport de l'étude.

Les données qualitatives ont été dépouillées selon une grille thématique à travers une transcription des entretiens. Les analyses ont été faites selon les principaux critères d'évaluation de l'OCDE et d'autres critères additionnels. Les analyses prendront les questions d'évaluations.

Rédaction et validation des différents rapports

Au fil de la mission, et conformément aux TDR, les livrables rapports ci-après sont attendus :

- le rapport de démarrage ;
- le présent rapport provisoire d'évaluation à mi-parcours ;

- le rapport final de l'étude.

II. DESCRIPTION DU PROGRAMME

2.1. Contexte du Programme

2.1.1. Contexte national et évolution

Depuis 2022, année de démarrage du Programme, le pays a connu une instabilité socio-politique. Avec le régime qui en a résulté, le gouvernement d'orientation souverainiste a pris l'option de transformer l'économie à travers le développement du secteur rural. C'est ainsi que le Plan d'Actions pour la Stabilisation et le Développement (PA-SD) et surtout les diverses initiatives telles (i) l'Initiative présidentielle en matière agricole pour l'opérationnalisation d'une vision du Président de la transition qui permettra d'accroître la production agricole pour l'atteinte de la souveraineté alimentaire dans notre pays et (ii) l'offensive agro - pastorale et halieutique (2023-2025) qui est en fait un plan opérationnel pour la souveraineté alimentaire et la création d'emplois décents dans le secteur agropastoral. L'évolution réside dans la plus forte affirmation de l'engagement gouvernemental pour le développement du secteur rural d'une manière générale et du secteur agricole en particulier avec en ligne de mire l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Contexte régional : changements de contexte depuis l'évaluation

Le 28 janvier 2024, les pays membres de l'Alliance des États du Sahel (AES) (Burkina Faso, Mali et Niger) ont annoncé leur départ de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Ce départ représente un événement stratégique majeur de la décennie. Logiquement, cette décision a eu des répercussions sur la mise en œuvre du PRSA-BF, un programme dont certaines composantes nécessitent une exécution à l'échelle régionale. La flexibilité du bailleur a permis d'aligner les actions du Programme sur les nouveaux référentiels du pays.

2.1.2. Contexte institutionnel : changements de contexte depuis l'évaluation

Le secteur agricole reste l'un des principaux piliers de l'économie nationale, mais les moyens de subsistance des producteurs sont de plus en plus précaires, malgré les efforts déployés. La résilience du système alimentaire est menacée par une pression accrue sur les ressources naturelles, notamment la terre et l'eau. Cependant, la productivité agricole est restée stagnante entre 2009 et 2018, et le taux de commercialisation des produits demeure faible. Pourtant, le Burkina Faso dispose d'atouts significatifs pour développer son agriculture. Grâce à sa position géographique, le pays peut en effet tirer parti des différents corridors commerciaux pour accroître la commercialisation de ses produits agricoles. Il a la possibilité d'intensifier sa production et d'exporter vers les pays côtiers (Bénin, Togo, Ghana, Côte d'Ivoire) ainsi que vers les autres pays de l'AES (Mali et Niger). L'exploitation de ces corridors commerciaux est intégrée dans le cadre du Programme.

2.2. Objectifs du Programme

Au Burkina Faso, l'objectif de développement du PRSA-BF est d'accroître la préparation à l'insécurité alimentaire et améliorer la résilience des acteurs du système alimentaire, des

paysages prioritaires et des chaînes de valeur dans les zones du programme. Pour atteindre cet objectif, il est structuré en cinq (05) composantes :

✚ **Composante 1 : Services de conseil numériques pour la prévention et la gestion des crises agricoles et alimentaires ;**

L'objectif est de contribuer à la prévention et à la gestion des crises agricoles et alimentaires. Cet objectif sera atteint grâce à deux sous-composantes axées sur la production et la diffusion d'informations précises et opportunes sur la météo, les catastrophes, les tendances climatiques à long terme, l'utilisation des terres, l'environnement, l'hydrologie, les conflits, la production agricole et les données sur les prix du marché, en fonction de l'utilisateur spécifique. Cette composante sera mise en œuvre en collaboration avec le projet HYDROMET (P164078), l'Agence Nationale de Météorologie (ANAM), le Système d'Alerte Précoce (SAP) et le Conseil National de Sécurité Alimentaire (CNSA), ainsi que l'Université de Ouagadougou.

✚ **Composante 2 : Durabilité et capacité d'adaptation de la base productive du système alimentaire : Amélioration de la compétitivité et facilitation de l'accès au marché ;**

L'objectif de la composante 2 est d'améliorer la résilience de la base productive du système alimentaire et de contribuer directement à la GMV. Les résultats escomptés sont : (i) des systèmes de recherche agricole nationaux et régionaux renforcés ; (ii) un environnement politique renforcé pour la gouvernance du paysage (politiques et réglementations multisectorielles inclusives pour éviter, réduire et inverser la dégradation des terres) ; et (iii) des unités de paysage (UP) sous gestion intégrée capables d'atteindre durablement des objectifs multiples (production alimentaire, fourniture de services écosystémiques, protection de la biodiversité et amélioration des moyens de subsistance locaux. La composante 2 comporte deux sous-composantes qui se soutiennent mutuellement : Sous-composante 2.1 (consolider les systèmes régionaux d'innovation agricole) et sous-composante 2.2 (renforcer la sécurité alimentaire régionale par la gestion intégrée du paysage).

✚ **Composante 3 : Intégration des marchés et commerce**

L'objectif de la composante 3 est de faciliter le commerce de biens et d'intrants agricoles à l'intérieur et au-delà des frontières nationales en Afrique de l'Ouest. Cette composante servira de mécanisme d'adaptation au climat à faible émission de carbone, en équilibrant la production alimentaire à travers la volatilité spatiale de la production intrarégionale induite par le changement climatique et en augmentant le rythme de réponse à ces pénuries alimentaires induites par le climat. Les résultats attendus de la composante sont les suivants (i) l'augmentation du commerce alimentaire intra régional entre les zones excédentaires et déficitaires ; et (ii) l'augmentation de la création de valeur dans les chaînes de valeur prioritaires régionales. La composante 3 est organisée en deux sous-composantes : Sous-composante 3.1 (Faciliter le commerce à travers les principaux corridors et consolider le système de réserve alimentaire) et Sous-composante 3.2 (Soutenir le développement des chaînes de valeur stratégiques et régionales). La CEDEAO assure la coordination générale de cette composante.

Composante 4 : Réponses d'urgence contingentes ;

Cette composante permet la mise en place d'un mécanisme de financement des dépenses admissibles en cas de crise ou d'urgence admissible, telle qu'une catastrophe naturelle majeure. La composante d'intervention d'urgence (CERC) n'a pas d'allocation initiale de fonds. En cas de crise ou d'urgence admissible, le gouvernement du Burkina Faso peut demander à la Banque mondiale de réaffecter au CERC des fonds provenant d'autres composantes du FSRP, ainsi que des fonds provenant d'autres projets de la Banque, pour couvrir les coûts d'intervention d'urgence et de redressement. Un manuel d'intervention d'urgence (ERM) est élaboré avec des dispositions fiduciaires, de sauvegarde, de suivi et de rapportage, ainsi que toute autre disposition de coordination et de mise en œuvre nécessaire comme condition de décaissement.

Composante 5 : Gestion du Programme.

La CEDEAO coordonne la gestion du programme dans le cadre de la composante 5 et délègue le travail technique dans le cadre des composantes 1 et 2 aux organisations mandatées pertinentes (principalement le CILSS pour la composante 1 et le CORAF pour la composante 2). La composante 5 assurera une gestion efficace du programme et un suivi attentif de la performance et de l'impact. Entre autres activités, elle soutient (i) la gestion du programme, le S&E et l'évaluation de l'impact ; (ii) les conférences annuelles de prospective pour suivre les tendances et les besoins émergents autour de l'agriculture et de la sécurité alimentaire ; (iii) la formation des homologues nationaux pour soutenir le travail analytique du programme ; et (iv) la mesure de la productivité.

2.3. Résultats attendus du Programme

Les principaux résultats attendus sont (Tableau 4) : (i) 75 000 acteurs du système alimentaire ont accès aux services de conseil en hydro et agrométéorologie ; (ii) 500 000 producteurs adoptent des technologies et services agricoles intelligents sur le plan climatique ; (iii) 26 160 ha sont sous pratiques de gestion intégrée du paysage ; (iv) 80% des agriculteurs qui ont accès à des services météorologiques, climatiques et de conseil en agriculture utilisables sont satisfaits ; (v) 30% de la production font l'objet d'échanges intrarégionaux dans les chaînes de valeur sélectionnées (maïs, niébé, légumes) ; (vi) des technologies sont mises à la disposition des producteurs par le consortium du NCoS, du CGIAR et d'autres instituts de recherche internationaux.

2.4. Indicateurs clés du Programme

Les **progrès vers la** réalisation du PDO sont mesurés par les indicateurs suivants, en accord avec les indicateurs du MPA du FSRP (Tableau 4).

Tableau 4 : Indicateurs de résultats pour le Burkina Faso

Indicateur	Ligne de base	Objectif final
Indicateurs de niveau PDO (résultats)		
Acteurs du système alimentaire accédant aux services de conseil hydro et agrométéorologique (nombre et pourcentage de femmes bénéficiaires)	0	75,000
Producteurs adoptant des technologies et des services agricoles intelligents sur le plan climatique (nombre et pourcentage de femmes bénéficiaires)	0	500,000 (40%)
Surface sous pratiques de gestion intégrée du paysage en ha	0	25,000
Part de la production faisant l'objet d'échanges intrarégionaux dans certaines chaînes de valeur (maïs, niébé, légumes)	TBD	30%
Indicateurs de résultats intermédiaires		
Services de conseil numérique pour la prévention et la gestion des crises agricoles et alimentaires régionales		
Satisfaction des agriculteurs qui ont accès à des services météorologiques, climatiques et de conseil en agriculture utilisables (Pourcentage)	0	80%
Amélioration de l'accès aux services locaux d'information sur le climat grâce aux plateformes d'information numériques (Oui/Non)	Non	Oui
Durabilité et capacité d'adaptation de la base productive du système alimentaire		
Technologies mises à la disposition des agriculteurs par le consortium du NcoSNCoS, du CGIAR et d'autres instituts de recherche internationaux (Nombre)	0	6
Pourcentage de technologies sensibles à la nutrition (Pourcentage)	0	30%
Sous-projets sélectionnés dans les plans de gestion intégrée du paysage avec des mesures de résilience climatique mises en œuvre (Pourcentage)	0	70
Système d'information spatiale établi et opérationnel pour concevoir et planifier des pratiques de gestion des terres résilientes au climat (Oui/Non)	Non	Oui
Intégration des marchés alimentaires régionaux et commerce		
Acteurs du secteur privé impliqués dans le commerce agricole régional qui sont soutenus par le Programme (Nombre)	0	50
Mise en œuvre de la réserve alimentaire	Non	Oui
Nombre d'agricultrices ayant reçu des biens ou des services pour améliorer la commercialisation dans les chaînes de valeur sélectionnées (Nombre)	0	15,500
Gestion du programme		
Bénéficiaires satisfaits des interventions du Programme. (Pourcentage)	0	80
Griefs enregistrés et résolus par le programme (Pourcentage)	0	100

2.5. Théorie du Changement du Programme

Le programme est sous-tendu par une théorie du changement (TdC) qui souligne l'interdépendance des groupes d'activités prioritaires pour atteindre le PrDO (Figure 1). Ces relations indiquent les contributions des composantes du programme aux différents résultats intermédiaires.

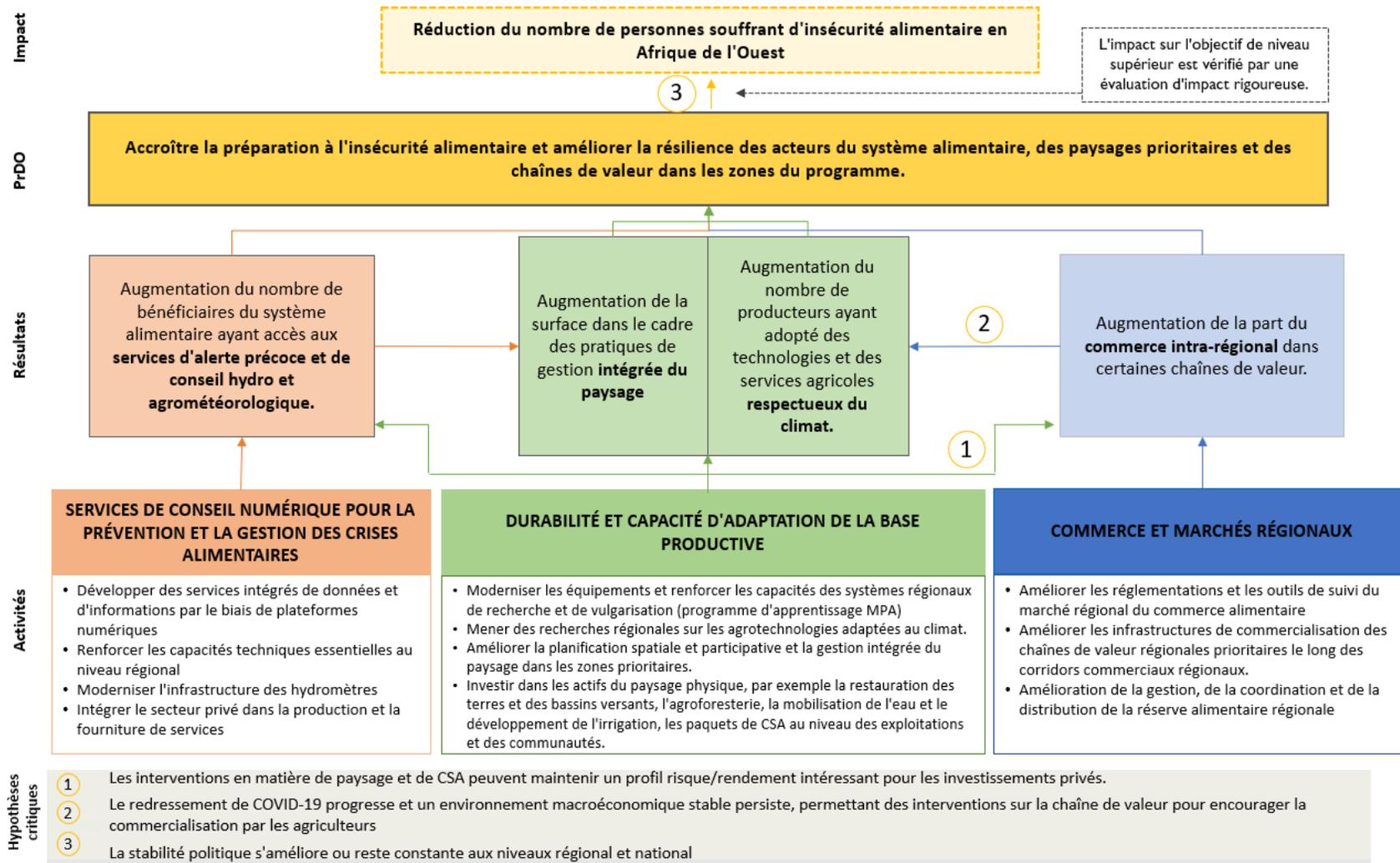


Figure 1 : Théorie du changement du programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest

2.6. Modalités d'exécution du Programme

2.6.1. Acteurs de mise en œuvre

La mise en œuvre du Programme s'est appuyée sur une forte coordination entre les structures régionales et nationales de mise en œuvre régionales et nationales. Dans le même temps, les organisations de mise en œuvre développent un mécanisme de coordination et de retour d'information pour documenter et évaluer la réalisation cumulative des objectifs du Programme.

Au niveau régional, le CILSS (AGRHYMET), le CORAF et la CEDEAO constituent des entités importantes dans la mise en œuvre du Programme.

- La CEDEAO est chargée de suivre et de coordonner la mise en œuvre globale du Programme. Cela s'est fait à travers un Comité de Pilotage Régional (CPR) présidé par le Commissaire de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en charge de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources en Eau (ou son représentant) et comprendra, entre autres, des représentants du Département du Développement Rural de l'UEMOA. Il comprendra, entre autres, des représentants du Département du Développement Rural, des Ressources Naturelles et de l'Environnement de l'UEMOA (ou son représentant), du CILSS, du CORAF, du Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA), des organisations régionales du secteur privé, des associations de femmes de l'Afrique de l'Ouest, du Centre Régional AGRHYMET, de l'INSAH, et de chacun des Etats membres de la CEDEAO et de l'UEMOA.
- Le CILSS (AGRHYMET) coordonne : (i) l'ensemble des efforts de mise en œuvre dans le cadre de la composante 1 et le CORAF dans le cadre de la composante 2, la CEDEAO dans le cadre de la composante 3, soutenue par AKEDEMIYA 2063 avec l'IFPRI, des performances et l'évaluation de l'impact ; (ii) l'évaluation et la hiérarchisation des technologies agricoles ; (iii) le suivi des systèmes de production et l'évaluation des rendements par la télédétection et l'apprentissage automatique ; (iv) l'infrastructure interactive de gestion des données basée sur le SIG ; et (v) le soutien aux politiques, le renforcement des capacités, les outils et les méthodologies à l'usage des analystes et planificateurs locaux.
- Quant au CORAF, il mobilise ses centres et son réseau de recherche pour encadrer les pays et leur fournir une expertise sur les meilleures pratiques avant d'établir un nouveau pôle de recherche sur la gestion des terres et des eaux avec une expertise en Gestion Intégrée du Paysage (GIP).

Au niveau national, on note la présence du comité national de pilotage et l'UGP, tous deux intégrés au ministère de tutelle. Il est à noter que la gestion du Programme a été assurée par l'UGP du Projet de Résilience et de Compétitivité Agricole (PReCA) avant la mise en place d'une UGP propre en 2023.

Le comité national de pilotage est appelé à donner les orientations politiques. Il doit se réunir au moins deux (02) fois par exercice fiscal pour entre autres se pencher sur l'examen et l'approbation du projet de plan de travail et de budget annuel (PTBA) et du rapport annuel et l'examen de l'état d'avancement de la mise en œuvre des activités.

Le personnel du Programme compte de nombreux experts dans diverses disciplines techniques comme l'agriculture, le génie rural, les sauvegardes environnementales et sociales y compris l'EAS/HS, le suivi évaluation, le genre et la nutrition, chaînes de valeur et commerce international, la gestion administrative et financière, l'agro hydrométéorologique agricole, la Gestion Intégrée du Paysage, la gestion de l'eau, l'irrigation, et l'hydrométrie.

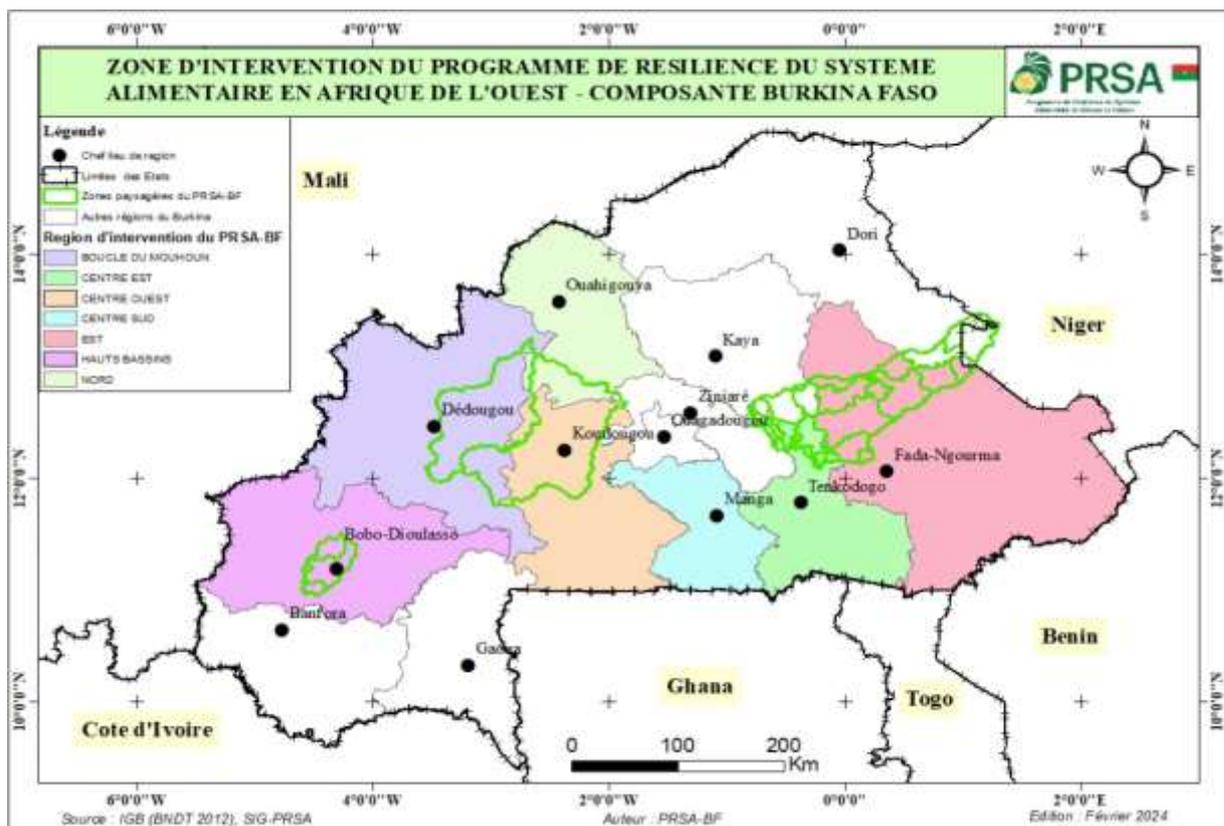
Au niveau local, les communautés sont impliquées dans l'identification des zones prioritaires, la sélection des activités prioritaires et la validation et la mise en œuvre des activités. Des ONG ou des facilitateurs travaillant avec des organisations locales (ou les deux) sont engagés pour soutenir les efforts de ces acteurs.

2.6.2. Stratégie de mise en œuvre

La stratégie de mise en œuvre du PRSA est basée sur le principe du faire-faire à travers la mobilisation de partenaires du public (signature de protocoles/conventions) et des prestataires du privé et de la société civile (contrats). La mise en œuvre bénéficie d'un dispositif institutionnel tripartite composé d'un Comité National de Pilotage, d'une Unité de Gestion du Projet (UGP) Programme et des unités de gestion régionales (UGR) de la ZIP et des partenaires de mise en œuvre. Au niveau national, les partenaires sont composés essentiellement de Directions centrales de ministères techniques (DGAHDI, DGPV, DGC, SONAGESS, ANEVE, INERA, ANAM, etc.), des Directions régionales en charge de l'agriculture et des organisations régionales des producteurs (chambres régionales d'agriculture).

2.6.3. Zone d'intervention

Le Programme intervient dans sept (07) régions que sont : (i) la Boucle du Mouhoun, (ii) le Centre-Est, (iii) les Hauts-Bassins, (iv) le Centre-Ouest, (v) l'Est, (vi) le Centre-Sud, (vii) le Nord. La Figure 2 présente la zone d'intervention du Programme.



Source : Manuel Suivi-Evaluation (2024)

Figure 2 : Zone d'intervention du PRSA-BF

2.6.4. Bénéficiaires du Programme

Le Programme bénéficiera directement et indirectement à toutes les parties prenantes, principalement les plus vulnérables, dans les zones géographiques d'intervention sélectionnées. Tous les acteurs publics jouant un rôle important dans la facilitation du commerce des produits agricoles le long des corridors commerciaux bénéficieront également des interventions. Le Programme mettra particulièrement l'accent sur les femmes et les jeunes. Le nombre de bénéficiaires est estimé à 100 000 ménages (650 000 personnes dont 50% de femmes et 50% de jeunes).

2.6.5. Financement du Programme

Le coût total du Programme est de cent vingt-sept millions seize mille deux cent deux (127 016 202) dollars US, soit environ 72 milliards de francs CFA, financé par la Banque mondiale (71% soit 50% de don et 50% de prêt), le GAFSP (19%), les bénéficiaires (9%) et le gouvernement du Burkina Faso à hauteur de 2%. Le tableau 5 ci-dessous présente la répartition de ces coûts par source de financement.

Tableau 5 : Répartition des coûts du PRSA par source de financement (millier de dollar US)

Composantes et sous-composantes	Sources de financement (millier de dollar US)					% par composante
	IDA	GAFSP	Govt	Bénéficiaires	Total	
Composante 1 : Services de conseils numériques pour la prévention et la gestion des crises agricoles et alimentaires	5 337	-	0	-	5 337	4%
1. Amélioration des systèmes régionaux de prévention et de suivi des crises alimentaires	1 772	-	0	-	1 772	1%
2. Renforcement de la création et de la fourniture de services de conseils numériques aux agriculteurs	3 565	-	0	-	3 565	3%
Composante 2 : Durabilité et capacité d'adaptation de la base productive du système alimentaire	52 827	17 520	0	7 089	77 435	61%
1. Consolider le système régional d'innovation agricole	9 911	262	0	-	10 173	8%
2. Renforcer la sécurité alimentaire régionale par des pratiques durables dans les zones ciblées	42 916	17 258	0	7 089	67 262	53%
Composante 3 : Intégration des marchés et commerce	20 475	5 498	0	3 723	29 696	23%
1. Faciliter le commerce le long des principaux corridors et consolider le système de réserves alimentaires	11 578	-	0	-	11 578	9%
2. Soutenir le développement de chaînes de valeur régionales stratégiques	8 897	5 498	0	3 723	18 118	14%
Composante 4 : Mécanisme de réponse immédiate	-	-	-	-	-	0%
Composante 5 : Gestion du programme	11 361	982	2 205	-	14 548	11%
Total programme	90 000	24 000	2 205	10 812	127 016	100%
Pourcentage par source de financement	71%	19%	2%	9%	100%	

Source : Manuel Suivi-Evaluation (2024)

III. ETAT D'EXECUTION GLOBALE DU PROGRAMME

3.1. Pertinence du Programme

3.1.1. Pertinence par rapport aux objectifs de haut niveau (régionaux)

Par rapport à l'objectif de haut niveau du Programme qui est la réduction du nombre de personnes souffrant d'insécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest, le PRSA-BF est pertinent à travers l'atteinte des indicateurs de l'ODP, améliorant ainsi la préparation à combattre l'insécurité alimentaire et améliorer la résilience des acteurs du système alimentaire, et des chaînes de valeur dans les zones du programme.

Le PRSA-BF est pertinent en ce qu'il est en phase avec les priorités du pays exprimées dans les référentiels de politique comme le PNDES et avec la politique sectorielle de la production agro-sylvo-pastorale comme l'offensive agro-pastorale et halieutique. Le Tableau 6 dresse la synthèse des politiques et stratégies nationales avec lesquels le Programme est en lien. Il contribue à la transformation structurelle de l'économie pour une croissance forte durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous. La pertinence du Programme est avérée en ce qu'il répond à des besoins réels des populations en termes d'aménagements et de réhabilitation de sites de production et en termes de financements pour des micro-projets agricoles. En outre, Les résultats du PRSA s'alignent fortement sur les principales stratégies de la Banque mondiale axées sur les piliers de la compétitivité et de la productivité et la résilience des chocs.

Tableau 6 : Synthèse de l'analyse des politiques et stratégies en lien avec le Programme

Politiques et Stratégies	Pertinence	Mise en œuvre du PRSA
Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) Juillet 2021	Axe 3 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et l'emploi.	<ul style="list-style-type: none"> - Composante 2 : durabilité et capacité d'adaptation de la base productive du système alimentaire - Composante 3 : intégration des marchés alimentaires régionaux et commerce
Plan Opérationnel pour la souveraineté alimentaire et la création d'emplois décents dans le secteur agropastoral à l'horizon 2025 (Offensive agro-pastorale et halieutique)	Parvenir à la souveraineté alimentaire pour le pays à l'horizon 2025 en mettant l'accent sur 8 filières stratégiques	Sous-composante 2.2 : Renforcer la sécurité alimentaire régionale par la gestion intégrée du paysage
Plan d'Action pour la Stabilisation et le Développement (PA-SD)	Pilier 3 : Refonder l'Etat et améliorer la gouvernance Le 3 ^e pilier du Plan d'action pour la stabilisation et le développement concentre les priorités d'actions à mener afin d'améliorer différents domaines de gouvernance, de consolider la dynamique du développement du capital humain et d'améliorer la production des secteurs porteurs pour l'économie en vue de répondre efficacement aux besoins des populations.	<ul style="list-style-type: none"> - Composante 2 : durabilité et capacité d'adaptation de la base productive du système alimentaire - Composante 3 : intégration des marchés alimentaires régionaux et commerce
Politique nationale de l'environnement (PNE) Janvier 2007	<ul style="list-style-type: none"> - La gestion durable des ressources naturelles pour lutter contre la pauvreté; - L'assurance de la qualité de l'environnement aux populations afin de leur garantir un cadre de vie sain 	Sous-composante 2.2 : Renforcer la sécurité alimentaire régionale par la gestion intégrée du paysage
Politique nationale d'aménagement du territoire (PNAT) 20 juillet 2006	<ul style="list-style-type: none"> - Le développement harmonieux et intégré des activités économiques sur le territoire ; - L'intégration sociale ; - La gestion durable du milieu naturel basée sur la sécurité foncière, la réhabilitation et la restauration des ressources naturelles dégradées. 	Sous-composante 2.2 : Renforcer la sécurité alimentaire régionale par la gestion intégrée du paysage
Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural 04 octobre 2007	<ul style="list-style-type: none"> - Reconnaître et protéger les droits légitimes de l'ensemble des acteurs ruraux sur la terre et les ressources naturelles ; - Promouvoir et accompagner le développement d'institutions locales légitimes à la base ; - Clarifier le cadre institutionnel de gestion des conflits au niveau local et améliorer l'efficacité des instances locales de résolution des conflits ; 	Interventions dans les paysages prioritaires <ul style="list-style-type: none"> ○ Site paysager du bassin du Kou ○ Sites paysagers du bassin de la Sirba ○ Sites paysagers du bassin du Mouhoun

Politiques et Stratégies	Pertinence	Mise en œuvre du PRSA
	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la gestion de l'espace rural ; - Mettre en place un cadre institutionnel cohérent de gestion du foncier rural ; - Renforcer les capacités des services de l'Etat, des collectivités territoriales et de la société civile en matière foncière. 	
<p>Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle Novembre 2013</p>	<p>OG : Assurer une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable à l'horizon 2025 OS1 : Augmenter de façon durable les disponibilités alimentaires ; OS2 : renforcer la capacité de prévention et de réponse face aux chocs ; OS4 : améliorer l'état nutritionnel des populations ; OS5 : renforcer la gouvernance en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Composante 2 : durabilité et capacité d'adaptation de la base productive du système alimentaire ▪ Composante 3 : intégration des marchés alimentaires régionaux et commerce
<p>Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques Juin 2015</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'accroissement de la productivité et de la résilience des écosystèmes ; - L'amélioration de la conservation de la biodiversité ; - Le renforcement de la recherche et du suivi écologique ; - L'atténuation des émissions de Gaz à Effets de Serre (GES). 	<ul style="list-style-type: none"> - Composante 1 : services de conseils numériques pour la prévention et la gestion des crises agricoles et alimentaires
<p>Stratégie Nationale Genre Burkina Faso Février 2018</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir des droits égaux et des opportunités égales en termes d'accès et de contrôle des services sociaux de base ; - Promouvoir un développement économique participatif, un accès et une répartition plus équitables des ressources et des revenus ; - Développer une participation égale des hommes et des femmes aux sphères de décision à tous les niveaux ; - Promouvoir l'institutionnalisation du genre dans tous les domaines ; - Promouvoir un partenariat dynamique pour le genre et le développement ; et - Développer les mécanismes d'information et de sensibilisation en direction de tous les acteurs pour un changement de comportement et de mentalité en faveur de l'équité et de l'égalité dans les rapports homme-femme. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Intégration d'interventions axées sur le genre dans toutes les composantes du Programme ; ○ Intégration de la dimension de genre dans le système de suivi et d'évaluation du Programme en développant (i) une chaîne de résultats permettant de suivre les progrès des agricultrices; (ii) des plans d'activités avec des actions et des résultats budgétisés en matière de genre ; (iii) en menant des évaluations quantitatives et qualitatives des impacts du Programme sur les femmes ainsi que les forces et les faiblesses du programme en matière de mise en œuvre du genre, et (iv) en collectant des informations sur les expériences des femmes pour développer des cas concrets et des meilleures pratiques à diffuser et à utiliser dans le matériel de formation.

3.1.2. Pertinence des activités avec l'objectif de développement du Programme

Les activités du Programme s'avèrent pertinentes avec l'objectif de développement du Programme qui est de contribuer à la réalisation de l'objectif supérieur du programme, à savoir la réduction du nombre de personnes souffrant d'insécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest. En effet, les activités retenues dans les différentes composantes, en particulier celles des Composantes 1, 2 & 3 contribuent fortement à la mise en œuvre de l'objectif du Programme.

3.1.3. Pertinence des indicateurs par rapport à l'objectif du programme

Les indicateurs de résultats de l'objectif de développement du Programme qui incluent (i) le nombre de bénéficiaires du Programme dont des femmes, (ii) le nombre d'acteurs ayant accès aux services de conseil en hydro et agrométéorologie (par nombre et par sexe), (iii) le nombre de producteurs adoptant des technologies et services agricoles intelligents sur le plan climatique, (iv) le nombre d'hectares sous pratiques de gestion intégrée du paysage et (v) la proportion de la production faisant l'objet d'échanges intrarégionaux dans les chaînes de valeur sélectionnées sont pertinents pour l'atteinte de l'objectif du Programme dans le sens où l'atteinte des indicateurs conduit nécessairement à l'amélioration du système alimentaire du pays.

3.2. Evaluation des résultats composante par composante, sous composantes et différentes actions

Cette section présente l'évaluation des résultats, composante par composante et sous-composante.

3.2.1. Composante 1 : services de conseil numérique pour la prévention et la gestion des crises agricoles et alimentaires

Pour cette composante, les activités sont mises en œuvre à travers le partenariat avec le SE-CNSA, l'ANAM, et l'UJKZ., la DGPV, la DGPER etc. Les principales activités programmées sont celles ci-après énumérées :

- diffuser le Plan national d'organisation et de coordination des secours d'urgence et de réhabilitation (PNOCSUR) et le Plan d'actions du système d'information sur la sécurité alimentaire (PA-SISA) ;
- appuyer le développement de la technologie Topraincell ;
- appuyer la formation diplômante sur les phénomènes agro-météo et sur les changements climatiques ;
- diffuser les informations agro-météo ;
- élaborer le rapport diagnostic pour déterminer la vulnérabilité alimentaire dans la zone du Programme ;
- élaborer la stratégie nationale de partenariat public privé, universités en matière d'informations agrométéorologiques ;
- réaliser une étude d'évaluation/analyse des mécanismes existants de gestion des nuisibles ;
- sensibiliser les acteurs régionaux sur les produits assurantiels ;
- entretenir la maintenance des stations automatiques ;
- élaborer et disséminer les résultats (bulletins, *mailing list*) des prévisions saisonnières ;
- organiser des rencontres pour l'opérationnalisation de l'approche PICSA dans la zone du Programme ;

- former une équipe d'experts sur l'assurance agricole ;
- former les quatre (04) doctorants recrutés et d'autres doctorants du LAME en langages Python et R pour le traitement de données agro-hydro-météorologiques ;
- collecter et traiter les signaux des antennes téléphoniques et produire des données de pluies ;
- appuyer la prise en charge d'étudiants pour la conduite de l'expérimentation.

Sous-composante 1.1 mise à niveau des systèmes régionaux de prévention et de suivi des crises alimentaires

Au niveau de cette sous-composante, les principales réalisations au 30 septembre 2024 se présentent comme suit :

- **Renforcement de la capacité régionale à fournir des informations fiables sur la sécurité alimentaire et la vulnérabilité.**

La mise en œuvre de cette activité a permis d'atteindre les résultats ci-après :

- **L'élaboration du plan d'actions multi annuel du système d'information sur la SAN et de l'alerte précoce**

Cette activité a été exécutée dans le cadre du protocole de collaboration avec le SE-CNSA. Un Comité technique de rédaction (CTR) a été institué pour piloter l'élaboration du document stratégique. Trois (03) sessions de travail ont été organisées, aboutissant à la finalisation du document. Sa diffusion, ainsi que le financement de certaines actions prioritaires identifiées, seront intégrés dans le Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) de 2024.

- **Mettre à jour le Plan National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (PNOCSUR) et assurer sa diffusion.**

Cette activité a aussi été inscrite dans le cadre du protocole de collaboration avec le SE-CNSA. La mise à jour du document, ainsi que sa diffusion auprès des acteurs concernés, étaient prévues. Le Plan d'actions a été actualisé, et, au 30 septembre 2024, les documents relatifs au PNOCSUR et au PA-SISA ont été finalisés. Ces travaux ont été réalisés lors de deux ateliers organisés du 29 avril au 3 mai 2024 et du 6 au 10 mai 2024, avec la participation de l'ensemble des parties prenantes (SE-CNSA, SP-CPSA, Action humanitaire...). Ces documents sont en instance de validation avant leur diffusion prévue pour le quatrième trimestre.

- **Appuyer les structures pourvoyeuses de données**

Les structures identifiées pour être appuyées sont le SE-CNSA, l'ANAM, le service Système d'Alerte Précoce (SAP) de la DGESS et la DGRE. Elles ont reçu une formation qui a consisté à les outiller sur la conception d'une plateforme/dispositif de collecte, de gestion et de visualisation de données mobiles avec Kobotoolbox ainsi qu'au traitement et à l'analyse des données sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Vingt (20) cadres ont participé à cette session de formation dont trois (03) femmes soit 15% et seize (16) jeunes soit 80%.

Deux (02) sessions de formation étaient initialement prévues, mais une a pu être réalisée.

- **Réorganisation-amélioration de la surveillance des nuisibles et les mécanismes de gestion**

Il était prévu pour cette activité l'évaluation des mécanismes existants de gestion des nuisibles suivi d'un plan de renforcement des capacités des acteurs du dispositif de surveillance et de gestion des nuisibles. L'activité est mise en œuvre dans le cadre du protocole de collaboration avec la DGPV autour des tâches suivantes :

- ***Evaluer/analyser les mécanismes existants de gestion des nuisibles***

Dans le cadre de l'étude sur les mécanismes existants de gestion des nuisible, des outils de collecte des données ont été élaborés. Les données ont été collectées sur le terrain et le rapport est en cours d'élaboration. Le livrable est attendu pour le quatrième trimestre 2024.

- ***Elaborer un plan de renforcement des capacités des acteurs du dispositif de surveillance et de gestion des nuisibles***

L'élaboration du plan de renforcement des capacités des acteurs du dispositif de surveillance et de gestion des nuisibles interviendra à la suite de l'évaluation/analyse des mécanismes existants de la gestion des nuisible dont le livrable est attendu pour le quatrième trimestre.

Le Programme appuiera également la mise en œuvre du plan ainsi élaboré.

- **Soutien à la collaboration régionale pour la prévention des crises alimentaires**

Les actions menées au titre de cette activité sont :

- ***Former les SAP relais aux niveaux régional et provincial sur les outils de surveillance et d'analyse des risques d'insécurité alimentaire en concertation avec HYDROMET***

Cette sous activité a été exécutée à travers le protocole de collaboration avec la DGESS.

Trois (03) sessions de formation ont été organisées respectivement dans les régions du Centre-Sud, du Nord et de l'Est. Ces sessions de formation ont regroupé les animateurs des Services Alertes Précoces relais régionaux sur les outils de surveillance et d'analyse des risques d'insécurité. Quinze (15) cadres ont été formés dont trois (03) hommes et douze (12) femmes.

- ***Développement des services de prévision d'alerte et d'appui conseil agrométéorologie.***

Cette sous activité, initialement prévue pour être exécutée en collaboration avec l'ANAM n'a pas connu de réalisation. Elle sera reconduite dans le PTBA 2025.

- ***Développement de modèles de résilience avec des paquets différentiels***

Les actions majeures exécutées au titre de cette sous- activités sont :

- ***Réalisation d'une étude diagnostique en vue de déterminer la vulnérabilité alimentaire dans la zone du programme.***

Il était prévu de recruter un consultant pour conduire cette étude. L'étude n'a pu être réalisée. Le recrutement du consultant est prévu pour le quatrième trimestre ainsi que la rencontre de cadrage.

➤ **Réalisation des voyages d'études et des séminaires d'échanges et de partages d'expériences**

Cette tâche a été organisée dans l'optique d'outiller les acteurs sur la thématique en lien avec le développement des modèles de résiliences. Au total, 6 cadres dont 2 femmes ont participé à ce voyage d'étude qui a eu lieu au Sénégal et en Mauritanie.

➤ **Renforcer les capacités techniques des acteurs du dispositif de SE sur la mesure de la résilience et l'AIC**

Il s'est agi sur ce point de renforcer les capacités des acteurs sur l'approche RIMA II et AIC. Sur trois (03) sessions initialement programmées, une session a pu tenir. Cette formation a porté sur l'approche RIMA II. Vingt-huit (28) cadres dont huit (08) femmes ont bénéficié de cette formation.

Sous-composante 1.2 : renforcement des services numériques d'hydrométrie et d'agro-conseil pour les agriculteurs

Les activités majeures exécutées au titre de cette sous-composante sont :

▪ **Renforcement des moyens et capacités de production et dissémination des données agro- et hydrométéorologiques**

➤ **Formation des cadres et acteurs**

Cette sous-activité consiste aux renforcements des capacités des acteurs dans la production et la diffusion des informations agrométéorologiques. A ce titre, les actions ci-après ont été conduites en 2023 :

Les formations diplômantes ont concerné la mise en route des quatre (04) thèses dont les thématiques sont en lien avec la technologie TOP RAINCELL, le suivi des étudiants inscrits à l'AGRHYMET en 2023 et les échanges pour la sélection des bénéficiaires de trois (03) Masters en Changements climatiques, de deux (02) Ingénieurs agro-météorologues et de deux (02) Ingénieurs maintenanciers.

Pour ce qui est des thèses, l'octroi des bourses avait été conditionné par l'inscription définitive des candidats dans les écoles doctorales. A date, trois (03) des quatre (04) doctorants dont une (01) femme ont obtenu leur autorisation d'inscription définitive. Les démarches sont en cours pour finaliser l'inscription du dernier candidat.

Des échanges avec l'AGRHYMET, il ressort que la formation des sept (07) étudiants burkinabè se déroule bien à la satisfaction de l'Institution qui a promis soumettre périodiquement des rapports de formation. Aussi, a-t-elle invité le PRSA-BF à des visites in situ pour le suivi des étudiants et échanger avec le corps enseignant pour faciliter la prise en compte des besoins réels du pays dans les curricula de formation.

S'agissant des prochaines inscriptions, l'AGRHYMET dit attendre l'expression des besoins du pays tant sur les thématiques que sur les effectifs en vue de l'évaluation des coûts de formation sur les thématiques de changements climatiques et d'agro météorologie. L'ANAM a identifié l'école supérieure multi nationale des télécommunications (ESMT) de Dakar pour former deux (02) Ingénieurs spécialistes maintenanciers.

En rappel, les thématiques des quatre (04) thèses retenues avec l’UJKZ sont consignées dans le tableau 7 ci-après.

Tableau 7 : Thématiques retenues pour les quatre (04) thèses

N°	Nom et Prénoms	Sexe	Thèmes
1	OUEDRAOGO Dayagnewendé Victorien	M	Alerte aux sécheresses et aux inondations au BF par la prédiction de la pluviométrie à l'aide des CMLs et de l'IA.
2	YAMEOGO Delwendé Issac	M	Amélioration de la résilience climatique dans le sahel par approche basé sur les prévisions sub-saisonniers.
3	SOMDA Dioviel Dominique	M	Impact du changement climatique sur la disponibilité de l'eau du barrage de Samendéni dans le bassin du Mouhoun dans une approche Nexus Eau-Energie.
4	ZON Mariatou	F	Optimisation des performances des systèmes de collecte d'eau de précipitation et gestion efficace pour une agriculture durable en zone sahélienne.

➤ **Tenue de la session du comité de suivi-évaluation des thèses**

Pour cette activité, la décision pour la transformation du comité de recrutement des doctorants en comité de suivi-évaluation des thèses est finalisée pour signature par le Président de l’UJKZ.

- **Former les quatre (04) doctorants recrutés et d’autres doctorants du LAME en langages Python et R pour le traitement de données agro-hydro-météorologiques**

Pour cette activité, les étudiants et les formateurs ont été identifiés et les TDR de formation ont été élaborés. La formation programmée pour début juillet 2024 n’a pas pu se tenir. Elle a été reprogrammée pour début décembre 2024.

➤ **Formations continues**

Une seule thématique a pu être développée en 2024. Il s’agit de la formation des bénévoles à la maintenance de premier niveau des stations automatiques. Au total, 89 Chargés d’Entretien de Base (CEB) ont pu être formés sur 90 initialement programmés.

➤ **Assurer la disponibilité d’une connexion Internet**

La connexion Internet est actuellement fonctionnelle grâce à la reconduction tacite d’un contrat existant entre le LAME et Telecel Faso. Cependant, le règlement des redevances mensuelles n’a pas encore été effectué, mais ce processus qui devrait être initié en octobre est en cours.

➤ **Assurer la gestion des frais de formation des quatre (04) doctorants**

Les résultats de recrutement ont été signés le 19 juin et publiés. Les fonds du PRSA-BF destinés à l’UJKZ ont été débloqués, tout comme les fonds internes transférés au compte du LAME. Les doctorants ont perçu leurs allocations mensuelles jusqu’à fin septembre, ainsi que les frais d’inscription, de paillasse, et le montant pour l’acquisition d’un ordinateur. Actuellement, le taux de déblocage des frais de formation atteint 80 %.

- **Assurer la maintenance des stations automatiques**

Trois (03) missions ont été organisées au cours de la période sous revue pour assurer la maintenance préventive, curative et l’inspection du réseau d’observation. Les missions de maintenance préventive et curative ont concerné les zones de l’Ouest, du Sud-Ouest, de l’Est et du Nord du pays.

- **Acquérir du matériel de rechange pour les stations de météo de l'ANAM**

Ces équipements concernent notamment les capteurs en fin de durée de vie, des batteries, des paramètres du sol. A la date du 30 novembre 2024, les équipements agro météo tels que les capteurs en fin de durée de vie, les batteries, les paramètres du sol et de 500 pluviomètres paysans ont été réceptionnés. Ces équipements permettront de renforcer les capacités opérationnelles de l'ANAM.

Concernant l'élaboration et la dissémination des résultats des prévisions saisonnières au profit des communautés locales et des agents des structures déconcentrées de l'État, cinq (05) sessions ont été tenues au profit de 30 producteurs et 10 agents du développement rural (agriculture, élevage et environnement) et 75 pluviomètres paysans distribués.

- **Amélioration des capacités des acteurs sur les phénomènes hydrométéorologiques et climatiques**

Il était prévu à travers le protocole de collaboration avec l'UJKZ, l'élaboration d'un plan de formation pour les huit (08) Masters en changement climatique et les quatre (04) thèses. Les bénéficiaires des 5 Masters et des 4 thèses ont déjà été recrutés. Le recrutement des 3 Masters restants est prévu pour l'année 2025.

- **Dynamisation du dispositif au niveau déconcentré sur les outils de surveillance et d'analyse des risques d'IA**

Les réalisations de 2024 au titre de ce point sont :

- **Elaboration d'un plan de maintenance et d'une stratégie d'optimisation du réseau d'observation agrométéorologique face aux défis actuels.**

Les TDR pour l'exécution de cette activité ont été préparés et inclus dans le protocole avec l'ANAM. Cependant, sa mise en œuvre n'a pas encore démarré.

- **Acquisition d'équipements au profit de l'ANAM**

Ces équipements sont constitués de matériels de rechange, de capteurs spécifiques et de pluviomètres paysans. Le marché pour l'acquisition de matériels de rechange est en cours d'exécution.

- **Maintenance des stations automatiques**

Il est prévu en 2024, la maintenance de 204 stations météorologiques. Cette maintenance a été essentiellement curative au regard du fait que les équipements de rechange n'ont pas pu être acquis.

- **Digitalisation des données sous format papier**

Cette activité répond aux besoins de renforcer la capacité de gestion des données agro-météo qui sont produites au niveau de l'ANAM. Elle s'inscrit dans la réalisation d'une recommandation de l'Organisation Météorologique Mondiale en l'endroit de l'ANAM-BF. Elle a pu être intégralement exécutée. Les données numérisées concernent les relevés des stations agro-météo qui auparavant étaient faites sous format papier.

- **Appui à la collecte des données**

Il s'agit pour ce point d'appuyer annuellement l'ANAM pour la collecte des données agro météo.

- **L'acquisition de matériels de rechange pour les stations de météo de l'ANAM**

Ces équipements concernent notamment les capteurs en fin de durée de vie, des batteries, des paramètres du sol. Le processus de contractualisation est à l'étape de signature du contrat.

Par ailleurs, concernant l'appui à l'ANAM pour la diffusion des informations agro et hydro météo au profit des acteurs, la diffusion de ces informations a été entamée et se poursuit dans la zone d'intervention du programme. La diffusion de ces informations au profit des producteurs va s'intensifier en 2024 avec la mise à disposition de l'ANAM de la base des données des producteurs de la zone du programme ainsi que la mise à disposition des outils de travail notamment les pluviomètres paysans.

En plus de ces actions qui sont en cours, dans le cadre de l'opération agri-voucher, un recensement des producteurs est programmé dans quatre (04) régions de la zone d'intervention non couvertes par le PReCA en collaboration avec la DGESS/MARAH. Cette base de données sera aussi mise à la disposition de l'ANAM pour la diffusion des informations agro-météo.

- **Élaborer et disséminer les résultats (bulletins, mailing liste) des prévisions saisonnières**

Au 30 novembre 2024, cette activité a été entièrement réalisée avec l'organisation de cinq (05) sessions de formations. Ces sessions de formations ont été organisées au profit de 30 producteurs, 10 agents du développement rural (agriculture, élevage et environnement) et 15 pluviomètres paysans ont été distribués par session soit 75 au total.

- **Produire régulièrement des bulletins agro météorologiques au profit de la communauté dans les régions d'intervention du Programme**

Au total, 60 bulletins spécifiques agro-météo destinés à la zone d'intervention du Programme sont élaborés et disséminés par mailing liste depuis août 2024 sur une prévision de 150 soit un taux de réalisation de 40%.

- **Organiser des rencontres pour opérationnaliser l'approche PICSA dans la zone du Programme**

Cette activité a été entièrement réalisée à travers la tenue de trois (03) sessions de formations.

- **Services de conseil pour l'implémentation de la technologie Topraincell**

La période sous revue a été marquée par la poursuite de la collecte des données pour la réalisation des expérimentations ainsi que l'acquisition des équipements qui est au stade de livraison.

- **Collecter et traiter les signaux des antennes téléphoniques et produire des données de pluies**

Cette activité récurrente et les données sont collectées annuellement. Il y a eu une interruption de l'acquisition en temps réel en fin mai et juin 2024 pour cause de déplacement du pylône de Telecel situé à l'UJKZ pour la construction d'un bâtiment. La liaison est rétablie et les

acquisitions ont bien repris et sont stockées au niveau du LAME. Le traitement des données d'atténuation en pluie est en cours et seront disponibles au quatrième trimestre.

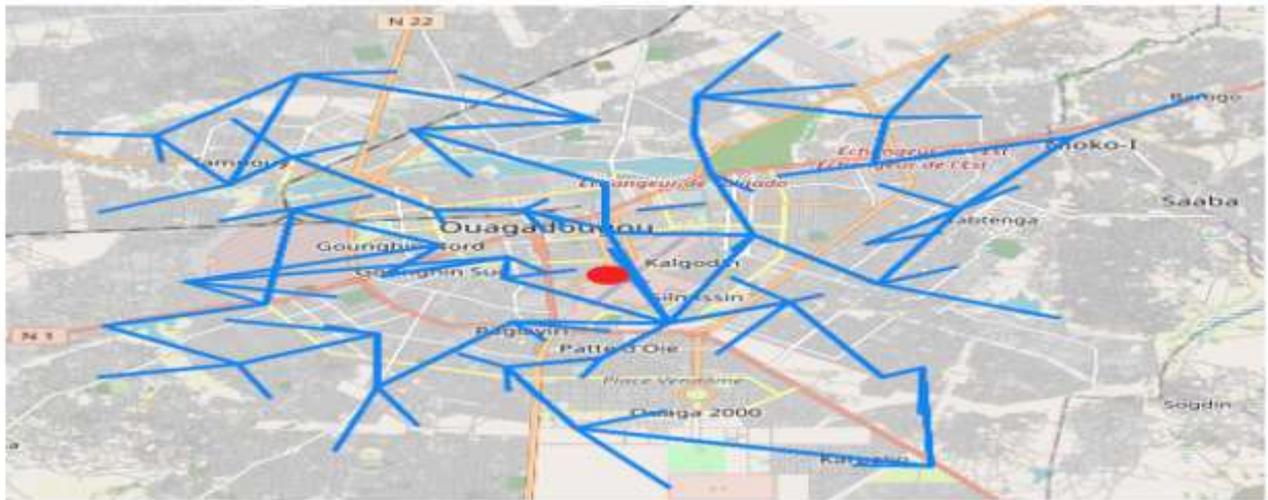


Figure 3 : Carte du réseau CML dans la région de la ville de Ouagadougou pour laquelle les données sont utilisées dans ce travail. Le point rouge indique la position du seul pluviomètre de référence disponible

- Entretien et sécuriser des installations

C'est une activité récurrente, elle est toujours en cours de préparation, soit taux d'exécution physique linéaire estimé à 75%.

- Appuyer la prise en charge d'étudiants pour la conduite de l'expérimentation

Cette activité est liée à celle relative à la « Collecte et traitement des signaux des antennes téléphoniques et production des données de pluies ». La conduite de l'expérimentation est engagée et les allocations mensuelles sont données aux étudiants. Les arriérées ont été payées.

- Concevoir une stratégie nationale de partenariat public-privé-universités en matière d'informations et de données agrométéorologiques

Pour l'élaboration de la stratégie nationale de partenariat public-privé-universités en matière d'informations et de données agrométéorologiques, le document provisoire a été élaboré par un bureau d'étude recruté à cet effet.

Par ailleurs, des négociations ont été engagées avec le bureau GRAD consulting, le promoteur de la plateforme « Cause rurale » et l'ANAM pour la conclusion d'un accord tripartite en vue de renforcer la diffusion des informations agro météorologiques auprès des producteurs.

- Former une équipe d'experts sur l'assurance agricole

Le mécanisme d'assurance agricole mis en place par l'Etat burkinabè depuis 2020 constitue un important outil de gestion des risques agropastoraux et halieutiques. Au regard de l'importance de ce mécanisme, l'Offensive agro-pastorale et halieutique 2023-2025 a instruit d'opérer des ajustements pour une meilleure opérationnalisation à l'échelle nationale.

Pour l'atteinte des objectifs assignés à de mise en œuvre de l'assurance agricole, il est nécessaire d'avoir une ressource humaine qualifiée au sein du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques (MARAH) sur les questions d'assurance agropastorale et halieutique.

Les deux (02) sessions de formation prévues ont été réalisées. Au total, 55 experts dont 14 femmes et 15 jeunes ont vu leurs capacités renforcées sur l'assurance agricole.

- Sensibiliser les acteurs locaux sur les produits assurantiels

Sept (07) ateliers de sensibilisation ont été organisés au profit des acteurs de la zone d'intervention du PRSA-BF. Au total, 411 participants dont 69 femmes et 76 jeunes ont pris part aux différents ateliers.

Des émissions radios interactives ont permis de présenter le mécanisme d'assurance agropastorale à l'endroit des producteurs dans chaque chef-lieu de région en marge de ces ateliers de sensibilisation.

S'agissant de la diffusion des informations agrométéorologiques, **322 538 producteurs dont 30,05% de femmes** ont été touchés.

Le taux d'exécution physique de cette composante à la date du 30 novembre 2024 est de **61%** par rapport au PTBA 2024 révisé et de **45%** depuis le démarrage du Programme.

L'analyse de l'efficacité procède dans un premier temps à l'établissement du bilan de réalisation des activités en faisant ressortir les contraintes ou changement d'orientation et dans un second temps à l'analyse de la performance des résultats à partir du niveau d'atteinte à mi-parcours des indicateurs y afférents. Le taux d'exécution physique d'une activité est le ratio des réalisations sur les prévisions. Le taux moyen de la composante est la moyenne arithmétique de ces activités. Lorsqu'une activité est planifiée et non exécutée, le taux d'exécution est nul. La mission estime satisfaisant le taux moyen de la composante lorsque la moyenne est supérieure ou égale à 50%.

Le programme a réellement démarré ses activités dans le dernier trimestre de 2022. L'efficacité globale s'apprécie à travers les résultats atteints eu égard aux prévisions. Les résultats au 30 novembre 2024 se présentent comme suit (Tableau 8):

Tableau 8 : Taux d'exécution physique de la composante I : Services de conseil numérique pour la prévention et la gestion des crises agricoles et alimentaires au 30/11/2024

Année	Taux linéaire physique	Coefficient de pondération	Taux physique globale pondéré
2022	0 %	6,91%	00%
2023	41,38 %	3,03 %	1,25%
2024 au 30/09/2024	61 %	41,30 %	29,19%
Cumul	50%	4 %	45%

L'analyse du tableau met en évidence un résultat physique de 00% en 2022, de 1,25% au 31 décembre 2023 et 61% au 30 novembre 2024. De façon cumulée, depuis le démarrage du programme, le taux physique global de la composante 1 est de 45 %, ce qui est relativement satisfaisant à mi-parcours.

3.2.2. Composante 2 : durabilité et capacité d'adaptation de la base productive du système alimentaire

L'objectif de la composante 2 est d'améliorer la résilience de la base productive du système alimentaire et de contribuer directement à la GMV (Grande Muraille Verte). Les résultats escomptés sont : (i) des systèmes de recherche agricole nationaux et régionaux renforcés ; (ii) un environnement politique renforcé pour la gouvernance du paysage (politiques et réglementations multisectorielles inclusives pour éviter, réduire et inverser la dégradation des terres) ; et (iii) des unités de paysage (UP) sous gestion intégrée capables d'atteindre durablement des objectifs multiples (production alimentaire, fourniture de services écosystémiques, protection de la biodiversité et amélioration des moyens de subsistance locaux).

Les principaux partenaires d'exécution de cette composante sont : l'INERA, la DGPV, la DGFOMR, la DGADI, le SE-CNSA, les DRARAH de la zone d'intervention et l'ANEVE. Les principales activités prévues sont :

- construire/réhabiliter les infrastructures au profit de l'INERA et de l'IRSAT ;
- appuyer la mise en œuvre des travaux de recherche développement au niveau du CRE-FL ;
- élaborer les plans de gestion intégrée du paysage (PGIP) et mettre en œuvre les sous-projets ;
- réaliser les études APD, EIES et PAR et réaliser les travaux de réhabilitation du périmètre irrigué de 1260 ha de Bama ;
- réaliser les études APD, EIES et réaliser les travaux d'aménagement de 1500 ha de bas-fonds ;
- appuyer la mise en œuvre des microprojets des promoteurs des technologies promues de la composante 2 ;
- réaliser les travaux de récupération manuelle et mécanique des terres dégradées ;
- mettre à la disposition des producteurs des intrants ;
- implémenter une démarche carbone dans la mise en œuvre des activités dans les paysages prioritaires identifiés ;
- réaliser les jardins maraichers et potagers ;
- accompagner la mise en œuvre du panier de résilience ;
- construire/réhabiliter les bâtiments des structures déconcentrées d'appui conseil.

Sous-composante 2.1 : consolider le système régional d'innovation agricole

Cette sous-composante vise à transformer le système régional d'information sur la sécurité alimentaire et l'agriculture afin de soutenir la prise de décision en matière de gestion des risques. Les principales activités exécutées au titre de cette sous composante sont les suivantes :

- **Renforcement des centres de recherche nationaux et régionaux**

- **Construire/réhabiliter le Centre Régional d'Excellence sur les Fruits et Légumes (CRE-FL) ex CNS-FL.**

Pour faciliter le passage du centre national de spécialisation des fruits et légumes (CNS-FL) en centre régional d'excellence sur les fruits et légumes (CRE-FL), il est prévu la réalisation d'un certain nombre d'infrastructures. Il s'agit de : (i) la construction d'un centre de formation, d'un centre hébergement et d'un restaurant au sein de l'INERA Farako-Ba, des bureaux et la clôture de l'INERA Niangoloko et de l'INERA Banfora et (ii) la réhabilitation des locaux de l'IRSAT Bobo, de l'INERA Ouaga et de l'INERA Banfora.

A la date du 30 novembre 2024, les taux d'avancement des travaux sur l'ensemble des chantiers se situe entre 30% et 55% pour un délai contractuel épuisé. Cette situation est liée non seulement à la faible performance des entreprises mais aussi aux modifications souhaitées par les bénéficiaires.

En ce qui concerne les autres activités connexes, les trois forages à gros débits prévus sur le site de l'INERA Farako-Ba ont été réalisés pour assurer la disponibilité de l'eau potable pour la consommation et pour la mise en valeur des parcelles de démonstration et de production. Les développements et essais de pompage ont été réalisés sur deux (02) des trois (03) forages. Le troisième forage possède des caractéristiques particulières (profondeur de 175 m, débit de 75 m³/h équipé par des PVC 165 mm), ce qui nécessite des équipements spécifiques pour effectuer les essais de pompage. Les débits forés sont respectivement de 12 m³/h ; 16 m³/h et 75 m³/h pour le premier, deuxième et troisième forage. En perspective, il s'agira de les équiper et de les mettre en service.

Dans l'optique d'assurer la fourniture permanente de l'énergie aux différents sites de recherche, le Programme a appuyé l'acquisition et l'installation de deux groupes électrogènes à Farako-Ba et à Banfora et la mise en place d'une (01) centrale solaire photovoltaïque de 70 Kwc sur les sites de recherche du CRE-FL. Aussi, on note l'acquisition de matériels pour l'installation d'une chambre froide solaire et de deux (02) banques de gènes solaires toujours au sein du CRE-FL.

- **Renforcer les capacités des ressources humaines (chercheurs, techniciens, personnel administratif) du CRE-FL**

Dans le but de renforcer la masse critique des chercheurs du CRE-FL, il est prévu la formation de 40 étudiants en Master et 30 étudiants en thèse. A la date du 30 novembre 2024, 28 étudiants dont 10 femmes ont eu leur inscription en Master et ont démarré leur formation (08 étudiants, sont en instances de dépôt de leurs mémoires pour soutenances). Pour les thèses, 24 dont 10 femmes se sont inscrites et ont démarré leurs travaux de recherches. Pour les étudiants en Master dont les inscriptions n'ont pas encore abouti, le Programme envisagera de concert avec l'INERA la possibilité de faire appel à la liste d'attente et dans le cas échéant, procéder à un nouvel appel à candidature.

➤ **Mettre en place une démarche qualité au niveau des services et laboratoires du CRE-FL**

Dans le processus de mise en œuvre d'une démarche qualité, un diagnostic a été réalisé par le Centre. A l'issue de cette mission, les chercheurs du Centre ont été formés sur les normes ISO/CEI 17025 : 2017 et ISO 9001. Cette formation a permis de faire comprendre aux formés les huit exigences de la norme ISO 17025 et la norme ISO 9001. Les principales recommandations de cette session ont été de : (i) la mise en place d'un organigramme opérationnel du CRE-FL ; (ii) la sensibilisation des responsables du CRE-FL de l'importance de la norme ISO/17025 et (iii) la nécessité du recrutement d'un biostatisticien au profit du CRE-FL

➤ **Mettre en œuvre les programmes de recherche prioritaires sur les fruits et légumes**

Dans le cadre de la mise en œuvre des projets de recherche prioritaires, au regard de la vision sous régionale du Centre, le processus d'identification et de formulations des thématiques est passé par plusieurs étapes impliquant l'ensemble des acteurs du système régionale de la recherche agricole. Les étapes ci-après ont été suivi pour l'identification des thématiques.

- **L'organisation de l'atelier régional de définition et de validation des thématiques de recherche prioritaires sur les fruits et légumes : Cet atelier s'est tenu du 20 au 23 décembre 2023, dans la salle de réunion de l'hôtel Bravia à Ouagadougou au Burkina Faso. L'atelier a connu la participation effective des autres pays de la sous-région. Il a ainsi réuni les délégations de onze (11) pays membres de la CEDEAO (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Togo) et de l'Afrique centrale (Tchad) et de la France. Au total, 84 personnes ont participé à cet atelier dont 70 hommes, 14 femmes (16,67%) et 6 jeunes (7,14%). L'atelier a atteint ses objectifs de départ au regard des résultats obtenus. Ces résultats sont entre autres la définition et la validation des thématiques de recherches prioritaires sur les fruits et légumes notamment l'oignon, la tomate et la mangue.**
- **Organisation d'un atelier national d'élaboration des projets de recherche prioritaires du CRE-FL**

Du 15 au 18 novembre 2023, s'est tenu dans la salle de réunion de l'hôtel Pousga à Koudougou au Burkina Faso, un atelier de finalisation et de validation des projets de recherches prioritaires sur les fruits et légumes. L'objectif général de cette activité est de finaliser la rédaction des projets prioritaires de recherche et de valider les trois (03) projets de recherche prioritaires ensemble des équipes de recherche. Au total, 73 personnes ont participé à cet atelier dont 62 hommes, 11 femmes et 03 jeunes.

- **L'organisation de l'atelier d'orientation de la formulation des projets de recherche prioritaires sur les fruits et légumes pour le CRE-FL**

Le 16 décembre 2023 s'est tenu à Ouagadougou à l'hôtel Palm Beach l'atelier d'orientation de la formulation des projets de recherche prioritaire sur les fruits et légume pour le CRE/FL. L'objectif principal était de définir une démarche consensuelle de formulation des projets prioritaires de recherche et la constitution des équipes de formulation. Il a regroupé plus de 71 chercheurs et enseignants-chercheurs des instituts nationaux d'enseignements supérieurs et de

recherche dont 56 hommes, 15 femmes et 05 jeunes. Les travaux ont permis d'identifier 03 projets de recherche dont un par spéculation (Tomate-Oignon-Mangue). Une feuille de route a été proposé et la date butoir de soumission des 03 projets le 29 décembre 2023. A l'issue de la préparation des projets, leur mise en œuvre a été entamée en 2024.

Pour la mise en œuvre des projets prioritaires, six (06) équipes de recherche ont été mises en place. Ces projets de recherche concernent les filières mangue, tomate et oignon. Les équipes de recherches constituées sont : (i) l'équipe de Gestion Intégrée des Agents Pathogènes (GIAP), (ii) l'équipe de Connaissance et Gestion Intégrée des Insectes Nuisibles (CGIN), (iii) l'équipe d'Agronomie, Gestion de l'Eau et Agroécologie (AGEA), (iv) l'équipe de Biochimie-Phytochimie Toxicologique (BIOPHYTOXE), (v) l'équipe de Génétique et Amélioration des Cultures Horticoles (HORTIGEN) et (vi) l'équipe de transformation. L'ensemble de ces équipes ont entamé les travaux de recherche sur les différents sites.

➤ **Organiser des conférences /symposium scientifiques régionaux et internationaux**

Dans le but de renforcer la visibilité et le partage des acquis de la recherche scientifique du CRE-FL, le Programme à travers l'INERA a soutenu l'organisation du Symposium International en Science et Technique (SIST) qui s'est tenu à Bobo Dioulasso du 07 au 11 octobre 2024.

➤ **Soutenir les participations des chercheurs aux fora nationaux**

Pour cette activité, 52 chercheurs ont été appuyés par le Programme pour participer à la 15ème foire aux semences améliorées organisée par l'INERA du 31 mai au 03 juin 2024 tenue à Ouagadougou et au 5ème éditions du Symposium International Science et Technologie, du 7 au 11 octobre 2024 à Bobo-Dioulasso. Par ailleurs trois chercheurs de l'INERA dont deux (02) femmes ont participé à la formation en bio-informatique et biostatistique qui s'est tenue du 10 au 20 juillet 2023 à Thiès au Sénégal grâce à l'appui du Programme.

➤ **Faciliter de l'intégration de spécialistes de la sous-région dans les équipes de recherche du CNS-FL**

Cette activité s'inscrit dans l'implication des chercheurs et spécialistes de la sous-région ouest africaine dans les activités du CRE-FL. C'est dans cette optique que trois délégations ont été invitées au sein du CRE-FL pour une immersion sur les acquis, les thématiques de recherche communes et le partage des résultats de recherche. Il s'agit des délégations du CNRA et de l'Université Gon Coulibaly de Korhogo de la Côte d'Ivoire, l'IER du Mali et l'INRAN du Niger.

➤ **Moderniser les services de vulgarisation nationaux**

La période sous revue a connu la mise en œuvre des activités suivantes :

- **Introduire de nouvelles technologies et les diffusées (mettre en place des outils de vulgarisation)**

Au total, 142 outils de vulgarisation ont été mis en place. Diverses thématiques ont été développées dont la promotion des variétés améliorées, l'application de la fumure organo-minérale, l'utilisation de la fiente de volaille, la micro dose etc.

Ces outils sont constitués essentiellement de parcelles de démonstration et de champ écoles de producteurs (CEP) des variétés du riz, maïs, niébé, oignons, tomate et PDCO. Ces diffusions de technologies ont touchés environ 2328 producteurs dont 45% de femmes et 40% de jeunes.

Par ailleurs 200 visites commentées ont été organisées et ont permis de partager les expériences, les difficultés et tirer des leçons en vue d'une répliation de ces technologies à l'échelle de parcelle individuelle des producteurs. Ces outils de vulgarisation participent aussi à la diffusion des technologies sensibles au genre et à la nutrition.

- Recenser les producteurs dans le cadre du renforcement de la base de données du système agri-voucher dans les régions du Centre-Est, du Centre-Sud, du Centre-Ouest et de l'Est.

Dans le cadre du renforcement du dispositif Agri-voucher, le Programme a financé le recensement des producteurs vulnérables dans les régions du Centre-Est, du Centre-Sud, du Centre-Ouest et de l'Est. Au total, 410 705 producteurs dont 191 301 femmes et 14 941 producteurs PDI ont été recensés. Ces opérations ont facilité le ciblage des bénéficiaires des appuis en intrants et l'établissement de la liste des bénéficiaires.

- Animer la plateforme Agritube (réaliser des micro-vidéos pour alimenter la plateforme)

Les scénarii de trois micros vidéos ont été élaborés avec les thématiques suivantes : la gestion des jassides, le travail mécanisé en riziculture et les bonnes pratiques de transformation de la farine du maïs. Le tournage des vidéos devra intervenir incessamment. Ces micro vidéos seront ensuite intégrées dans la plateforme Agritube pour diffusion.

- Renforcer du dispositif GesLabo

Depuis 2018, il a été introduit dans le dispositif de contrôle de qualité des semences, l'enregistrement électronique des données afin de rendre efficient le processus de certification des semences et également d'optimiser la sécurisation des données.

Pour renforcer le dispositif du logiciel de traitement de données sur les semences agricoles, le Programme a appuyé l'élaboration et l'intégration de sous modules dans le logiciel lors d'un atelier ayant regroupé les cadres de la DSI et du SNSA/DGPV (sous-module gestion des résultats d'inspection, développement du sous-module gestion des champs).

- Renforcer le Centre d'appel

Le centre d'appel est un instrument de vulgarisation des bonnes pratiques de production agricoles. Un dispositif instantané d'appui conseil par téléphone sera mis en place pour répondre aux sollicitations des producteurs par téléphone. Le Programme a appuyé d'une part les travaux de création de la plateforme nationale de certification dénommée « SOC BURKINA » (Service Officiel de Contrôle et de certification des semences) et d'autre part le renforcement des équipements et des installations acoustiques du Centre.

- Promouvoir des technologies innovantes de conseils agricoles

Il s'agit de la production de 10 contenus de vulgarisation et de conseils agricoles pour alimenter la plateforme vocal 3.2.1 du MARAH. Cinq (05) contenus ont été élaborés sur les thématiques ci-après : (i) la gestion des Jassides, (ii) les procédures d'acquisition de l'attestation de possession foncière rurale, (iii) la gestion des aflatoxines, (iv) la technique de conservation de l'oignon et (v) l'assurance agricole. Les contenus seront traduits en diverses langues (vocales) pour alimenter la plateforme 3.2.1. en dehors de l'assurance agricole prise en charge par la DGPER.

- Etudier les capacités des systèmes de conseil et du système d'innovation

Au regard des insuffisances du système de conseils d'innovation agricoles, le Programme a commandité cette étude dans l'optique de renforcer les capacités des acteurs du système de conseils d'innovation agricoles. Le rapport définitif de l'étude a été validé et diffusé à l'ensemble des acteurs. Un répertoire des acteurs des systèmes de conseil et d'innovation de même que leur rôle a été établi. L'étude est assortie d'un plan de renforcement des capacités des acteurs pour lequel, la DGPV est invitée à veiller à sa mise en œuvre

- Evaluer les effets et impacts de l'adoption des technologies sur les performances des exploitations familiales

Dans l'objectif de mesurer les impacts induits par l'adoption des technologies sur les performances des exploitations familiales, le Programme a financé la réalisation de l'évaluation des effets et impacts de l'adoption des technologies sur les performances des exploitations familiales pour la modernisation des services nationaux de vulgarisation. Les technologies ayant fait l'objet de l'étude sont essentiellement les CES/DRS, le placement profond de l'urée (PPU), la microdose, le buttage, l'irrigation goutte-à-goutte, le magasin parpaing aéré, le Rudu/silo en paille, les sacs PICS, l'étuvage de riz, les semences de variétés améliorées, les engrais minéraux et organique, le labour etc.

L'étude a révélé un faible taux global d'adoption des technologies et recommande de : (i) mettre l'accent sur la réalisation d'actions de vulgarisation à l'endroit des producteurs, (ii) information et de sensibilisation sur l'utilisation raisonnée des herbicides dans les exploitations agricoles et (iii) mettre en œuvre des actions spécifiques en faveur des femmes.

▪ Appui à l'organisation du Marché International des Technologies Agricoles (MITA)

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités par le CORAF au niveau régional, il se tient annuellement le marché des innovations et technologies agricoles (MITA) pour faciliter l'accès des acteurs aux technologies à même de booster la productivité des filières promues. Le Burkina Faso a participé aux trois éditions de 2022 à 2024 respectivement au Sénégal, au Burkina Faso et au Togo.

Le Programme a appuyé l'accès de NAFASO à l'acquisition des variétés de riz hybrides en 2022 dont l'homologation est en cours, l'acquisition de serres et de variétés de bananes plantains au profit de l'INERA. Il convient de préciser que le Programme a appuyé

l'organisation de l'édition 2023 qui s'est tenue à Ouagadougou du 12 au 15 septembre 2023 autour du thème : « Facilitation de l'accès des technologies et innovations agricoles sensibles au genre et à la nutrition ». L'édition a enregistré 190 participants dont 57 femmes, 51 jeunes provenant de 17 pays. Par ailleurs 28 stands d'exposition ont été occupés par 105 institutions/entreprises et 05 partenaires de développement. Au total 120 technologies/innovations présentés et/ou exposés.

Les activités majeures exécutées sont :

- les rencontres B to Be : 15 pays et 98 entreprises et institutions ont été inscrits. Plus de 70 technologies ont fait l'objet d'échange ou de demande. ;
- les panels : ces panels ont échangé entre autre sur les points suivants : (i) les plateformes d'innovation AIC doivent être sensibles au genre et aux thématiques de nutrition, (ii) l'implication du secteur privé dans le financement de la recherche et le développement des technologies/innovations agricoles ; (iii) Les réalités sociales de nos pays doivent être d'avantage pris en compte dans la conception et l'exécution des programmes de recherche et développement ; (iv) stimulation de la demande nécessite l'adoption d'une approche marketing avec 5 P (Produit, Prix, Place, Promotion, Preuve physique).

Sous-composante 2.2 : renforcer la sécurité alimentaire régionale par la gestion intégrée des paysages

Cette sous-composante vise à développer de nouveaux services qui augmentent la qualité, l'accessibilité et l'utilisation d'informations météorologiques, climatiques et hydrologiques (hydromet) basées sur l'impact et spécifiques à un lieu, ainsi que leur application à l'agriculture (agromet) pour fournir des services adaptés de différents types. Une attention particulière sera accordée aux besoins des groupes les plus vulnérables, tels que les femmes, les jeunes agriculteurs et les pasteurs.

La situation de la réalisation des activités se présente comme suit :

▪ Elaboration des plans de gestion intégrée du paysage (PGIP)

Dans le cadre de la promotion de l'approche de planification ascendante et participative retenue pour la mise en œuvre des activités dans les trois sous bassins (Kou, Mouhoun inférieur et Sirba), il a été retenu d'élaborer des PGIP. A cet effet, 03 Organisations non gouvernementales (ONG) ont été mobilisées pour accompagner les communautés dans cette dynamique. A date, le niveau de réalisation varie d'une ONG à l'autre. Pour les bassins du Kou et du Mouhoun inférieur, les unités paysagères et la cartographie des parties prenantes ont été validés et les diagnostics en cours. Les PGIP sont attendus au plus tard au 31 décembre 2024. Concernant le bassin de la Sirba, l'ONG accuse un grand retard. Elle est au stade de prise en compte des observations de la rencontre de lancement, préalable à l'identification des unités paysagères.

▪ Mise œuvre le volet carbone du PRSA-BF

La Banque mondiale en collaboration avec la coordination régionale du PRSA a retenu d'implémenter un volet carbone dans la composante Burkina Faso. La période sous revue a été consacrée à la poursuite des activités de préparation de l'exécution du projet carbone. Des

rencontres se sont tenues en présentiel et en ligne avec l'ensemble des parties prenantes notamment la firme UNIQUE, TIIPAALGA et SP/REDD+. Une formation s'est déroulée à Ouagadougou en janvier et a permis aux acteurs de comprendre les procédures Carbone et de convenir d'une feuille de route pour son implémentation. En outre, une session de formation a été tenue du 11 au 14 juin 2024 pour renforcer les capacités de 25 acteurs dont trois (03) femmes impliquées dans le suivi du volet carbone. Les principaux thèmes abordés sont (i) les méthodes d'inventaire forestier, (ii) d'échantillonnage de sols et (iii) l'enregistrement des producteurs sur la plateforme UNIQUE. Fort des conclusions de cette session, les échanges se sont poursuivis et il a été convenu de mobiliser une ONG pour l'accompagnement des bénéficiaires (recrutement, formation/coaching et appuis divers). Ce faisant, il a été proposé de rechercher un prestataire disposant de solides expériences en matière d'accompagnement des communautés à la mise en œuvre de Projet Carbone. Sur cette base, seule l'ONG TIIPAALGA remplissait ces conditionnalités et des démarches sont en cours pour la contractualisation avec elle pour l'implémentation de la démarche carbone dans le sous bassin du Mouhoun inférieur.

- **Aménagements et irrigation**

- ***Réhabilitation de 1 260 ha de périmètres irrigués de Bama avec maîtrise totale***

Les études APD, EIES et PAR du périmètre de Bama ont été validés. Concernant la mise en œuvre des PAR, un accord de partenariat social a été conclu entre les bénéficiaires et le PRSA-BF. Cet accord contient un certain nombre d'engagement et décline les obligations de chaque partie. Une étude technique pour la faisabilité d'une retenue d'eau sur la rivière Kou a aussi été commandité dans la perspective de la réalisation d'un barrage pour combler le déficit d'eau d'évalué à environ 8 millions m3 par campagne. Le processus de recrutement des entreprises pour les travaux est en cours.

- ***Aménager des bas-fonds***

Les études d'Avant-Projet Détaillées (APD) ont été conduites sur 3 103 ha de bas-fond sur soixante-douze (72) et ont fait ressortir un potentiel aménageable de 2 140 ha. Suivant les orientations du Ministère et le cout estimatif pour la réhabilitation de la plaine de Bama, le PRSA-BF a retenu l'aménagement de dix-huit (18) sites de bas fond totalisant une superficie de 794 ha et répartie sur cinq (05) régions. Une synergie d'action a été engagée avec les autres projets du programme budgétaire de tutelle technique du PRSA-BF en vue de l'aménagement par ces projets des autres sites qui ont déjà fait l'objet d'études. Le recrutement des entreprises est en cours pour un démarrage effectif des travaux prévu d'ici le mois de janvier 2025.

- ***Réalisation de travaux de labours***

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'offensive agropastorale et halieutique (OAPH), le PRSA-BF a labouré au titre des campagnes humides 2023 et 2024 6000 ha de terres dans sa zone d'intervention au profit de 11 399 producteurs dont 4 819 femmes et 4 496 jeunes (Tableau 9).

Tableau 9 : Répartition des superficies par région

Régions	Superficie labourée (ha)
Boucle du Mouhoun	600
Centre Est	1000
Centre Ouest	1200
Centre Sud	1100
Est	900
Hauts Bassins	600
Nord	600
Total	6000

▪ **Gestion durable des terres**

➤ *Acquisition des kits CES/DRS pour les producteurs*

Dans le cadre de la récupération des terres dégradées, 200 kits CES/DRS ont été acquis et déposés au niveau des régions d'intervention du Programme pour être remis aux producteurs.

➤ *Réalisation des travaux de récupération manuelle et mécanisée des terres dégradées*

La récupération manuelle des terres a concerné 1076 ha de terres dégradées sur une prévision de 1493 ha à travers la contractualisation du transport de moellons et l'appui technique des DRARAH pour la réalisation des ouvrages CES/DRS. Cette activité a mobilisé 2 244 producteurs dont 830 femmes et 1 079 jeunes. Les récupérations se poursuivent actuellement pour le compte du programme 2024. S'agissant de la récupération mécanisée, l'activité a été supprimée pour renforcer les investissements structurants dans le cadre de l'OAPH. Les superficies récupérées ont été mises en valeur et les producteurs notent une amélioration de la productivité. Les résultats générés par cette technologie ont été optimisés avec l'utilisation de la fumure organique.

➤ *Réalisation des actions de gestion de la fertilité des sols*

Il a été renforcé les capacités des producteurs sur les bonnes pratiques agricoles, la production et l'utilisation de la fumure organique. Au total, 849 producteurs dont 350 femmes et 323 jeunes ont été formés. Un protocole est en cours d'exécution par le BUNASOLS pour l'élaboration de la carte de fertilité des sols dans les trois sous bassins prioritaires du PRSA-BF (Kou, Mouhoun inférieur et Sirba). Les études concernent au titre de l'année 2024 le sous bassin du Kou. Notons que les équipes du BUNASOLS sont déployées sur le terrain. Les échantillons ont été prélevés sur le terrain et l'analyse est en cours.

▪ **Gestion phytosanitaire**

Les activités ci-après ont été exécutées : (i) la formation de 270 producteurs dont 105 femmes et 107 hommes sur les bonnes pratiques de gestion des nuisibles (culture maraîchère, arboriculture fruitière); (ii) l'élaboration de cinq (05) textes d'application de la loi 025 portant

protection des végétaux au Burkina Faso, (iii) et l'élaboration de cinq (05) textes d'application de la loi 026 portant contrôle de la gestion des pesticides au Burkina Faso.

Le Programme a aussi appuyé en 2022 et en 2023 la tenue des sessions du comité national et des comités locaux de gestion des pesticides.

Les autres activités financées par le Programme portent sur : (i) la mise en œuvre des actions de surveillance et de lutte contre la CLA, (ii) la diffusion des techniques de lutte contre l'aflatoxine, (iii) la mise en œuvre des actions de surveillance et de lutte contre la Tuta absoluta, (iv) le renforcement du contrôle phytosanitaire dans les zones frontalières, (v) la tenue des sessions des Comités régionaux de toxicovigilance des pesticides (CRTP), (vi) la formation de 166 producteurs sur la gestion des nuisibles des culture maraichères et fruitières promues par le Programme et (vii) l'acquisition de 3 000 kg d'aflasafe au profit des acteurs.

▪ **Mise à disposition des intrants**

Dans le cadre du renforcement de la résilience des acteurs au regards du contexte sécuritaire et du renchérissement du coût des intrants, le Gouvernement a sollicité l'accompagnement de la Banque Mondiale pour l'acquisition d'intrants au profit des producteurs en 2023 et 2024. Au total, 37 500 tonnes d'engrais, 1 338 tonnes de semences de variétés améliorées et 2 061 244 boutures de PDCO ont été mis à la disposition de 472 479 producteurs dont 135 285 femmes et 150 937 jeunes. Cet apport a permis de booster de façon significatif la productivité agricole de la campagne humide dans la zone d'intervention du Programme. Pour la campagne sèche 2023, l'appui a été très appréciée par les producteurs qui pour la première fois ont reçu un important appui en campagne sèche. Ils affirment avoir amélioré la qualité nutritive des repas et les revenus.

Le Programme a aussi appuyé la mise à jour du catalogue national des espèces de variétés agricoles, la précédente édition datant de 2014. Cette mise à jour a permis de prendre en compte de nouvelles espèces tant développées par la recherche qu'importées.

▪ **Mise en œuvre des paniers de résilience dans la ZIP**

Dans le cadre de l'appui aux ménages vulnérables, le Programme accompagne les ménages sélectionnés parmi les personnes vulnérables des régions du Centre-Est, du Centre-Ouest et du Centre-Sud.

L'accompagnement a concerné 102 ménages vulnérables dont 18 dirigés par des femmes et 07 par des jeunes à travers des appuis en intrants et en labours pour la mise en valeur de trois hectares. Parmi ces ménages, ceux œuvrant dans le maraichage ont été appuyés en intrant au titre de la campagne sèche et sont en train d'être dotés en kits de petits matériels de production. Il faut noter que les ménages vulnérables bénéficiaires du PdR seront accompagnés pendant trois (03) ans. Pour un suivi conséquent une situation de référence est en cours d'élaboration.

- **Aménagement des jardins maraichers équipés de forage solaire au profit des femmes**

Cette activité vise l'amélioration de l'accès aux aliments à haute valeur nutritive. Courant la période sous revue, il a été procédé à l'identification des différents sites pour la réalisation des jardins maraichers. Les travaux de réalisation de 151 forages sont en cours.

A la date du 30 novembre 2024, 54 forages positifs ont été réalisés avec des débits allant de 5 m³/h à 40 m³/h. Les aménagements, tenant compte des débits disponibles interviendront en 2025.

Le taux d'exécution physique de cette composante au 30 novembre 2024 est de 40% depuis le démarrage du Programme.

Cette composante est assez stratégique pour le Programme de par la masse d'activités et son poids financier. Sa mise en œuvre contribue fortement à l'atteinte des cibles du cadre de mesure du rendement. Le processus d'identification des sites à aménager (négociation foncière entre autres), les études préalables ont justifié le retard constaté dans le démarrage des travaux d'aménagements quand on considère que le Programme a été opérationnalisé en 2023. Cette situation a été amplifiée par la mobilisation tardive de certains spécialistes dont l'ingénieur en génie rural. La performance de la composante est tirée vers le bas par le faible niveau de mise en œuvre de la sous-composante 2.1 « Consolider le système national d'innovation agricole ».

3.2.3. Composante 3 : Intégration des marchés et commerce

Les principales réalisations de la période sont les suivantes :

Sous composante 3.1. Faciliter le commerce le long des principaux corridors et consolider le système de réserves alimentaires

- **Développement du mécanisme de tableau de bord des échanges et des marchés agricoles de la CEDEAO (EATM-S)**

Dans le but de renforcer les capacités des membres des équipes nationale et régionale sur le tableau de bord afin de faciliter sa compréhension et la mise en œuvre de ses outils, l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) a organisé une formation du 19 au 22 février 2024 à Abuja, en République Fédérale du Nigeria. L'équipe technique du Burkina avec l'appui du PRSA-BF y a pris part. L'atelier de lancement du processus de mise en œuvre de l'EATM-S au Burkina Faso a eu lieu le 17 avril 2024 à Ouagadougou. La formation des acteurs de mise en œuvre a eu lieu et a concerné 40 participants. Les enquêteurs ont été aussi formés pour assurer la collecte des données mais le processus a été suspendu au regard du contexte socio politique de la sous-région.

- **Construction de l'observatoire du riz en Afrique de l'Ouest**

Le PRSA-BF a appuyé l'opérationnalisation du chapitre national de l'ECOWAS Rice Observatory (ERO) à travers la mise en place de l'Observatoire national du riz du Burkina Faso (ONARiz) qui est un cadre fédérateur des initiatives en faveur de la promotion du riz. Il vise à accompagner les acteurs du secteur rizicole à mieux coordonner les politiques, le financement

et la recherche afin de renforcer les synergies pour une meilleure compétitivité du riz national. Aussi, le Programme a accompagné l'élaboration du plan d'actions de l'ONARiz.

- **Stimuler l'harmonisation des politiques commerciales régionales agricoles sur les questions critiques de résilience du système alimentaire**

- *Harmoniser les politiques nationales*

Il s'est agi d'appuyer l'actualisation et la diffusion des politiques nationales en matière d'intrants en conformité avec les instruments au niveau régional ainsi que les politiques nationales en matière de sécurité sanitaire des aliments des normes. En effet, les activités exécutées sont : (i) l'actualisation de l'avant-projet de loi modificative de la loi N°026-2007/AN du 20 novembre 2007 instituant un contrôle des engrais au Burkina Faso et ses textes d'application en vue de son adoption et (ii) la revue des dispositions de l'avant-projet de loi modificative de la loi N°026-2007/AN du 20 novembre 2007 instituant un contrôle des engrais au Burkina Faso afin de s'assurer de son harmonisation avec le règlement communautaire C/REG. 13/12/12 relatif au contrôle de qualité des engrais dans l'espace CEDEAO.

- *Mettre en œuvre certaines dispositions de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE)*

Dans le cadre de la facilitation des échanges, le programme a appuyé le renforcement des capacités des experts nationaux et des acteurs du secteur privé sur divers thèmes. Les principales activités ont concerné : (i) la formation de 59 acteurs sur la législation et les politiques régionales, (ii) la formation de 98 experts nationaux sur les mesures SPS, (iii) la formation de 23 inspecteurs responsables des questions SPS sur le « Guide harmonisé pour l'inspection et la prise de décision », (iv) la formation de 38 acteurs sur la traçabilité et biotechnologie/sécurité alimentaire, (v) la formation de 35 acteurs sur la transparence et la notification de l'accord de l'OMC et (vi) la formation de 261 acteurs sur les normes et standards et les règles d'origine de la CEDEAO et la ZLECAf.

Par ailleurs, le Programme a contribué à l'actualisation de la plateforme électronique des procédures du commerce extérieur en vue d'intégrer les produits des filières soutenues par le PRSA-BF. Dénommé « Burkina Trade Portal », il s'agit d'une plateforme virtuelle devant contenir l'ensemble des informations sur les procédures d'exportation, d'importation et de transit au Burkina Faso, conformément à l'Article premier de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) relatif à la publication et à la disponibilité des renseignements. Le but de cette plateforme est de renforcer la transparence et la prévisibilité du commerce transfrontalier. Ce dernier devrait en effet permettre aux entreprises en particulier les petites et moyennes entreprises (PME), de disposer des informations nécessaires quant aux procédures d'exportation, d'importation et de transit, mises à jour régulièrement pour leurs opérations commerciales transfrontalières. Il est prévu la formation de cent (100) acteurs du secteur privé sur l'utilisation de cette plateforme en décembre 2024.

Dans le but de permettre aux acteurs de s'approprier du contenu de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) en vue de saisir des opportunités qu'elle offre le commerce des produits agricoles, le Programme a entamé l'édition de 400 exemplaires du guide actualisé au profit des acteurs.

➤ ***Renforcer les capacités pour la négociation du commerce agricole***

En matière de négociation commerciale, le Programme a appuyé le renforcement des capacités des membres du comité national de négociation commerciale (CNNC) et les acteurs du secteur privé sur la négociation des régimes tarifaires de commerce agricole.

▪ **Soutien au dialogue et à la consultation sur les politiques multipartites de la CEDEAO**

➤ ***Appuyer à l'organisation et au développement des organismes interprofessionnels des chaînes de valeur***

Le Programme a soutenu l'organisation des cadres de concertation des faitières des chaînes de valeurs maïs et niébé et le renforcement des capacités des acteurs sur les concepts de chaînes de valeur. Les rencontres de concertation ont concerné 64 acteurs dont 24 femmes et les formations ont touché 175 participants dont 72 femmes

➤ **Renforcement du stock national de sécurité alimentaire et nutritionnel au Burkina Faso**

- ***Appuyer de manière durable le système de réserve alimentaire***

Le Programme a appuyé la diffusion de la stratégie nationale de stockage à travers : (i) l'édition de 1000 exemplaires de la stratégie, (ii) la tenue d'un atelier national de vulgarisation, (iii) la tenue d'un atelier d'appropriation de la stratégie par les acteurs de mise en œuvre et (iv) l'organisation d'une émission sur la télévision nationale du Burkina autour de la thématique de la politique nationale de stockage.

Le Programme a également accompagné : (i) l'élaboration de normes nationales des aflatoxines sur le maïs et le sorgho et (ii) le renforcement des capacités techniques de 41 gestionnaires des stocks dont 05 femmes sur la gestion et la conservation des stocks alimentaires.

- ***Acquérir des équipements et matériels roulants au profit de la SONAGESS***

Le Programme a mis à la disposition de la SONAGESS 02 camions de 40 tonnes, 75 échelles mobiles, 30 diables de déplacements et 10 groupes électrogènes. Ces équipements ont contribué au renforcement des capacités opérationnelles de l'institution.

- ***Renforcer le stock national de sécurité alimentaire et nutritionnel***

Dans le cadre du renforcement du stock national de sécurité alimentaire et nutritionnel, il est prévu la réalisation d'infrastructures de stockage.

Les travaux de construction de 09 magasins dont 02 de 1000 tonnes et 07 de 500 tonnes sont en cours. Le taux d'avancement varie d'un site à l'autre de 0% à 11% pour un délai consommé d'environ 40%. Le retard constaté est essentiellement dû à la lenteur du Laboratoire National du Bâtiment et Travaux Publics (LNBTP) qui intervient dans les phases cruciales des travaux (études de sol et validation des dossiers d'exécution des entreprises) pour lesquelles la plupart des entreprises sont en attentes des résultats.

Pour le magasin à réfectionner, l'entreprise a été recrutée. Le démarrage des travaux reste conditionné par la mobilisation du suivi-contrôle qui est à la charge de la SONAGESS.

La contractualisation de l'étude technique de faisabilité pour la construction de silos est en cours.

Sous composante 3.2. Soutenir le développement de chaînes de valeur régionales stratégiques.

▪ **Soutien à la structuration et au financement des chaînes de valeurs prioritaires**

➤ ***Appuyer les institutions consulaires agricoles***

Le Programme a accompagné huit (08) chambres régionales d'agriculture (CRA) pour l'élaboration de leur plan d'action. Les CRA concernées sont Cascades, Centre, Centre-Est, Centre-Ouest, Centre-Sud, Hauts-Bassins, Plateau Central et Sud-Ouest. Les CRA des quatre autres régions disposant déjà de leur plan d'action actualisé. Pour la CRA du Sahel le contexte sécuritaire n'a pas permis son appui.

Concernant les formations au profit des CRA, 66 membres de bureau des commissions permanentes, 84 élus provinciaux et 82 élus départementaux ont été formés respectivement sur leurs missions de service public, sur la bonne gouvernance et sur les rôles et missions.

➤ ***Appuyer l'organisation des acteurs agro pastoraux***

Les activités exécutées ont porté essentiellement sur le renforcement des capacités des organisations des producteurs et l'appui à la mise en place des Sociétés Coopératives.

En effet, on note la formation de : (i) 90 acteurs sur l'acte uniforme OHADA relatif aux droits des sociétés coopératives, (ii) 105 acteurs des responsables d'OP sur la bonne gouvernance et (iii) 120 acteurs des OP en éducation coopérative et en gestion.

Dans le cadre de l'appui à la mise en place de sociétés coopératives, les activités d'appui ont permis la mise en place d'environ 258 Sociétés coopératives dans les chaînes de valeur et de 75 dans l'utilisation du matériels agricoles (CUMA).

➤ ***Appuyer les organisations interprofessionnelles (OIP) et au développement de plateformes multi acteurs avec tous les intervenants du système alimentaire***

Dans le cadre de l'amélioration de la compétitivité des filières promues par le PRSA-BF, huit (08) plateformes d'innovation ont été mises en place dans les chaînes de valeurs du riz et de l'oignon.

Les plateformes d'innovation riz mises en place concernent les régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Est, de l'Est et des Hauts-Bassins. Quant aux plateformes oignon, elles couvrent les régions de la Boucle du Mouhoun, du Nord, du Centre-Ouest et du Centre-Sud.

A l'issue de la mise en place des plateformes, les plans d'actions ont été élaborés et sont en cours de mise en œuvre. Par ailleurs, on note la structuration de la filière patate douce constituée : d'une interprofession forte de 163 SCOOP réparties dans 43 communes de 09 régions, d'une Union nationale des SCOOP de production et d'une Association nationale des transformateurs de la patate douce ont été mises en place.

Chaque plateforme d'innovation dispose d'un plan d'actions triennal et le programme soutient la mise en œuvre des activités prioritaires au titre de l'année 2024. Les principales activités

réalisées sont : (i) l'appui à l'organisation de huit (08) rencontres de concertation régionale, (ii) la formation des acteurs des plateformes riz sur les modèles de financement des chaînes de valeur, (iii) la formation des acteurs des plateformes riz et oignon sur l'agriculture contractuelle, (iv) la formation des acteurs sur les transformateurs de riz sur la prospection commerciale et le marketing, (v) la formation des producteurs sur les technologies de production de la semence d'oignon et (vi) l'appui à la mise en relation des acteurs avec les fournisseurs d'emballages et les promoteurs de fermes compostières. Ces séries de renforcement de capacités ont touchés 659 acteurs dont 93 femmes et 104 jeunes.

Le Programme a aussi soutenu la structuration de la filière patate douce à chair orange dont le processus a abouti à la mise en place d'une interprofession formée d'une Union nationale des SCOOP de production et d'une Association nationale des transformateurs de la patate douce.

En outre, le Programme a appuyé l'organisation de la rencontre annuelle de concertation entre les OIP, l'Etat et les partenaires techniques et financiers.

- **Promotion de la compétitivité du secteur et appui aux infrastructures d'accès aux marchés**

- ***Appuyer la transformation***

Le Programme a soutenu la mise en place et le renforcement de 32 unités de transformation dans les chaînes de valeur cibles et une unité de fabrication d'emballages dans le cadre des projets à coûts partagés. Les promoteurs ont été formés sur les normes et les bonnes pratiques d'hygiène et de fabrication.

Aussi, cinq (05) unités de transformation de mangue ont été appuyées pour la certification biologique de leurs produits.

- 1 786 actrices ont été formés sur la transformation des produits riches en nutriments (PDCO, moringa, niébé).

- ***Technologies post récolte et de conservation***

Le Programme a appuyé l'acquisition de cinq (5) chambres froides à travers les projets à coûts partagés. L'acquisition de 3000 sacs PICS et 543 silos à cuve métallique est en cours.

Par ailleurs, 40 magasins de 60 tonnes sont prévus pour être réalisés sur 40 sites de bas-fonds. Les travaux ont démarré avec des taux d'exécution qui varient entre 2,57% et 11,73% pour un délai consommé de 33%.

- ***Appui à la commercialisation***

En vue d'accompagner les acteurs à mieux écouler leurs productions en tissant des relations d'affaires, le programme a appuyé l'organisation d'une bourse inter-régionale des produits agricoles. Organisée sous forme de conférence et de rencontre B to B, elle a connu la participation de 189 acteurs dont 45 femmes. A l'issue de la bourse, le bilan des rencontres d'affaires B to B a donné des résultats satisfaisants avec 41 contrats de promesse d'achat conclus sur près de 137 526 tonnes de produits agricoles, 150 têtes de volailles de race améliorée et 70 têtes de bovins avec un montant global des contrats estimés à 50 113 090 500 F CFA.

Le Programme a accompagné l'organisation de rencontre de mise en relation entre les producteurs et les acheteurs et une étude sur les circuits de distribution et de commercialisation est en cours de réalisation. Aussi, 81 acteurs ont été formés sur l'agriculture contractuelle.

➤ ***Appuyer la mise en œuvre des projets à coûts partagés***

Au total, 304 promoteurs dont 90 femmes et 85 jeunes ont été sélectionnés pour une subvention de trois milliard cinq cent soixante-dix-sept mille quatre cent quatre-vingt mille six cent soixante-huit (3 577 480 668) F CFA. A la date du 30 novembre 2024, tous les promoteurs ont reçu leur financement et ont entamés la mise en œuvre de leurs microprojets.

▪ **Promotion de la coordination multi-acteurs et renforcement du dialogue entre le secteur public et privé**

Le Programme a soutenu l'organisation de deux ateliers multi acteurs des organisations faitières, des institutions financières et des structures publiques. L'objectif était d'échanger sur les problématiques majeures au développement de ces filières et proposer un plan d'actions minimal pour relever les grands défis. Au total, l'activité a regroupé 186 acteurs dont 60 femmes et 28 jeunes.

Le taux d'exécution physique de cette composante au 30 novembre 2024 est de 41% depuis le démarrage du Programme.

La situation socio politique au niveau de la sous-région a affecté la mise en œuvre des activités de la composante notamment la sous-composante 3.1 « Faciliter le commerce le long des principaux corridors et consolider le système de réserves alimentaires ». Aussi, des infrastructures de stockages/conservation connaissent un retard dans leur réalisation.

3.2.4. La composante 5 : Gestion du programme

▪ **Coordination et gestion du programme**

Les principales activités menées au titre de cette composante sont les suivantes :

➤ ***Acquérir des équipements et de matériels***

Les véhicules et du matériel informatiques ont été acquis au profit des unités de coordination et des principaux partenaires du Programme.

L'acquisition d'équipements spécifiques notamment le matériel de laboratoire et les serres a été contractualisé avec l'UNOPS au profit de l'INERA.

▪ **Suivi-évaluation**

➤ ***Informatiser le système de suivi-évaluation***

Dans le cadre de la mise en place du système de suivi-évaluation, il a été acquis un logiciel pour l'informatisation dudit système. Le Programme envisage le renforcement de capacités de toute l'équipe en charge du suivi-évaluation pour la mise à jour du système.

➤ ***Etablir la situation de référence du Programme***

Dans la perspective des évaluations à mi-parcours et en fin du programme, une situation de référence du programme a été établie.

➤ ***Etablir la situation de référence des microprojets***

Dans l'optique d'assurer un suivi efficace des microprojets et en vue de mieux orienter et évaluer les appuis du Programme à l'accroissement des microprojets financés, une situation de référence a été établie. Cette situation de référence fait ressortir l'ensemble des caractéristiques des promoteurs et de leur entreprise avant le début du financement du Programme. Des collectes de données périodiques seront menées pour évaluer les effets sur les promoteurs.

➤ ***Actualiser le manuel de mise en œuvre du Programme***

Le manuel de mise en œuvre du Programme est structuré en 08 composante à savoir : (i) procédures administratives, financières et comptables, (ii) passation des marches, (iii) exécution des activités, (iv) suivi-évaluation, (v) manuel des opérations d'urgence, (vi) mise en œuvre des sous projets, (vii) mise en œuvre du CERC et (viii) sauvegardes environnementales et sociale. La mise à jour a concerné les composantes « mise en œuvre des sous-projets » et « suivi-évaluation ». L'actualisation de la composante « mise en œuvre des sous-projets » a consisté à la réorganisation des sous-projets en trois guichets assortis de codes de financement. Quant à la composante « suivi-évaluation », son actualisation a consisté à son alignement sur le manuel régional de suivi-évaluation et à la mise à jour les outils. L'actualisation des autres composantes du manuel est en cours.

➤ ***Organiser les missions d'appui conjoint Gouvernement/Banque mondiale***

Depuis le démarrage du Programme, quatre missions d'appui conjointes Gouvernement/Banque mondiale ont été organisées et ont permis de passer en revue l'état d'exécution du Programme et de formuler des recommandations pour l'amélioration de la performance globale du Programme.

Jusqu'à présent, le contexte sécuritaire n'a pas permis des sorties terrain de visites des réalisations et d'échange avec les bénéficiaires en marge de ces exercices.

➤ ***Tenir les sessions du comité de pilotage du Programme***

Cinq sessions ordinaires du comité de pilotage du Programme ont été tenues. Ces sessions ont permis d'examiner et d'adopter 03 rapports de programmes de travail et de budget annuels (2022, 2023 et 2024) et 02 rapports annuels de mise en œuvre des activités (2022 et 2023).

▪ **Gestion des connaissances et communication**

Dans l'optique d'assurer la visibilité des actions du Programme, un site web a été mis en place. Par ailleurs, le Programme a entamé la réalisation de micro-vidéos de certaines activités du Programme ainsi qu'un film documentaire à mi-parcours. Aussi une page Facebook et des groupes WhatsApp du Programme ont été créés pour le partage/publication des informations sur la mise en œuvre des activités. Aussi, le Programme a assuré la couverture médiatique de certaines activités majeures en la cérémonie de remise des chèques des appels à projets, la cérémonie de lancement des distributions des intrants au titre de la campagne 2024.

▪ **Gestion administrative et financière**

Conformément au décret N°2021-1383/PRES/PM/MEFP du 31 décembre 2021, portant réglementation générale des projets et programmes de développement exécutés au Burkina Faso, la gestion du personnel du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina - Faso (PRSA-BF) est faite selon les textes applicables aux personnels des projets ou programmes de développement de catégorie 2 et les dispositions des textes légaux suivants :

- la loi portant code du travail du Burkina Faso pour tout ce qui n'est pas prévu dans le présent décret ;
- la loi portant régime de sécurité sociale applicable aux travailleurs salariés et assimilés au Burkina Faso ;
- la loi portant Code général des impôts du Burkina Faso ;
- la loi portant code de sécurité sociale applicable aux agents publics de l'Etat ;
- les textes applicables aux agents publics.

Pour une gestion rationnelle les dossiers individuels du personnel sont constitués et archivés.

En plus des salaires qui sont payés régulièrement, le PRSA-BF a souscrit à une assurance maladie pour le personnel auprès d'une société d'assurance pour la prise en charge des frais médicaux à hauteur de 80%. Les conjoints et les enfants bénéficient de cette prise en charge.

▪ **Audit**

A l'instar des projets et programmes de développement le PRSA-BF est soumis aux audits et contrôles internes et externes prévus par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur au Burkina Faso. Au titre des exercices 2022 et 2023 des audits internes selon les normes internationales d'audit (ISA) et l'audit externe de l'Inspection générale des finances ont été réalisés. A l'issue de ces audits, des recommandations ont été formulées au programme.

▪ **Gestion comptable**

La gestion financière et comptable du PRSA-BF est prise en charge selon les dispositions du décret N°2021-1383/PRES/PM/MEFP du 31 décembre 2021, les normes du SYSCOHADA révisé et le manuel de mise en œuvre.

La comptabilité est régulièrement tenue à jour à travers le logiciel de gestion TOM²PRO. En plus de ce module, le programme utilise TOM²PAIE pour la gestion de la paie.

Au regard du niveau de réalisation des activités, une attention particulière sera accordée à la capitalisation et à la gestion des savoirs dans les prochaines programmations.

Le taux d'exécution physique de cette composante au 30 novembre 2024 de 41% depuis le démarrage du Programme.

Cette composante transversale et de gestion qui devrait avoir un meilleur taux d'exécution a été impacté négativement dans la mise en œuvre des activités par la mise en place tardive des équipes de gestion. La première cohorte ayant été recruté 06 mois après l'entrée en vigueur, la

seconde 18 mois après la mise en œuvre et la troisième (antennes Boucle du Mouhoun, Hauts Bassins et Nord) en août 2024.

3.2.5. Activités transversales

▪ Mise en œuvre des activités spécifiques pour la promotion du genre et de la nutrition dans le cadre du Programme

Les principales activités exécutées sous cette rubrique au cours de la période sous revue sont : (i) essentiellement l'accompagnement du Programme à la promotion de la consommation des produits agro-sylvo pastoraux et halieutiques nationaux lors des journées promotionnelles et des événements culturels à travers l'organisation de séance de dégustation des mets à base des produits promus ayant permis de toucher environ 500 personnes dont 75% de femmes ; (ii) l'identification et le diagnostic de 17 sites de jardins potagers pour la production intensive des cultures riches en nutriments ; ainsi que (iii) la formation de 1 786 femmes dont 15% de jeunes et 10% de PDI issues des villages d'intervention du Programme sur les techniques innovantes de transformation des produits à haute valeur nutritive niébé, moringa et PDCO ; (iv) la suivie d'une campagne de diffusion des bonnes pratiques alimentaires et nutritionnelles à travers les radios communautaires/locales ayant touchée 234 800 auditeurs (trices) ; (v) la réalisation de l'étude sur les habitudes alimentaires et nutritionnelles des ménages assorti de plan d'actions ; (vi) l'élaboration et la diffusion de modules de formation en nutrition au profit des écoles de formation professionnelle agropastorale et halieutique en vue de favoriser l'intégration de la thématique dans les paquets de vulgarisation et de conseil agricole ; (vii) la formation de 100 producteurs semenciers dont 43 femmes et 83 jeunes sur les techniques de productions semencière et la gestion efficiente des entreprises semencières, (viii) la formation de 41 acteurs dont 13 femmes impliquées dans la mise en œuvre du Programme sur la prise des dimensions genre et jeunes dans les activités et (ix) l'appui à l'organisation de la première édition des 72 heures de maïs transformé de l'union nationale formatrices de maïs ; (x) l'élaboration des messages de sensibilisation sur les bonnes pratiques dans la chaîne de production alimentaire. Ces messages sont en train d'être traduits en capsules audiovisuelles pour être diffusées dans les radios, les télé et les groupes d'échanges numériques.

▪ Mise en œuvre des mesures de sauvegardes environnementales et sociales

➤ *Mettre en œuvre les activités VBG*

Un plan d'action VBG a été élaboré et a connu un début de mise en œuvre avec l'élaboration de codes spécifiques qui se rapportent à la bonne conduite de l'équipe du Programme ainsi que ses partenaires de mise en œuvre. Aussi, un renforcement des capacités sur les exploitations et abus sexuels ainsi que le harcèlement sexuel a connu la participation de 175 personnes dont 45 femmes et 28 jeunes suivis de la signature des codes de conduite par les participants.

En plus de cela des activités de sensibilisation des travailleurs des chantiers et les populations riveraines sur la prévention des exploitations et abus sexuels ainsi que le harcèlement sexuel ont été réalisés. Au total, 11 séances ont été tenues dans les stations de l'INERA de Niangoloko, de Banfora et de Farako-Ba ainsi que celui de l'IRSAT Bobo.

➤ ***Mettre en place des comités de gestion***

Dans le cadre de la réhabilitation de la plaine de Bama, huit (08) comités de gestion des plaintes ont été mises en place pour l'enregistrement et le traitement des éventuelles plaintes.

➤ ***Réaliser le screening environnemental et social des sous-projets du Programme***

La période a surtout été consacrée à la réalisation et à la validation des screening environnemental et social des sous-projets.

Les sous projets couverts sont : les basfonds, les périmètres maraichers, les jardins potagers, la récupération mécanisée des terres dégradées, et la construction/réhabilitation/réfection d'infrastructures.

Au total, 531 fiches (227 sous-projets et 304 micro-projets) ont été validées par le Programme et l'Agence Nationale des Evaluations Environnementales (ANEVE). Ces fiches ont été soumises à la Banque.

Par ailleurs, le Programme a obtenu l'avis favorable de faisabilité environnementale par arrêté N°2024-288/MEEA/SG/ANEVE du 12 avril 2024.

3.3. Evaluation de la pertinence et de l'efficacité des arrangements institutionnels

Le dispositif institutionnel allant du niveau régional au niveau local, passant par le niveau national s'avère pertinent d'autant plus que les problèmes du système alimentaire du pays se posent à ces trois niveaux. En effet, c'est au niveau local que les problèmes de sécurité alimentaire se posent d'abord avant de se manifester au niveau national et s'aggraver ou se résoudre en fonction du contexte régional. Ainsi, présentés, on s'aperçoit aisément de la pertinence et de l'efficacité des arrangements institutionnels du Programme qui intègrent les pôles du système alimentaire. Le niveau d'atteinte des objectifs et la qualité des résultats du Programme s'en trouvent de ce fait, appréciables.

3.4. Effets et impacts du Programme

La mise en œuvre du PRSA-BF a induit des changements perceptibles qui concourent à l'atteinte des objectifs de développement du projet. Ces résultats portent sur :

- **La hausse soutenue de la production agricole**

La mise en œuvre du PRSA a aussi contribué significativement à l'augmentation des superficies aménagées, l'amélioration de la productivité facilitée par l'accès des producteurs aux intrants agricoles, le renforcement des capacités des acteurs des chaînes de valeur agricole, les labours gratuits, l'encadrement technique, la pratique des innovations technologiques.

▪ **Le développement de l'entrepreneuriat agricole**

Au total 304 micro-projets ont été sélectionnés. La mise en service desdits micro-projets en cours permettra de créer des emplois et d'augmenter les revenus.

Le Programme va induire progressivement un changement perceptible au niveau de la zone d'intervention avec une dynamique associative, coopérative et entrepreneurial avec un effort d'organisation grandissant des acteurs économiques (organisations de producteurs, de transformateurs) grâce aux plateformes multi-acteurs.

▪ **Le renforcement des capacités des acteurs**

Outre les formations diplômantes de Master et de doctorat octroyés et ciblées sur les innovations technologiques, les capacités des différents acteurs des chaînes de valeur ont été renforcées.

3.5. Durabilité des résultats du Programme

La mise en œuvre du PRSA a produit des résultats susceptibles de générer des bénéfices qui peuvent s'inscrire dans la durée. Cette durabilité est toutefois tributaire d'un faisceau de facteurs dont entre autres (i) la validité technique, économique et financière des résultats, (ii) l'engagement politique et le soutien des autorités, (iii) un cadre institutionnel, organisationnel et réglementaire incitatif et (iv) la capacité des acteurs à résister aux chocs extérieurs (résilience).

Ce faisant, les aménagements de bas-fonds et périmètres irrigués, la réhabilitation de plaines, forages et jardins maraichers au profit de producteurs/trice ayant une validité technique, économique et financière s'inscriront dans la durée ; la mise en valeur de ces aménagements améliorant les revenus des bénéficiaires survivra certainement au Programme. Il en va de même des micro-projets financés qui constituent désormais une importante base économique pour les entrepreneurs agricoles qui ont vu leur business entrer progressivement dans une phase de rentabilité. Un processus de retour en arrière consistant à abandonner cette entreprise est quasiment non envisageable.

Le renforcement des capacités des acteurs à travers (i) les formations (diplômantes au profit de jeunes et professionnelles pour les producteurs ; (ii) la mise en place de plateformes comme Agritube et GesLabo), et (iii) l'amélioration de l'organisation des filières à travers la mise en place de plateformes d'innovation multi-acteurs est susceptible de perdurer si les conditions d'expression des compétences sont réunies, notamment le cadre institutionnel et réglementaire favorable. Ainsi, l'emploi des docteurs formés avec l'appui du Programme dépendra du contexte du pays à leur sortie. Il est évident que l'acquisition de connaissances est un bénéfice qui ne connaît pas de limite temporelle ; elle ne demande qu'un espace favorable pour exprimer tout son potentiel de contribution au développement socio-économique du pays.

Quant aux divers appuis institutionnels, leur durabilité est tout aussi subordonnée au cadre institutionnel en charge de leur gestion : la durée de vie des laboratoires et des divers équipements dépendra de l'engagement du service bénéficiaire à les entretenir.

Au total, il ressort clairement que l'intervention du PRSA-BF est susceptible des effets et impacts durables ; c'est dire qu'elle est porteuse de durabilité sous réserve de conditions explicitées plus haut.

3.5.1. Risques sur la durabilité du Programme

De nombreux risques sont susceptibles d'affecter négativement la durabilité des acquis engrangés. Ces risques peuvent être d'ordre financier ou liés au cadre institutionnel, politique et de gouvernance, environnemental ou socio-économique.

Risques financiers pouvant affecter la durabilité

L'utilisation des infrastructures (aménagements hydro-agricoles et infrastructures de stockage et de mise en marché, micro-projets et sous-projets) suppose qu'elles se détériorent avec le temps, après la fin du Programme. Ainsi, afin de garantir une utilisation optimale et une durabilité des réalisations et des activités, il sera nécessaire que la stratégie de pérennisation des actions d'entretien soit prévue afin de conserver leur qualité dans le temps et leur capacité productive. L'insuffisance ou le manque de ressources financières pour assurer un tel entretien pourrait en effet compromettre la survie des infrastructures à la fin du Programme.

Risques liés au cadre institutionnel, politique et à la gouvernance

Le cadre institutionnel, politique et la gouvernance sont très importants pour toute organisation communautaire. Les projets et programmes sont des instruments de développement qui sont élaborés en fonction des priorités. Des réorientations/changements de priorités peuvent intervenir qui tendent à reléguer les acquis du Programme au second plan au profit d'autres types d'actions. Dans ce cas de figure, leur durabilité est compromise.

Risques environnementaux pouvant affecter la durabilité

Les effets des changements climatiques constituent un réel risque pour la durabilité des résultats du programme. En effet, ils peuvent contribuer à réduire les résultats agricoles comme les fortes variations de températures, les épisodes d'inondations qui détruisent les cultures ou de sécheresses conduisant à une insuffisance de l'eau pour l'irrigation, l'apparition d'attaques parasitaires, etc.

Par ailleurs, l'utilisation abusive des pesticides, surtout non homologués sur les périmètres constitue un autre risque environnemental majeur qui se transforme en danger pour la santé des consommateurs car les éléments passent dans les produits maraichers tels l'oignon et la tomate. De même, l'utilisation non efficiente des engrais chimiques c'est-à-dire en surdosage sans fumure organique suffisante, conduit à terme à appauvrir les sols, ce qui appelle un autre cycle de surdosage. Ce cercle vicieux d'appauvrissement des terres exploitées conduit à une baisse tendancielle des rendements agricoles et des revenus générés.

Risques socio-économiques pouvant affecter la durabilité

Le manque de main-d'œuvre lié à l'exode rural des jeunes vers les villes où il y a de meilleures opportunités de générer des revenus plus substantiels, ou vers les sites d'orpillage constitue un risque pour la pérennisation des acquis du Programme.

De même, les femmes qui auraient réussi dans leur exploitation peuvent subir des violences économiques de la part de leurs époux, ce qui aura pour effet, leur renoncement ou la baisse de leur engouement/engagement à continuer l'activité.

On note également des risques économiques liés à la politique fiscale (taxe à l'importation de 10% pour le riz) qui ne favorise pas toujours la consommation de la production nationale avant tout recours à l'importation. L'insuffisance de protection de la production nationale constitue également un risque pour le développement de certaines spéculations telles la tomate et l'oignon que l'on importe malgré l'abondance de la production locale.

L'autre risque est relatif à l'incapacité de pouvoir prendre avantage des opportunités liées à l'entrée en vigueur de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) qui consacre le libre-échange dans le commerce du continent africain. A défaut de mieux produire, le manque de compétitivité pourrait compromettre à terme la durabilité des résultats du Programme.

Tableau 10 : Risques et mesures d'atténuation associées

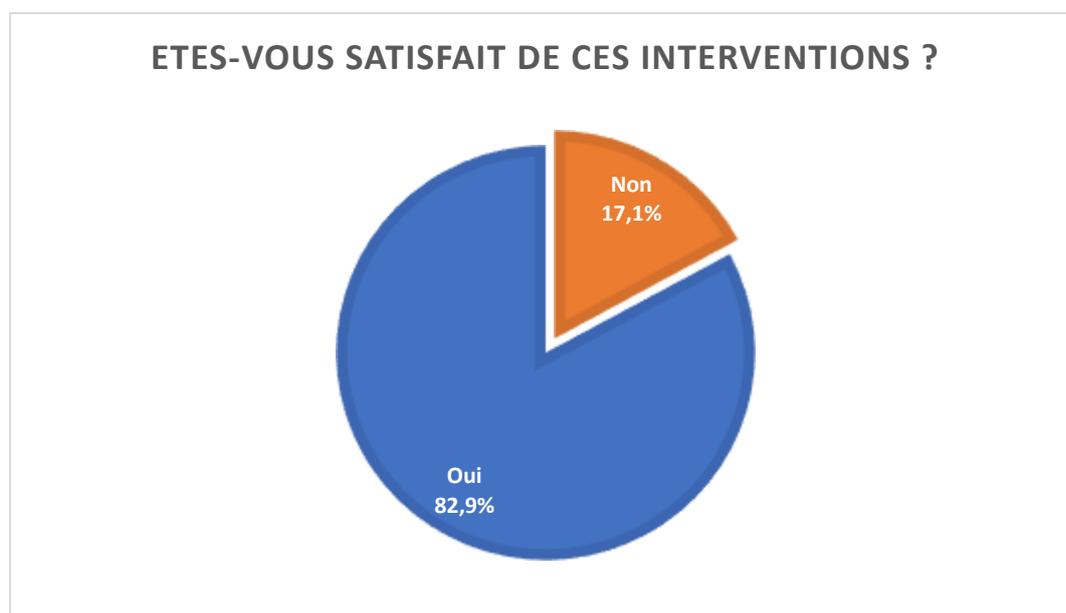
RISQUES	Niveau risque			Mesures d'atténuation	Responsable
	Faible	Élevé	Très élevé		
<i>Risques financiers</i>		X		Faire un plaidoyer auprès des autorités pour une allocation conséquente des ressources pour l'entretien des infrastructures	MARAH
<i>Risques liés au cadre institutionnel, politique et à la gouvernance</i>		X		Faire un plaidoyer auprès des autorités pour renforcer le cadre institutionnel et politique et pour améliorer la gouvernance au sein des structures des organisations de producteurs	MARAH
<i>Risques environnementaux</i>			X	Formation des producteurs sur les risques liés à l'utilisation inappropriée des intrants et sur les itinéraires techniques respectueux de l'environnement	MARAH
<i>Risques socio-économiques</i>		X		Faire un plaidoyer pour l'adoption des tarifs douaniers favorables au développement des productions agricoles nationales Sensibiliser les personnalités coutumières et les leaders d'opinion pour réduire l'impact des pesanteurs socio-culturelles sur les femmes Renforcer les capacités des producteurs pour accroître leur compétitivité	-MARAH et -organisations des producteurs agricoles -Leaders coutumiers -Leaders d'opinion, - Organisations de la société civile

3.6. Satisfaction des partenaires et des bénéficiaires

De manière unanime les partenaires sont satisfaits de la collaboration avec le Programme par rapport aux décaissements et à la mise en œuvre des activités sur le terrain, notamment les travaux d'aménagements et le financement des microprojets, l'appui institutionnel. La collaboration est selon les partenaires s'est caractérisée par l'ouverture, l'écoute et la réactivité du PRSA-BF suite aux sollicitations. Quant aux bénéficiaires, ils se disent satisfaits de la mise en œuvre des activités notamment au vu des travaux d'aménagement ou de réhabilitation des bas-fonds, la fourniture d'intrants, le financement de micro-projets entre autres

Il ressort également que 82,9% des bénéficiaires sont satisfaits des appuis du PRSA (Figure 4)

Les 17,1% de bénéficiaires non satisfaits estiment que, non seulement l'accès aux équipements agricoles, aux intrants (semences et engrais) et aux aides financières promis s'est avéré problématique pour certains, mais les infrastructures, comme les retenues d'eau, n'ont pas atteint les rendements agricoles escomptés. Ce constat s'accompagne d'accusations de favoritisme dans la distribution des ressources, certains bénéficiaires étant mieux lotis que d'autres. Par ailleurs, si des formations ont bien été dispensées, le manque d'accompagnement post-formation et l'insuffisance des intrants fournis ont considérablement limité leur impact et laissé les bénéficiaires sans le soutien nécessaire pour mettre en pratique les connaissances acquises.



Source : les données de l'enquête auprès des bénéficiaires

Figure 4 : Taux de satisfaction des bénéficiaires du PRSA

De plus, 14,8% des bénéficiaires ont déclaré avoir observé des impacts négatifs notamment sur la santé et l'environnement. En effet l'utilisation d'herbicides, sans mesures de protection adéquates, a provoqué des troubles respiratoires chez certains producteurs. Paradoxalement, les retenues d'eau, censées améliorer les rendements, ont causé la destruction de certaines semences, entraînant des pertes pour les agriculteurs. De plus, malgré l'objectif affiché d'amélioration des rendements, des effets secondaires néfastes sur les cultures ont été signalés,

potentiellement liés à l'utilisation de produits chimiques ou à d'autres facteurs liés au programme.



Source : les données de l'enquête auprès des bénéficiaires

Figure 5 : Proportion des bénéficiaires ayant observé des impacts négatifs

Systeme de suivi-évaluation

L'objectif du système de suivi-évaluation du PRSA-BF est de générer des informations pertinentes et suffisantes pour aider à piloter et à rendre compte des résultats du Programme. Le système de suivi évaluation du PRSA comprend trois (03) niveaux à savoir le niveau national, le niveau régional et les partenaires centraux. Chaque niveau est animé par des acteurs avec des responsabilités clairement définies et des outils spécifiques permettant une bonne circulation de l'information.

Les principaux acteurs et instances de pilotage au niveau régional sont (i) le Comité de pilotage régional (CPR) présidé par la CEDEAO, (ii) l'unité de coordination régionale de la CEDEAO ; (iii) Les unités de mise en œuvre des projets de la CEDEAO, du CILSS AGHRYMET et du CORAF.

Au niveau national, le système de suivi-évaluation du PRSA est organisé autour de l'Unité de Gestion du Programme et de partenaires externes intervenant dans sa la mise en œuvre du projet à travers des protocoles/conventions.

Au niveau de l'UGP, la fonction d'animation du suivi-évaluation au niveau national est assurée par le Spécialiste suivi évaluation (SSE) du Programme appuyé par un assistant sous la supervision du Coordonnateur.

Au niveau régional la fonction d'animation de la planification et du suivi-évaluation est assurée par le Chargé de suivi évaluation de l'Unité régionale sous la supervision du Chef d'Antenne. À ce titre, le Chef d'Antenne a la responsabilité institutionnelle de l'authenticité et de la transmission à date des rapports périodiques à l'UGP.

Outre les équipes de l'UGP et des UGR, les autres acteurs nationaux impliqués dans la mise en œuvre du Programme sont : la DGPER, SE-CNSA, ANEVE, INERA, la DGPV, DGC, UJKZ, la DGFOMR, DGADI, DRARAH, CRA.

Des points focaux désignés auprès de chaque acteur de mise en œuvre sont assurés le suivi-évaluation

L'objectif du système de suivi-évaluation du PRSA-BF est de : générer des informations pertinentes et suffisantes pour aider à piloter et à rendre compte des résultats du Programme.

- assurer le suivi régulier des performances et des effets engendrés par le Programme en rendant compte périodiquement des progrès accomplis ;
- évaluer les résultats atteints au regard des prévisions ainsi que des effets inattendus ;
- gérer adéquatement les informations produites et les diffuser à l'endroit des parties prenantes du Programme et du public ;

En somme, l'existence d'un réseau de partenaires de mise en œuvre du Programme au niveau central et déconcentré avec des points focaux et régis par des conventions et la mise en place des antennes régionales du PRSA constituent des points forts de l'opérationnalisation du dispositif de suivi-évaluation

3.7. Système de suivi-évaluation

Les actions programmées au titre du suivi-évaluation sont les suivantes : (i) l'élaboration de la situation de référence du Programme ; (ii) l'élaboration du manuel de suivi-évaluation du Programme ; (iii) la collecte et le traitement des données ; (iv) la tenue des sessions du comité de pilotage du Programme ; (v) les missions de supervisions du Programme par la coordination nationale, la coordination régionale et la Banque mondiale ; (vi) le suivi externe par les services techniques du MARAH ; (vii) la mise en place d'un système d'archivage électronique de la documentation ; (viii) l'élaboration d'un plan de renforcement des capacités techniques et d'un plan de renforcement des capacités de l'équipe du Programme ; (ix) la réalisation des audits du PRSA.

Les principaux résultats atteints sont les suivants :

- l'actualisation du Manuel de SE ;
- l'élaboration des outils de programmation, de rapportage et de collecte des données ;
- la réalisation de la situation de référence du programme ;
- la réalisation de la situation de référence des microprojets et l'élaboration d'un formulaire de suivi-périodique ;
- l'organisation des instances internes de suivi des activités (rencontre quinzaine, trimestrielle et semestrielle) ;
- la tenue des instances de supervision et de pilotage du Programme (04 - 05 COPIL) ;
- La réalisation en cours de capsule vidéo et un documentaire sur la revue à mi-parcours du Programme ;
- l'élaboration des documents de Programmation et de bilan (02 PTBA, 08 rapports trimestriels; 02 rapport annuel) ;
- La formation d'une partie de l'équipe suivi-évaluation sur kobo ;
- La constitution de bases Excel des bénéficiaires du Programme ;
- l'animation de la page Facebook du Programme ;
- la conception du site web en cours de déploiement.

Au titre de la mise à jour des plateformes numériques de suivi évaluation on peut également noter :

- Kobotoolbox; 01 compte adm; 07 comptes régionaux: 20 formulaires déployés dont 16 issus des ICR, formulaire GEMS, et 03 autres formulaires créés pour la collecte de données (labour, semences, situ référence MP ;
- MESECOPS (plateforme de suivi Eval de la Coordination régionale ;
- logiciel budget programme (Plateforme de suivi Eva du MARAH); (Mise à jour régulièrement) ;
- Le logiciel Tom2Moritoring (mise à jour en cours).

De manière globale et au regard de ces résultats réconfortants, le système de suivi-évaluation du Programme est fonctionnel avec la production régulière des différents rapports et la tenue régulière des instances de suivi, d'orientation et de pilotage dudit Programme et des outils adaptés.

Il faut noter qu'après l'élaboration du manuel de suivi-évaluation un processus n'a pas été mis en place pour son appropriation par les acteurs. Une attention particulière doit être accordée à l'appropriation du manuel de suivi-évaluation et au renforcement des capacités des acteurs impliquées dans la mise en œuvre du système de suivi -évaluation.

▪ **Situation des indicateurs du cadre des résultats**

L'objectif de développement du Programme (ODP) du PRSA est d'accroître la préparation à l'insécurité alimentaire et améliorer la résilience des acteurs du système alimentaire, des paysages prioritaires et des chaînes de valeur dans les zones du programme. Le programme est sous-tendu par une théorie du changement (TdC) qui souligne l'interdépendance des groupes d'activités prioritaires pour atteindre les résultats intermédiaires et l'ODP.

Les mégas résultats attendus en rapport avec l'objectif de développement du Programme sont les suivants :

➤ **Indicateurs de performance liés à l'objectif de développement du Programme**

- 25% de réduction du nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire dans les zones ciblées par le programme ;
- 650 000 Bénéficiaires du programme (agriculteurs atteints par des actifs ou services agricoles) dont 40% de femmes ;
- 250 000 acteurs du système alimentaire ayant accès aux services de conseil en hydro et agrométéorologie dont 40% de femmes ;
- 25 000 hectares de surface sous pratiques de gestion intégrée du paysage ;
- 500 000 producteurs adoptant des technologies et services agricoles intelligents sur le plan climatique ;
- 30% de part de la production faisant l'objet d'échanges intrarégionaux dans les chaînes de valeur sélectionnées.

➤ **Indicateurs de résultats intermédiaires**

- 80% de satisfaction des agriculteurs ayant accès à des services météorologiques, climatiques et de conseil en agriculture utilisables ;
- l'accès aux services locaux d'information sur le climat grâce aux plateformes d'information numériques est amélioré ;
- 2 accords impliquant la coproduction de services agro-hydro météorologiques entre les secteurs public et privé ;
- 6 technologies mises à la disposition des agriculteurs par le consortium du NCoS, du CGIAR et d'autres instituts de recherche internationaux dont 30% de technologies sensibles ;
- 70% de sous-projets sélectionnés dans le cadre des plans de gestion intégrée du paysage et pour lesquels des mesures de résilience au changement climatique ont été mises en œuvre ;
- un système d'information spatiale est établi et opérationnel pour concevoir et planifier des pratiques de gestion des terres résilientes au climat ;
- 100 acteurs du secteur privé impliqués dans le commerce agricole régional soutenu par le programme ;
- 15 500 agricultrices ayant reçu des biens ou des services pour améliorer la commercialisation dans les chaînes de valeur sélectionnées ;
- 80% de bénéficiaires satisfaits des interventions du programme ;
- 100 % de plaintes enregistrées et traitées par le programme.

Pour mieux apprécier le niveau de progression vers les résultats et les objectifs, la mission a procédé à une analyse critique de la situation du cadre logique du PRSA. Il ressort que la plupart des indicateurs connaissent des taux de progression appréciables ; les taux de progression des résultats vers les cibles varient de 33,33% pour l'IRI4 (*Technologies mises à la disposition des agriculteurs par le consortium du NCoS, du CGIAR et d'autres instituts de recherche internationaux*) à 16, 12% pour l'IRI 10 (*nombre d'agricultrices ayant reçu des biens ou des services pour améliorer la commercialisation dans les chaînes de valeur sélectionnées*). (Voir tableau en annexe).

▪ **Analyse critique des indicateurs du cadre des résultats**

➤ **Niveau d'atteinte de l'objectif de développement**

La plupart des indicateurs de l'Objectif de développement du Programme bien formulés et ont atteint un niveau de réalisation satisfaisant variant de 78% pour l'ODP2 à savoir le nombre de bénéficiaires du Programme (actifs agriculteurs atteints par des actifs ou services agricoles) à 97% pour l'ODP5 (nombre de producteurs adoptant des technologies et services agricoles intelligents sur le plan climatique).

Cependant le niveau de réalisation de 27% de l'ODP4 (ha de surface sous pratique de gestion intégrée du paysage reste faible. Il faut noter que cet indicateur est en partie lié à l'effectivité des aménagements hydroagricoles qui sont au stade de contractualisation en vue du démarrage des travaux. Les niveaux de réalisation des autres indicateurs sont également satisfaisants :

- 9,62 % de réalisation pour ODP1 (Pourcentage de réduction du nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire dans les zones ciblées par le Programme est une performance au-delà de la cible de 25% ;
- 93% de progrès vers la cible pour ODP3 (Acteurs du système alimentaire ayant accès aux services de conseil en hydro et agrométéorologie).

L'indicateur de l'ODP6 (Part en % de la production faisant l'objet d'échanges intrarégionaux dans les chaînes de valeur sélectionnées) n'a pas été renseigné par la coordination régionale sur la base des statistiques des douanes et du ministère en charge du commerce.

Le PRSA a atteint des résultats fort appréciables et reste pertinent par rapport à son objectif de développement. Il conviendrait de réviser la fiche d'identification de certains indicateurs pour les rendre SMART.

➤ **Résultats intermédiaires**

L'analyse critique détaillée des dix (10) indicateurs de résultats intermédiaires révèle que sept (07) indicateurs ont atteint un taux de réalisation satisfaisant. Il s'agit de l'IRI1 (Pourcentage de satisfaction des agriculteurs ayant accès à des services météorologiques, climatiques et de conseil en agriculture utilisables) avec un progrès vers la cible de 121%, de l'IRI2 avec l'amélioration effective de l'accès aux services locaux d'information sur le climat grâce aux plateformes d'information numériques, de IRI3 (Nombre d'accords impliquant la coproduction de services agro-hydro-météorologiques entre les secteurs public et privé) avec un progrès de 50%. IRI4, IRI9, RI11 atteint respectivement des progrès de 33,3%, 107%, 104%. Les plaintes enregistrées par le Programme ont été traitées avec un taux de réalisation de 55%.

IRI5 (Pourcentage de sous-projets sélectionnés dans le cadre des plans de gestion intégrée du paysage enregistre un progrès de 100% par rapport à la cible finale. IRI6 (Système d'information spatiale établi et opérationnel pour concevoir et planifier des pratiques de gestion des terres résilientes au climat) n'est pas renseigné car il est lié à la réalisation du Plan de gestion intégrée des paysages en cours d'élaboration.

▪ **Aperçu d'ensemble des performances du projet**

Les principales réalisations du Programmes sont synthétisées dans le tableau 11 ci-après :

Tableau 11 : Synthèse des principales réalisations par composante

Composantes	Principales réalisations au 30 septembre 2024	Taux d'exécution physique moyen pondéré (%)
Composante I : Services de conseil numériques pour la prévention et la gestion des crises agricoles et alimentaires	<ul style="list-style-type: none"> - l'acquisition d'équipements au profit de l'ANAM et de l'UJKZ ; - le suivi de sept (07) étudiants burkinabè en formation à AGRHYMET ; - la diffusion des informations agrométéorologiques au profit des producteurs ; - l'élaboration de la stratégie nationale de partenariat public-privé en matière de production de données agro-météo ; - le démarrage des travaux de quatre (04) thèses de doctorat ; - la conduite des échanges avec la plateforme GRAD et Cause Rurale pour la diffusion des données agro-météo ; - la finalisation des documents du PNOCSUR et du PA-SISA ; - la tenue des missions de maintenance préventive et curative dans les zones Ouest, Sud-Ouest, Est et Nord ; - l'élaboration et la dissémination de 60 bulletins spécifiques agro-météo au profit de la communauté ; - la tenue de trois (03) sessions de formation pour l'opérationnalisation de l'approche PICSA dans la zone du Programme ; - la sensibilisation des acteurs régionaux sur les produits assurantiels ; - la formation de 55 experts sur l'assurance agricole. 	45%
Composante II : Durabilité et capacité d'adaptation de la base productive du système alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> - la mise à disposition de 9 000 tonnes d'engrais (NPK et Urée) et 218 tonnes de semences de variétés améliorées au profit producteurs pour la campagne sèche ; - l'acquisition de 19 500 tonnes d'engrais et de 1 120 tonnes de semences au profit des producteurs pour la campagne agricole humide ; - le démarrage effectif des travaux de réhabilitation/construction des infrastructures au profit de l'INERA et l'IRSAT (Ouaga, Bobo, Banfora, Niangoloko) ; - la réalisation d'une centrale d'énergie solaire photovoltaïque sur les sites de recherche du CNS-FL ; - la réalisation de l'étude APD, EIES et PAR pour la réhabilitation de la plaine irriguée de 1 260 ha de Bama ; - la réalisation des études APD de - la remise des sites pour le démarrage des travaux d'aménagement de 794 3104 ha de bas-fonds ; - la réalisation et la validation du screening environnemental et social de 531 sous-projets et micro-projets ; 	40%

Composantes	Principales réalisations au 30 septembre 2024	Taux d'exécution physique moyen pondéré (%)
	<ul style="list-style-type: none"> - la réalisation de trois (03) forages à gros débit et le développement des essais de pompage en vue de l'installation des châteaux d'eau au niveau du CRE-FL à Farako-Bâ ; - la réalisation de l'étude diagnostique pour l'élaboration des Plans de développement intégré des paysages des sous bassins du Kou, du Mouhoun inférieur et de la Sirba ; - la réalisation de l'étude diagnostique des capacités des systèmes de conseil et d'innovation ; - le labour de 5000 ha de bas-fonds ; - la récupération de 802 ha de terres dégradées ; - la réalisation du recensement des producteurs vulnérables des régions du Centre-Ouest, Centre-Sud, Centre-Est et de l'Est pour le renforcement du mécanisme Agri-Voucher ; - la mise à la disposition des producteurs au titre de la campagne humide de 870 tonnes de semences, 2 050 594 boutures de PDCO et 19 500 tonnes d'engrais et au titre de la campagne sèche six (06) tonnes de semences dans les régions d'intervention du Programme ; - l'élaboration de la situation de référence et l'établissement de la liste des ménages bénéficiaires des paniers de résilience ; - la mise en œuvre des paniers de résilience au profit de 102 bénéficiaires ; - la mise en place et conduite de 142 outils de vulgarisation agricoles ; - la tenue de la première session du CRTP CNTP ; - le renforcement des plateformes Agritube, GesLabo, 3.2.1 et le centre d'appel ; - l'élaboration de cinq (05) textes d'application de la loi 025 portant protection des végétaux au Burkina Faso ; - l'élaboration de cinq (05) textes d'application de la loi 026 portant contrôle de la gestion des pesticides au Burkina Faso ; - la signature du protocole avec le BUNASOLS en vue de l'élaboration de la carte de fertilité des sols ; - la tenue des émissions radiophoniques sur l'éducation nutritionnelle ; - l'appui à l'élaboration et à la diffusion de modules de formation en nutrition au profit des écoles de formation professionnelle agropastorale et halieutique ; - la production des messages de sensibilisation sur les bonnes pratiques alimentaires et nutritionnelles dans la chaîne de production alimentaire ; - l'identification et diagnostic des sites de jardins potagers ; 	

Composantes	Principales réalisations au 30 septembre 2024	Taux d'exécution physique moyen pondéré (%)
	<ul style="list-style-type: none"> - le démarrage des travaux de réalisation de forages à gros débits pour l'aménagement de jardins maraichers au profit des femmes ;le démarrage effectif des travaux de la réhabilitation/construction des infrastructures au profit de l'INERA et l'IRSAT (Ouaga, Bobo, Banfora) ; - la finalisation du dossier technique de réhabilitation de la plaine de Bama ; - la finalisation du dossier technique pour les travaux d'aménagement de 794 ha de bas fond ; - le démarrage des travaux de forages sur les sites des jardins maraichers ; - la validation des études APD et EIES de 2680 ha de bas-fonds ; - la tenue de deux (02) sessions de formation des experts sur l'assurance agricole. 	
Composante III : Intégration des marchés alimentaires régionaux et commerce	<ul style="list-style-type: none"> - la mise en place de huit (08) plateformes d'innovation multi acteurs et l'élaboration de leurs plans d'actions ; - l'organisation de la filière PDCA à travers la mise en place d'une interprofession ; - la sélection de 304 promoteurs des microprojets suivie de leur formation sur les outils de gestion ; - le financement de 281 microprojets des promoteurs ; - l'organisation d'un (01) atelier multi-acteurs des organisations faitières, des Ifs, des agences publiques et des associations de plaidoyers ; - le recrutement démarrage des entreprises des travaux de construction de pour la réalisation de 40 magasins de stockage de 60 tonnes pour le riz ; - le démarrage des travaux de construction de 02 magasins de 1000 tonnes et 07 magasins de 500 tonnes au profit de la SONAGESS ; - le recrutement en cours du Consultant en vue de la réalisation de l'étude de faisabilité de la construction de silos au profit de la SONAGESS ; - la tenue de quatre (04) ateliers thématiques pour l'élaboration du plan d'actions a construction de l'ONA-Riz ; - la certification de cinq (05) unités de séchage de mangues des produits agricoles (mangue séchée) ; - l'organisation de huit (08) rencontres de concertation régionales des acteurs des plateformes d'innovation riz et oignon ; - l'organisation de quatre (04) sessions de formation des acteurs des plateformes d'innovation riz sur les modèles de financement des chaînes de valeurs ; - la formation de 659 acteurs des plateformes d'innovation riz et oignon sur l'agriculture contractuelle; - le début de réalisation la mise en œuvre des microprojets à coûts partagés dans la zone d'intervention du Programme ; 	41%

Composantes	Principales réalisations au 30 septembre 2024	Taux d'exécution physique moyen pondéré (%)
	<ul style="list-style-type: none"> - l'élaboration et diffusion de modules de formation en nutrition au profit des écoles de formation professionnelle agropastorale et halieutique. 	
Composante V : Gestion du Programme	<ul style="list-style-type: none"> - l'actualisation du manuel de suivi-évaluation du Programme ; - l'actualisation du manuel de mise en œuvre des micro-projets ; - l'établissement de la situation de référence du Programme ; - l'établissement de la situation de référence des microprojets ; - l'acquisition des matériels informatiques, mobiliers de bureau au profit de l'UGP et des principaux partenaires d'exécution 	41%
Taux d'exécution moyen pondéré du PRSA		42%

En termes de performances physiques du PRSA, le taux d'exécution physique moyen pondéré du Programme est de 42% à la date du 30 septembre 2024, soit respectivement de 45% pour la Composante 1, 40% pour la composante 2, 41% pour la composante 3 et 41% pour la composante 5.

Malgré le contexte difficile de mise en œuvre du Programme lié notamment à la situation sécuritaire dans certaines localités de la zone d'intervention du Programme et la mise en place tardive des équipes au niveau régional, le système de suivi-évaluation à travers une approche résiliente a permis la mise en œuvre efficace des activités du PRSA-BF.

▪ **Capitalisation et gestion des connaissances**

Il s'agit dans le cadre du suivi évaluation de veiller à la documentation des expériences réussies dans la mise en œuvre du Programme, mais aussi les échecs. Ces informations seront mises à la disposition des utilisateurs avec l'appui du Chargé de communication. Cette fonction est peu développée au niveau du Programme. Elle est nécessaire parce qu'elle permet d'orienter les interventions futures du Programme et celles d'autres acteurs.

Dans l'optique d'assurer la visibilité des actions du Programme, un site web a été mis en place. Par ailleurs, le Programme a entamé la réalisation de micro-vidéos de certaines activités du Programme ainsi qu'un film documentaire à mi-parcours. Aussi une page Facebook et des groupes WhatsApp du Programme ont été créés pour le partage/publication des informations sur la mise en œuvre des activités. Aussi, le Programme a assuré la couverture médiatique de certaines activités majeures à travers la cérémonie de remise des chèques des appels à projets, la cérémonie de lancement des distributions des intrants au titre de la campagne 2024.

Au regard du niveau de réalisation des activités, une attention particulière sera accordée à la capitalisation et à la gestion des savoirs dans les prochaines programmations. La capitalisation devra permettre à la fin du Programme d'élaborer un document de capitalisation des bonnes pratiques, les acquis et les leçons apprises issues de la mise en œuvre du Programme.

Pour ce faire l'élaboration d'un guide capitalisation et d'un plan de communication s'avèrent nécessaires pour la valorisation des résultats du PRSA-BF.

3.8. Gestion financière du programme à mi-parcours

3.8.1. Mise en œuvre du plan de passation des marchés (PPM)

- Situation d'exécution du plan de passation des marchés (PPM)

Entré en vigueur en juin 2022, le programme a commencé à déroulé son Plan de passation des marchés en 2023.

Les situations d'exécution des Plans de passation des marchés (PPM) mis en œuvre en 2023 et 2024 sont consignées dans les tableaux 12 et 13 ci-dessous.

Tableau 12 : Exécution du plan de passation des marchés en 2023 (en milliers de FCFA)

Désignation	Marchés prévus		Marchés passés		Marchés approuvés		Marchés exécutés	
	Nombre	Valeur (en FCFA)	Nombre	Valeur (en FCFA)	Nombre	Valeur (en FCFA)	Nombre	Valeurs (en FCFA)
Marchés de services de consultants	24	1 580 388	5	596 000	-	-	-	-
Marchés de travaux	9	2 380 000	1	113 000	-	-	-	-
Marchés de fournitures et de services physiques	21	6 371 912	11	2 400 000	11	2 400 000	11	2 400 000
Total	54	10 332 300	17	3 109 000	11	2 400 000	11	2 400 000
Taux d'exécution du PPM			31,48%	30,09%				
Taux d'approbation des marchés en 2023					20,37%	23,23%	20,37%	23,23%

Source : SPM PRSA-BF, 2024

Tableau 13 : Exécution du plan de passation des marchés en 2024 (en milliers de FCFA) au 30 novembre 2024

Désignation	Marchés prévus		Marchés passés		Marchés approuvés		Marchés exécutés	
	Nombre révisé	Valeur (en FCFA)	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeurs
Marchés de services de consultants	31	1 940 997	17	919 767	17	919 767 300	7	870 573
Marchés de travaux	30	18 838 719	34	3 614 449	34	3 614 449 333	26	26 000
Marchés de fournitures et de services physiques	34	19 559 587	29	17 080 912	29	17 080 912 299	30	16 149 034
Total	95	40 339 304	80	21 615 128	80	21 615 128	63	17 045 608
Taux d'exécution du PPM (%)			87,91	53,58				
Taux d'approbation des marchés (%)					84,2	53,58	66,32	42,26

Source : document de travail ; bilan cumulé de l'exécution du PRSA BF au 30 novembre 2024

En rappel, le PPM a fait l'objet d'une révision en novembre 2024, avec le report de 11 marchés en 2025 pour un montant de 14 663 975 926 FCFA.

- La mise en œuvre globale du PPM (2023 et 2024) au 30 novembre 2024 affiche la situation ci-après (Tableau 1314). Les taux d'exécution du PPM (en termes de marchés passés), de 2023 et 2024 sont respectivement de **30,09%** et **53,58%** (en valeur).
- Les taux d'approbation et d'exécution physique des marchés, sont respectivement de **23,23%** (marchés approuvés et exécutés) en 2023 et respectivement de **53,58%** et **42,26%** en 2024 (en valeur).

Les principales difficultés enregistrées en 2023 et 2024, en termes de passation sont les lourdeurs administratives et la lenteur dans le lancement des marchés de travaux qui sont des marchés importants.

En termes d'exécution physique des marchés, les raisons qui expliquent le faible taux en 2023 et 2024 sont respectivement le retard dans la passation et les longs délais des marchés de travaux. Aussi, il est à noter que l'essentiel des marchés de services de consultants sont liés aux marchés de travaux de construction et de réhabilitation d'infrastructures, et subissent les mêmes sorts dans leur exécution que les travaux. Ces importants marchés de travaux sont toujours en cours et devront prendre fin en novembre 2024.

La mise en œuvre globale du PPM (2023 et 2024) au 30 novembre 2024 affiche la situation ci-après (Tableau 14).

- les taux d'approbation et d'exécution physique cumulés des marchés au 30 novembre 2024 sont respectivement de **49,04%** et **38,38%**. Ces taux relativement en dessous de la moyenne à mi-parcours ont pour causes essentielles, les gros marchés de travaux en cours d'exécution ou à ceux lancer en 2025. L'exécution de ces importants marchés de travaux d'ici le 31 décembre 2024 et 2025 feront exploser les taux d'exécution et permettre d'atteindre un taux de 100% à la clôture du programme.
- Considérant le cumul des deux (02) années mise en œuvre du PPM du programme, sur un total de 145 marchés prévus entre 2023 et 2024, au **30 septembre 2024, 104 marchés** ont été passés, dont **98 approuvés** et **74 exécutés**, soit un taux d'exécution physique du PPM de **69,80%** et un taux d'exécution financière de **50,44%**. Au 30 novembre 2024, 11 marchés initialement prévus pour être lancés en 2024 dont 3 gros marchés de travaux, ont été reportés à 2025. Les meilleurs taux d'exécution (physique et financière) se trouvent au niveau des « marchés de fournitures et de services physiques » où le programme a privilégié l'utilisation des procédures exceptionnelles telles que les ententes directes qui ont permis de booster le PPM et les demandes de cotation qui ont permis de réduire les délais de passation et d'avoir des bons prestataires en un temps record.

Tableau 14 : Etat cumulé d'exécution des plans de passation des marchés de 2023 et 2024 (en milliers de FCFA)

Désignation	Marchés prévus		Marchés passés		Marchés approuvés		Marchés exécutés	
	Nom bre	Valeur (en FCFA)	Nombre	Valeur (en FCFA)	Nombre	Valeur (en FCFA)	Nbre	Valeurs (en FCFA)
Marchés de services de consultants	55	3 521 385	33	2 360 997	28	1 764 997	7	870 573
Marchés de travaux	39	21 218 719	28	3 435 183	27	3 322 183	26	26 000
Marchés de fournitures et de services physiques	55	25 931 499	43	19 764 610	43	19 764 610	41	18 549 034
Total	149	50 671 604	104	25 560 791	98	24 851 791	74	19 445 608
Taux d'exécution du PPM (passation)			69,80%	50,44%				
Taux d'approbation et d'exécution cumulé(%)					65,77	49,04	49,66	38,38

Source : SPM PRSA-BF, 2024

Propositions d'amélioration dans la mise en œuvre du PPM de son réajustement

En deux (02) années de mise en œuvre (2023 et 2024), les plans de passation des marchés (PPM) du programme affichent des taux d'exécution cumulés au 30 novembre 2024, en termes

de passation, d’approbation et d’exécution financière de **50,44%**, de **49,04%** et de **38,38%** en valeur. Ces taux d’exécution sont relativement appréciables, certes, il convient de veiller à les améliorer au cours de l’année 2025, notamment à travers les actions suivantes :

- mettre en place un plan de passation des marchés rigoureux, à partir de 2025 ;
- anticiper sur la rédaction des dossiers d’appels à concurrence ;
- suivre scrupuleusement le lancement des dossiers d’appels à concurrence ;
- suivre rigoureusement le calendrier d’exécution du PPM ;
- suivre rigoureusement l’exécution physique des marchés entrés en vigueur ;
- prendre des mesures pour anticiper les incidents d’exécution ;
- apporter un appui à la SPM pour booster la mise en jour des activités dans le logiciel STEP. En effet, l’état de mise à jour dans STEP est estimé à moins de 40% à la date du 30 novembre 2024. Il faut reconnaître que la charge du travail au niveau du service de mise en œuvre du PPM est telle que la SPM seule ne saurait l’assurer efficacement et sans accuser de retard significatif. Aussi, en 2024, il ressort des reports de marchés à 2025, du fait de retard dans l’élaboration des dossiers à concurrence et l’archivage des dossiers de marchés sur STEP. Au regard de ces difficultés, il apparaît nécessaire d’appuyer ne serait-ce que ponctuellement la SPM pour diligenter la mise en œuvre du PPM et booster les taux d’exécution des marchés. Telle qu’initialement recommandé par le programme, un consultant ou un stagiaire qualifié pourrait efficacement et de façon efficiente apporter une assistance adaptée à la SPM, notamment pour l’archivage des dossiers de marchés.

3.8.2. Exécution financière du Programme à mi-parcours

- **Situation d’exécution budgétaire du Programme au 30 novembre 2024 (engagements et paiements)**

A la date de la revue, les taux d’exécution cumulés du programme depuis son démarrage, selon les engagements et les paiements, de tous les bailleurs, sont respectivement de **63,16%** et de **55,34%** (Tableaux 15-17).

Tableau 15 : Etat d’exécution par bailleur et par source de financement (en milliers FCFA) au 30 novembre 2024 en termes d’engagements de paiements

Source de financement	Montant de la convention	Cumul des dépenses engagées au 30 septembre 2024	Taux d'exécution cumulé des engagements 30/09/2024	Cumul des dépenses payées au 30/09/2024	Taux d'exécution cumulé des paiements au 30/09/2024
Contrepartie Etat	1 249 796	61 962	4,96%	68 517	5,48%
IDA	Don	25 509 600	94,30%	18 543 261	72,69%
	Prêt	25 509 600	-	-	0,00%
	Total IDA	51 019 200	24 055 210	47,15%	18 543 261
GAFSP	13 605 120	10 685 850	78,54%	10 562 097	77,63%
BENEFICIAIRES	6 174 048	10 694 624	173,22%	10 694 624	173,22%
TOTAL	72 048 164	45 497 646	63,15%	39 868 499	55,34%

Source : document de travail ; bilan cumulé de l’exécution du PRSA BF au 30 novembre 2024

Il ressort du Tableau 30 que :

- la contrepartie Etat affiche des taux d'exécution d'engagements et de paiements cumulés, depuis le démarrage du Programme, respectivement de **4,96%** et de **5,48%** ;
- les ressources IDA enregistrent des taux d'exécution cumulés d'engagements et de paiements, respectivement de **47,15%** et de **36,35%** dont **94,30%** et **72,69%** pour le don IDA et **0%** pour le prêt IDA ;
- les ressources GAFSP enregistre respectivement des taux d'exécution cumulés d'engagements et de paiements de **78,57%** et **77,63%** ;
- la contribution des bénéficiaires affiche des taux d'exécution cumulés de **173,22%**, selon les engagements des paiements. Ces taux dépassent de loin les prévisions du Programme.

▪ **Situation des décaissements par bailleur source de financement et des paiements par composante**

- **Efficiences par rapport au taux de décaissement**

L'indicateur de l'efficiences par rapport aux taux de décaissement est tributaire de celui analysé au niveau de la situation d'exécution des marchés (Tableau 16).

Au 30 novembre 2024, sur un coût global de financement de **72 048 164 000 FCFA**, le cumul des montants décaissés est de **33 527 408 000 FCFA** (sans la contribution des bénéficiaires), soit un taux de décaissement cumulé de **50,90%**. Ce taux est la résultante de **21,12%** de taux de décaissement cumulé de la contrepartie de l'Etat, de **45,48%** pour les ressources IDA et de **73,94%** pour les ressources GAFSP. Pour les ressources IDA, le don enregistre le meilleur taux de décaissement soit de **79,43%** contre **11,53%** pour le prêt.

Tableau 16 : Situation d'exécution des décaissements au 30 septembre 2024 (en milliers de FCFA)

Source de financement		Montant de la convention (en FCFA)	Montant cumulé décaissé au 30/11/2024 (en FCFA)	Taux de décaissement cumulé au 09/09/2024
Etat		1 249 796	264 000	21,12%
IDA	Don	25 509 600	20 263 032	79,43%
	Prêt	25 509 600	2 940 314	11,53%
Total IDA		51 019 200	23 203 346	45,48%
GAFSP		13 605 120	10 060 062	73,94%
Contribution bénéficiaires		6 174 048	-	0,00%
TOTAL		72 048 164	33 527 408	50,90%

Source : document de travail ; bilan cumulé de l'exécution du PRSA BF au 30 novembre 2024

- **Efficiences par rapport à la rationalisation des moyens financiers**

On note qu'au 30 novembre 2024, le montant cumulé des ressources mobilisées au niveau des trois (03) sources de financement (sans la contribution des bénéficiaires) s'élevait à un montant

de **33 527 408 000 FCFA** contre un objectif final de **65 874 116 000 FCFA**. Le taux de décaissement s'établit à un niveau moyen de 50,90% (tableau 16 ci-dessus).

- **Efficiences par rapport au taux de d'exécution financière par composante, suivant les paiements**

Le tableau 16 ci-dessous présente la situation d'exécution financière par composante au 30 septembre 2024. Il ressort du tableau que le taux d'exécution cumulé est de **55,54%**. La composante 3 du programme qui a reçu une grosse affectation de ressources après la composante 2, est en souffrance en raison du non démarrage en 2023 et le démarrage tardif en 2024 des travaux de réalisations d'importantes infrastructures. Au 30 novembre 2024, le programme enregistre pour la composante 3, un taux de décaissement cumulé de **17,36%**.

Tableau 17 : Situation d'exécution financière par composante, suivant le paiement (en milliers FCFA), au 30 novembre 2024

Composantes	Budget global du programme	Cumul montant au 30 novembre 2024	Taux d'exécution Cumulé au 30 juin 2024
Composante 1	3 026 394	489 486	16,17%
Composante 2	43 603 128	34 502 777	79,13%
Composante 3	16 494 635	2 863 541	17,36%
Composante 4	792 603	-	0,00%
Composante 5	8 131 404	2 954 594	36,34%
TOTAL	72 048 164	40 810 399	56,64%

Source : document de travail ; bilan cumulé de l'exécution du PRSA BF au 30 novembre 2024

▪ **Proposition d'amélioration de la gestion financière et comptable du programme**

➤ **Sur la situation d'exécution budgétaire du Programme :**

Au regard du niveau des engagements et des paiements, à mi-parcours du programme, des actions doivent être posées pour améliorer ces situations d'exécution :

- pour **la contrepartie de l'Etat** : ces très faibles taux d'engagement et de paiements (**5,48%**) proviendraient du retard dans le déblocage de fonds. Il convient de prendre des mesures pour anticiper les demandes de déblocage de fonds et le paiement des dépenses y afférentes, sur la période restante ;
- pour **les fonds IDA** : il ressort que seul le Don a été impacté à la date du 30 novembre 2024 (94,30% pour les engagements) et 72,69% pour les paiements, le prêt bien que décaissé à environ 11% n'a pas encore reçu d'engagements ni de paiements (0%). Sur le Don, les niveaux d'engagement et de paiement à mi-parcours sont satisfaits, même si l'on peut trouver à dire sur le taux d'exécution des paiements sur les engagements. Pour le Prêt IDA sans engagement à mi-parcours, il faut rappeler que la situation d'exécution de ces fonds en engagement et en paiement sont fortement tributaires du niveau d'exécution des marchés, essentiellement des marchés de travaux. En tout état de cause,

il convient d'accélérer les engagements pour une meilleure absorption financière d'ici fin 2025 ;

- concernant **les ressources GAFSP** : les taux des engagements et des paiements sont satisfaisants (78% et 77%) ;
- concernant **la contribution des bénéficiaires** : le niveau d'engagement et de paiement explose les 100%. Cette situation s'explique par la mobilisation des contre parties des bénéficiaires pour les appuis en intrants. Il convient d'assurer un meilleur suivi pour que les bénéficiaires exécutent convenablement leur contrepartie de coût des intrants.

➤ **Sur la situation des décaissements de fonds du Programme :**

En rappel, à mi-parcours du programme, le taux cumulé des décaissements est de **50,90%**, représentant **21,12%** pour la contrepartie de l'Etat, **73,94%** pour les ressources GAFSP et **45,48%** pour les ressources IDA (dont **79,43%** pour le Don contre **11,53%** pour le prêt). En vue de booster les taux de décaissement, les actions suivantes s'imposent :

- **au niveau de la contrepartie Etat** : respecter les périodes de demande de déblocage de fonds, suivre les demandes de déblocages de fonds, au besoin demander une modification du plan de déblocage de fonds ;
- **au niveau des ressources GAFSP** : il convient d'accélérer la mise en œuvre des activités y inscrites afin d'assurer davantage le partenaire ;
- **au niveau des ressources IDA** : anticiper et suivre les demandes de retrait de fonds (DRF), plaider pour un allègement des procédures de décaissement de fonds au niveau de la Banque mondiale, notamment pour le Prêt.

➤ **Sur la gestion administrative, financière et comptable**

La gestion du personnel du PRSA-BF est faite suivant les textes applicables aux personnels des projets et programmes de développement au Burkina Faso et certains textes légaux. La gestion financière et comptable est prise en charge suivant les dispositions du décret n°2021-1383/PRES/PM/MEFP du 31 décembre 2021, portant réglementation générale des projets et programmes de développement exécutés au Burkina Faso, les normes du SYSCHOADA révisé et le Manuel de mise en œuvre du programme. La comptabilité et la gestion est régulièrement tenue à jour à travers le logiciel de gestion comptable TOM²PRO, et la gestion de la paie avec le module TOM²AIE.

Ainsi, l'ensemble des postes clés sont pourvus et les outils de gestion financière sont disponibles et exploités. Aussi, le PRSA-BF dispose d'un auditeur interne et ses comptes annuels 2022 et 2023 ont fait l'objet d'audits externes, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur au Burkina Faso. Au titre des exercices 2022 et 2023 des audits internes selon les normes internationales d'audit (ISA) et l'audit externe de l'Inspection générale des finances ont été réalisés. La mise en œuvre de l'ensemble des procédures administratives, financières et comptables contenues dans le manuel de de mise en œuvre du programme, devront permettre de réduire les risques financiers et garantir une meilleure gestion des fonds.

Certes, le programme dispose d'un logiciel de gestion administrative, comptable et financière (Système financier informatisé), fonctionnel et déployé au niveau de l'UGP, mais les antennes régionales ne l'utilisent pas encore. Aussi, il convient de mettre à jour le Manuel de mise en œuvre du programme, pour prendre en compte les nouvelles recommandations.

▪ Propositions de réajustement budgétaire

A mi-parcours, à l'analyse des données et informations financières en lien avec l'exécution physique des activités du programme, il apparaît nécessaire de procéder à des réaménagements budgétaires pour prendre en compte les évolutions budgétaires. En l'absence d'une note explicative de restructuration du programme de l'ensemble de la liste des biens et services, qui devrait permettre de proposer un réaménagement global, quelques éléments méritent d'être prise en compte pour les éventuelles réallocations budgétaires. Il s'agit essentiellement de :

- les réhabilitations du périmètre irrigué de 1260 ha de Bama : avec un coût initial de 5 402 000 000 FCFA, les besoins financiers sont estimés à 10 798 383 897 FCFA
- la mise à disposition des intrants (semences et engrais) en situation d'urgence : cette activité n'était pas prévue dans le Costab initial, nécessite un financement à hauteur de 27 949 736 252 FCFA
- la mise en œuvre du volet carbone du PRSA : initialement non prévue dans le Costab, a un besoin financier estimé à 900 000 000 FCFA
- l'aménagement de 500 ha supplémentaires et des pistes d'accès du périmètre irrigué de Bossora avec un besoin financier supplémentaire d'environ 6 000 000 000 FCFA.

IV. RESTRUCTURATION DU PROGRAMME

A la revue à mi-parcours du PRSA-BF, la mission estime que la problématique qui a été le fondement de la conception du Programme reste d'actualité. De même, le Programme est toujours en cohérence avec les orientations des référentiels de développement économique et social et les politiques sectorielles du MARAH définies par les autorités politiques du Burkina Faso. Toutefois, sa mise en œuvre s'est déroulée dans un contexte socio-politique national et sous-régional ; toute chose qui commande une restructuration du Programme pour prendre en compte ces différentes mutations et aligner son intervention aux nouveaux référentiels.

Ainsi, au niveau national, le gouvernement dans sa volonté de promouvoir le développement du secteur agricole en vue de l'atteinte de la sécurité alimentaire a réitéré les priorités nationales à travers l'offensive agro-pastorale et halieutique. Il a instruit que des travaux d'aménagement soient réalisés : on devra passer de 1.500 ha à 2.000ha de bas-fonds et prendre en compte le site de Boussou périmètre irrigué de Bossora d'une superficie de 720 ha situé dans la commune de Satiri, province du Houet de la région des Hauts Bassin (zone de Samendéni) en plus de la réhabilitation de la plaine de Bama.

Au niveau régional, au regard du retrait du Burkina Faso de la CEDEAO, il est évident que la composante 3 dont les activités doivent être exécutées dans l'espace géographique régional doivent être revues pour tenir compte de la situation de retrait du pays de la CEDEAO, en réallouant les lignes budgétaires à des activités des autres composantes. Le tableau 18 donne des éléments de restructuration du Programme qui devra être effectuée en concertation avec les parties prenantes, en particulier avec le bailleur.

Tableau 18 : Eléments de restructuration du PRSA-BF

Eléments de restructurations	Justifications	Acteurs	Responsable	Activités principales	Echéance de mise en œuvre
Révision des arrangements institutionnels du PRSA-BF pour se conformer à la décision gouvernementale de retrait de la CEDEAO	<ul style="list-style-type: none"> La CEDEAO est un acteur du PRSA-BF et assure la présidence du Comité de pilotage régional du PRSA Se conformer aux décisions politiques et aux accords de financement 	MARAH Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) Banque mondiale UGP	MEF	Rencontres avec le Comité de pilotage régional du PRSA	Février-mars 2025
Révision du Cadre de résultats du PRSA-BF	<ul style="list-style-type: none"> Prise en compte des activités prioritaires de l'offensive agro - pastorale et halieutique Inscription de nouveaux indicateurs de résultats intermédiaires 	MARAH MEF Banque mondiale UGP	MARAH	Concertation entre l'UGP, le MARAH et la Banque Mondiale	Mars 2025
Réallocation budgétaire inter-catégorie	<ul style="list-style-type: none"> Cette réallocation budgétaire permet de disposer de ressources nécessaires pour exécuter les activités prioritaires dont les travaux d'aménagements hydroagricoles 	MARAH MEF Banque mondiale UGP	UGP	Concertation entre l'UGP, le MARAH et la Banque Mondiale	Mars 2025

Le Tableau 19 donne la situation des infrastructures et aménagements qui pourrait être examinée pour orienter les ajustements à faire dans le cadre de la restructuration. Il met en exergue les ajustements déjà opérés dans le cadre de la mise en œuvre et devrait être considéré dans la révision de la Liste des Biens et Services (LBS).

Tableau 19 : Situation des infrastructures et aménagements du PRSA-BF à examiner en vue des ajustements

Type		Nature de la réalisation	Unité	Nombre prévu	Nombre engagé	Commentaire	Perspective de fin	Date de démarrage
Infrastructures	Bâtiments administratifs	Réhabilitation des infrastructures au profit de l'INERA et l'IRSAT	Nombre de locaux	03	03	Travaux en cours Environ 60% d'avancement	Les travaux étaient prévus être terminés dans le mois de novembre 2024 mais ont été suspendus courant le mois d'octobre pour des avenants modificatifs en cours	06/08/2024
		Construire des infrastructures au profit de l'INERA	Nombre de locaux	02	02	Travaux en cours Environ 50%		
	Magasins de stockage et de conservation	Réalisation de 40 magasins de 60 tonnes pour le riz	Nombre	40	40	Travaux en cours Site remis aux entreprises Installation et fouilles pour fondation en cours Environ 5% d'avancement	Les travaux vont durer entre environ 4 mois	25/10/2024
		Réalisation de 10 magasins de stockage de 250 tonnes	Nombre	10	08	Contractualisation en cours	Les travaux vont durer environ 7 mois	Pas encore démarrer
		Réalisation de 02 magasins de 1000 tonnes et 07 magasins de 500 tonnes au profit de la SONAGESS	Nombre	09	09	Travaux en cours Implantation des ouvrages et fouilles pour les fondations en cours	La durée des travaux est de 4 à 5 mois	16/09/2024
		Réfectionner des magasins au profit de la SONAGESS	Nombre	05	01	Le budget prévisionnel était insuffisant pour réhabiliter le nombre de magasin au vu des dégradations Entreprise recrutée et installation en cours	Les travaux vont durer 02 mois	Pas encore démarrer

Type		Nature de la réalisation	Unité	Nombre prévu	Nombre engagé	Commentaire	Perspective de fin	Date de démarrage
		Réalisation d'une étude de faisabilité de la construction des silos	Nombre	01	01	- Recrutement Contractualisation en cours du Consultant (en attente de l'offre technique et financière pour analyse)	Les études vont durer 03 mois	27/01/2025
		Construire des silos de 50000 tonnes au profit de la SONAGESS	Nombre	02		- En attente des résultats de l'étude		En attente des conclusions de l'étude
Aménagements hydroagricoles	Périmètre en maîtrise totale d'eau	Réhabilitation de la plaine de Bama	Superficie	1260	1260 + 70	- Prise en compte du PMVK dans la réhabilitation - Recrutement de l'entreprise et de la mission de contrôle en cours	Les travaux ont été planifiés sur 08 mois (hors saisons des pluies)	Recrutement des entreprises en cours
		Réalisation des forages pour les jardins maraichers	Superficie	170	170	- Réalisation et équipement des forages en cours (environ 40% d'exécution)	Les travaux accusent un retard	01/10/2024
	Périmètre en maîtrise partielle d'eau	Réalisation des travaux d'aménagement de 2000 ha de bas fond	Superficie	1200	794	- Réduction de la superficie des bas-fonds pour prendre en compte le cout de la réhabilitation de la plaine de Bama dont les couts issus de l'APD représentent plus du double des prévisions budgétaires - Recrutement des entreprises en cours	Les travaux sont prévus sur 06 mois	17/02/2025

V. DIFFICULTÉS DANS LA MISE EN OEUVRE/BONNES PRATIQUES, LECONS APPRISES ET RECOMMANDATIONS

La mise en œuvre des activités du PRSA-BF a été confrontée à des difficultés dont les principales sont :

1. La mise en place tardive du dispositif de gestion du Programme : En effet, la majorité des cadres du programme ont pris service en décembre 2022, soit 6 mois après l'entrée en vigueur du Programme ; l'opérationnalisation des unités de gestion régionales s'est faite tardivement
2. La mobilité du personnel au niveau de certains partenaires ayant affecté la compréhension et l'appropriation des activités du Programme ;
3. Le retard dans la mise en œuvre des plans de passation des marchés (2023, 2024), dû à la lourdeur du processus de passation des marchés ;
4. Le Retard dans la mise en œuvre des travaux de réhabilitation du périmètre irrigués ;
5. La défaillance de certains prestataires dans l'exécution des marchés ;
6. La Situation sécuritaire difficile dans certaines zones d'intervention du Programme.

VI. BONNES PRATIQUES ET LEÇONS APPRISES

6.1.1. Bonnes pratiques

A ce jour, la mise en œuvre du PRSA permet de faire des constats de bonnes pratiques et de tirer des enseignements pour la consolidation des acquis et la poursuite de l'exécution du Programme. A mi-parcours les enseignements suivants peuvent être mis en exergue :

- L'implication des services techniques et des acteurs (recherche, université, institutions sous régionales, fournisseurs d'intrants, ...) dans le processus de mise en œuvre et la démarche du « faire-faire » du Programme est gage de succès et de durabilité et contribuera à la facilitation de la stratégie de sortie du PRSA-BF ;
- La subsidiarité dans la mise en œuvre des activités facilite l'appropriation et permet la responsabilisation des acteurs ;
- La bonne communication et compréhension entre les acteurs et le PRSA-BF, une bonne programmation des activités permettent d'atteindre les objectifs du programme ;
- La matérialisation des ententes foncières par des documents officiels permet de minimiser les remises en cause ultérieures ;
- La flexibilité du bailleur et la posture d'anticipation de l'UGP ont été notées comme de leviers efficaces dans tout le processus de mise en œuvre du Programme ;
- L'implication de la SONATER à la phase des études a permis une prise en main du dossier pour la phase des travaux ;
- les négociations foncières et les rencontres de cadrage doivent être faites avant d'aller aux aménagements des sites ;
- L'introduction de nouvelles variétés à hauts rendements a permis d'améliorer la production des bénéficiaires ;

- Le renforcement des capacités d'exploitation des producteurs en matériels et équipements motorisés a amélioré leurs productions ;
- Bonne communication et compréhension entre la DGPV et le PRSA, ce qui facilite la mise en œuvre des activités.

6.1.2. Leçons apprises

- La mutualisation des ressources (financières et/ou humaines n'est pas toujours source d'efficacité). Ainsi, la gestion de deux (02) vastes projets ou programmes par une seule UGP s'avère difficile et lourde, occasionnant des retards dans la mise en œuvre. La mise en place d'une UGP autonome pour le PRSA-BF a permis d'accélérer la mise en œuvre des activités et de résorber les retards d'exécution et de passer 13% à 50% de taux d'exécution en une année ;
- L'existence de cadres de concertations entre partenaires sur le terrain, minimise les risques de non adhésion et permet une plus grande efficacité dans la mise en œuvre ;
- L'implication des bénéficiaires depuis l'identification des activités jusqu'à l'évaluation contribue fortement à une mise en œuvre réussie des activités.
- La mise en place d'un cadre de concertation et de suivi au niveau régional entre les différents acteurs de mise en œuvre aurait permis une plus grande synergie d'actions ;
- La mise en avant du producteur au cœur des activités (récupération des terres par exemple) a facilité la mise en œuvre ;
- La réalisation de certaines activités en amont a facilité leurs mises en œuvre (les cadres de concertations avant d'aller sur le terrain ont permis de minimiser les risques de non adhésion ; Les négociations foncières pour les aménagements) ;
- La non implication des CRA dans plusieurs activités peuvent être une entrave dans la stratégie de pérennisation des acquis après le programme ;
- Le faible soutien du Programme aux dispositifs de mise en relation commerciale des acteurs des filières agricoles (SIMA) au sein des CRA ;
- Une absence de collaboration formelle entre la CRA et le programme pour le suivi des MP approuvés en vue d'apporter des orientations pour la réussite dans la conduite de ces MP ;
- la nécessité de former et sensibiliser davantage les opérateurs économiques sur les accords commerciaux préférentiels qu'accordent certains pays à notre pays et sur la ZLECAf ;
- L'inexistence d'un compte de la DGC pour héberger les ressources financières du PRSA-BF, le manque de motivation financière ou matérielle du personnel qui assure le suivi de la mise en œuvre des protocoles, occasionne des retards dans l'exécution des activités.

VII. RECOMMANDATIONS

Afin d'améliorer les performances du PRSA pour la durée restante pour son exécution, la mission d'évaluation à mi-parcours a formulé des recommandations à l'attention des différentes parties prenantes dans la mise en œuvre du Programme (Tableau 20).

Tableau 20 : Recommandations : Formulation & distribution par destinataire et échéance de mise en œuvre

N°	Recommandations	Motivations	Destinataires					Echéances de mise en œuvre
			PRSA	Etat	Banque Mondiale	Partenaires	Bénéficiaires	
1	Archiver et mettre à jour dans le logiciel STEP tous les documents de passation et d'exécution des contrats	Retard dans la mise à jour l'archivage des documents de marchés	X		X			Premier trimestre 2025
2	Recruter un consultant ou un stagiaire qualifié en passation des marchés pour appuyer le SPM pour la tenue la tenue à jour de STEP en passation de marchés/mobilisation d'un consultant pour l'appui au montage des dossiers	La charge de travail est trop importante pour un seul agent, ce qui entraine des retards dans l'attribution des marchés	X					Premier trimestre 2025
3	Diligenter le recrutement du consultant en agro-métérologie	Faible niveau d'exécution des activités de la composante 1	X					Premier trimestre 2025
4	Former les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du système de suivi évaluation du Programme	Faible appropriation du manuel de suivi-évaluation par les acteurs	X					Second trimestre 2025

N°	Recommandations	Motivations	Destinataires					Echéances de mise en œuvre
			PRSA	Etat	Banque Mondiale	Partenaires	Bénéficiaires	
5	Opérationnaliser le logiciel de suivi évaluation (saisie des PTBA et des réalisations)	Faible niveau de fonctionnalité du système informatisé de SE	X					Premier trimestre 2025
6	Renforcer le système de communication sur les actions du Programme	Insuffisance de visibilité du Programme	X					Premier trimestre 2025
7	Formaliser les ententes foncières par des documents légaux	La remise en cause des engagements constitue un sérieux obstacle pour la réalisation des aménagements		X			X	2025
8	Réajuster le Programme au regard de l'évolution du contexte tant national qu'international	Le contexte national du Burkina Faso est marqué par un engagement politique des autorités impliquant des investissements allant dans le sens de l'atteinte de l'objectif du Programme. Au niveau régional le pays s'est retiré de la CEDEAO	X		X			Mars 2025

VIII. DEFIS ET PERSPECTIVES

Pour permettre une préparation contre l'insécurité alimentaire et à l'amélioration de la résilience des acteurs du système alimentaire, des paysages prioritaires et des chaînes de valeur dans les zones du programme passent par la levée des défis prioritaires du PRSA-B, notamment à travers (i) la mobilisation des ressources financières complémentaires dans un contexte de rareté de ressources pour la mise en œuvre des activités programmées, (ii) l'engagement et la qualité de l'accompagnement des partenaires pour l'exécution des activités dans les délais contractuels impartis avec des résultats de qualité, (iii) le défi lié à la capitalisation exhaustive des bénéficiaires et sans doublon (iv) les menaces d'ordre sécuritaire dans les zones d'intervention. Les perspectives du Programme se résument en la poursuite de ses activités telles que programmées ou réajustées comme :

- Les travaux de construction : d'un centre de formation, d'un centre d'hébergement, la clôture de l'INERA à Farako-Bâ et les bureaux de Niangologo ; de 02 banques de gènes solaires à Farako-Bâ et à Kamboinsé ; de six (06) bâtiments (locaux) au profit des zones services départementaux de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques d'appui technique de la région du Centre Ouest ; de sept (07) locaux au profit des services départementaux de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques zones d'appui technique de la région du Centre Sud ; des bâtiments au profit des zones d'appui technique de la région du Centre Est et de l'Est ;
- L'acquisition et l'installation de deux (02) centrales d'énergie solaire photovoltaïque sur les sites de recherche du CNS-FL (Farako-Ba) ;
- La réhabilitation/extension des locaux : de la maison des hôtes, des laboratoires et ateliers de l'IRSAT et bureaux de l'INERA Banfora ; locaux pour les UGR de l'Est ; Centre-Est ; Centre-Sud et Centre-Ouest ;
- Les travaux de réalisation de 40 magasins de 60 tonnes dans 07 régions d'intervention du programme subdivisé en quatre lots ;
- Les travaux de réalisation d'une chambre froide solaire à Farako-Bâ ;
- Construction de dix (10) magasins de stockage des produits agricoles dans le cadre de l'offensive agropastorale et halieutique 2023-2025 ;
- Etudes APD pour l'aménagement de 2 680 ha de bas-fonds dans les régions d'intervention du Programme subdivisé en sept (07) lots ;
- Travaux d'aménagement de 794 ha de bas-fonds rizicoles dans la zone d'intervention du Programme ;
- Travaux de réhabilitation et de modernisation/rénovation de 1260 ha de la plaine rizicole de Bama ;
- Poursuite de la facilitation à l'accès aux marchés régionaux.

CONCLUSION

La revue à mi-parcours du PRSA avait pour objectif de formuler à l'attention des partenaires financiers du Programme, à partir d'un regard extérieur et à mi-chemin, une opinion sincère sur la mise en œuvre du PRSA-BF. Le Consultant a dressé l'état d'avancement exact du programme et formulé des suggestions et des recommandations précises sur ce qu'il faudra éventuellement corriger pour rester dans la logique d'atteindre les objectifs initiaux.

La mission relève la pertinence du Programme tant par rapport aux objectifs de haut niveau (régionaux) que par rapport aux politiques nationales et sectorielles du pays. Les activités sont également jugées pertinentes avec l'objectif de développement du Programme.

La mise en œuvre du Programme se fait dans un contexte qui a évolué tant au niveau national que régional. Au niveau national, le contexte est marqué par un plus fort engagement du gouvernement pour le développement du secteur agricole à travers diverses initiatives comme **l'offensive agro- pastorale et halieutique (2023-2025) qui est un plan** opérationnel pour la souveraineté alimentaire et nutritionnelle. Le contexte régional a connu l'événement stratégique majeur qu'est le départ du 28 janvier 2024 du Burkina Faso avec le Mali et le Niger de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

La mise en œuvre des activités PRSA-BF a été confrontée à des difficultés dont les principales sont (i) la mise en place tardive de l'équipe de l'UGP ; en effet la majorité des cadres du programme ont pris service en décembre 2022, (ii) l'opérationnalisation tardive des unités de coordination régionales dans les régions du Centre-Ouest, du Centre-Est, du Centre-Sud et de l'Est et le non aboutissement du processus de recrutement du personnel complémentaire de l'UGP, (iii) la signature tardive des conventions et protocoles avec les structures partenaires d'exécution. En effet l'essentiel des activités du PRSA-BF devrait être exécutées à travers l'implication des structures partenaires. La formalisation du partenariat (conventions et protocoles) n'a pu être effective qu'à partir de 2023, (iv) La mobilité du personnel au niveau de certains partenaires ayant affecté la compréhension et l'appropriation des activités ; (v) Insuffisance de ressources pour le suivi des activités des microprojets par les CRA ; (vi) la situation sécuritaire difficile dans certaines zones d'intervention du Programme.

Au terme de la mission, des recommandations ont été formulées qui s'adressent principalement au Programme, à l'Etat, à la Banque mondiale et aux partenaires de mise en œuvre. Des pistes pour la restructuration du Programmes sont également faites au regard de l'évolution du contexte tant au niveau national que régional. Les pistes suivantes sont suggérées :

- les réhabilitations du périmètre irrigué de 1260 ha de Bama: avec un coût initial de 5 402 000 000 FCFA, les besoins financiers sont estimés à 10 798 383 897 FCFA ;
- la mise à disposition des intrants (semences et engrais) en situation d'urgence : cette activité n'était pas prévue dans le Costab initial, nécessite un financement à hauteur de 27 949 736 252 FCFA ;
- la mise en œuvre du volet carbone du PRSA : initialement non prévue dans le Costab, a un besoin financier estimé à 900 000 000 FCFA ;
- l'aménagement de 500 ha supplémentaires et des pistes d'accès du périmètre irrigué de Bossora avec un besoin financier supplémentaire d'environ 6 000 000 000 FCFA.

ANNEXES :

- Termes de référence de l'évaluation à mi-parcours
- Calendrier de la mission
- Liste des structures et personnes rencontrées
- Profil et responsabilités des membres de l'équipe d'évaluation
- Situation des indicateurs du cadre des résultats du PRSA au 30/10/2024
- Liste des documents consultés

Annexe 1 : TERMES DE REFERENCES POUR LE RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDE POUR LA REVUE A MI PARCOURS DU PRSA-BF

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Introduction

Le Programme de résilience du système alimentaire (PRSA) en Afrique de l'Ouest est une réponse des organisations régionales à la faible productivité du système alimentaire. Il est mis en œuvre dans plusieurs pays dont le Burkina Faso avec l'appui technique et financier de la Banque Mondiale suivant une approche programmatique multi-phase.

Au Burkina Faso, il s'inscrit dans les priorités nationales déclinées dans le Plan national du développement économique et social pour la période 2021-2025 (PNEDS II), dans le Plan d'actions pour la stabilisation et le développement (PA-SD) et dans la politique sectorielle de production agrosylvopastorale (PS-ASP) qui visent la transformation structurelle de l'économie.

Le PRSA-BF est mis en vigueur en juin 2022. Cependant les activités opérationnelles ont démarré au cours du dernier trimestre de l'année 2022 avec la mise en place d'une partie de l'équipe du Programme. Le premier PTBA optionnelle a été exécutée au cours de l'année 2023. Conformément aux accords de financements du Programme la revue à mi-parcours du Programme doit se tenir courant dernier trimestre de l'année 2024. C'est dans ce cadre que les présents TDR sont élaborés pour le recrutement d'un bureau d'étude chargé de la conduite de cette mission.

Description du Programme

Au Burkina Faso, l'objectif de développement du PRSA est d'accroître la préparation à l'insécurité alimentaire et améliorer la résilience des acteurs du système alimentaire, des paysages prioritaires et des chaînes de valeur dans les zones du programme. Pour atteindre cet objectif, il est structuré en cinq (05) composantes :

- ✚ Composante 1 : Services de conseil numériques pour la prévention et la gestion des crises agricoles et alimentaires ;
- ✚ Composante 2 : Amélioration de la compétitivité et facilitation de l'accès au marché ;
- ✚ Composante 3 : Intégration des marchés et commerce ;
- ✚ Composante 4 : Réponses d'urgence contingentes ;
- ✚ Composante 5 : Gestion du programme.

Les principaux résultats attendus sont : (i) 75 000 acteurs du système alimentaire ont accès aux services de conseil en hydro et agrométéorologie; (ii) 500 000 Producteurs adoptent des technologies et services agricoles intelligents sur le plan climatique; (iii) 26 160 ha sont sous pratiques de gestion intégrée du paysage ; (iv) 80% des agriculteurs qui ont accès à des services météorologiques, climatiques et de conseil en agriculture utilisables sont satisfaits; (v) 30% de la production font l'objet d'échanges intrarégionaux dans les chaînes de valeur sélectionnées (maïs, niébé, légumes) , (vi) 6 Technologies sont mises à la disposition des agriculteurs par le consortium du NCoS, du CGIAR et d'autres instituts de recherche internationaux.

Le programme intervient dans sept (7) régions à savoir la Boucle du Mouhoun, le Centre Est, le Centre Sud, le Centre Ouest, l'Est, les Hauts-Bassins et le Nord. Le coût global du programme est estimé à **72 048 164 000 FCFA** reparti comme suit par source de financement :

Sources de financement	Montant (millions USD)	Coût global milliers CFA	%
Don IDA	45,0	25 509 600	35
Crédit IDA	45,0	25 509 600	35
Don GAFSP	24,0	13 605 120	19
Etat	2,2	1 249 796	2
Bénéficiaires	10,8	6 174 048	9
Coût total	127,1	72 048 164	100

La stratégie d'intervention repose sur le principe du « faire-faire ». A ce titre, des conventions et des protocoles de collaboration sont signés avec une vingtaine de structures pour la mise en œuvre opérationnelles de certaines activités.

Le PRSA-BF est classé dans la catégorie 2 de la réglementation des programmes et programmes et son exécution repose principalement sur les structures étatiques. Les activités sont mises en œuvre par deux (2) types d'intervenants à savoir :

- les structures de l'Etat et les institutions partenaires à travers des protocoles/conventions de collaboration ;
- les ONG et les prestataires privés à travers des contrats de fournitures, services et de travaux.

Ainsi, les principales structures intervenant dans le Programme sont les suivantes : DGADI, DGPV, DGFOMR, DGPER, DGESS, DGC, SONAGESS, ANAM, SP/CPSA, SE-CNSA, UJKZ, ANEVE, INERA, les sept (07) DRARAH, CRA.

II. ETAT D'EXECUTION DU PROGRAMME AU 30 JUIN 2024

La synthèse de l'état de mise en œuvre du Programme à la date du 30 juin 2024 se présente comme suit :

Au niveau de la composante 1 ; on note :

- l'appui à l'ANAM pour la production et la diffusion des informations agro-météo au profit des producteurs ;
- l'élaboration du Plan d'action des systèmes d'information sur la sécurité alimentaire ;
- la mise à jour du Plan National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation;
- la formation en cours de de 02 techniciens supérieurs en agrométéorologie, de 05 Masters en changements climatiques et de 04 thèses ;
- l'implémentation de la technologie Topraicell ;
- le renforcement des capacités des acteurs entre autres.

A la date du 30 juin 2024, le taux d'exécution physique de la composante de la composante est de% contre un taux d'exécution financier de 12,42%.

Au niveau de la composante 2 ; on note :

- la réalisation des études techniques et le recrutement en cours des entreprises pour les travaux de construction/réhabilitation de bâtiment au profit de l'INERA ;
- le démarrage des travaux de recherche prioritaires sur les fruits et légumes ;
- l'acquisition et la mise à disposition de de 37 500 tonnes d'engrais aux producteurs ;
- l'acquisition et la mise à disposition de 1327 tonnes de semences aux producteurs ;
- l'appui aux labours de 6000 ha de bas-fonds ;
- la validation des études APD, EIES et PAR pour la réhabilitation du périmètre irrigué de Bama d'une superficie de 1 260 ha ;
- la validation des études technique de 2 680 ha de bas-fonds dans la perspective de l'aménagement de 2 000 ha ;
- la récupération de 594 ha de terres dégradées entre autres

A la date du 30 juin 2024, le taux d'exécution physique de la composante de la composante est de% contre un taux d'exécution financier de 74,23%.

Au niveau de la composante 3 ; on note :

- la sélection et le financement en cours de 304 promoteurs des microprojets ;
- la mise en place de huit plateforme d'innovation mutilacteurs acteurs ;
- le renforcement des capacités des acteurs du commerce agricole sous régionale ;
- la diffusion de la stratégie nationale sur les réserves alimentaires et le renforcement des capacités des acteurs ;
- la réalisation des études techniques pour la construction d'infrastructures post récoltes entre autres.

A la date du 30 juin2024, le taux d'exécution physique de la composante est de% contre un taux d'exécution financier de 3,35%.

De façon global, le taux d'exécution physique cumulé du programme à la date du 30 juin 2024 est de% contre un taux d'exécution financier de 49,45%.

Aussi au niveau de décaissement, on note un taux de décaissement global de 38,28% soit 43,87% pour les ressources GAFSP, 37,66% pour les ressources IDA et de 2,64% pour la contrepartie de l'Etat.

III. OBJECTIFS DE LA REVUE A MI-PAROURS

L'objectif de la revue à mi-parcours est de formuler à l'attention des partenaires financiers du Programme, à partir d'un regard extérieur et à mi-chemin, une opinion sincère sur la mise en œuvre du PRSA-BF. Le Consultant produira un rapport dans lequel il donnera l'état d'avancement exact du programme et fera des suggestions et des recommandations précises sur ce qu'il faudra éventuellement corriger pour rester dans la logique d'atteindre les objectifs initiaux.

Pour se faire, le Consultant procèdera à une analyse globale de l'ensemble du Programme. Il appréciera l'actualité de la pertinence des objectifs initiaux visés par le PRSA-BF et vérifiera

si la stratégie est en adéquation avec la situation sur le terrain et si l'approche permettra d'atteindre les résultats escomptés. L'état d'exécution du programme à cette étape devra être analysée de façon approfondie en examinant les réalisations ainsi que les difficultés rencontrées. Globalement, les éléments à apprécier pour atteindre l'objectif de la mission sont : (i) le niveau d'exécution atteint en rapport avec le rapport d'évaluation, (ii) le degré d'implication effective de tous les acteurs et partenaires du projet ainsi que les moyens effectivement affectés, (iii) l'utilisation des ressources par l'unité de gestion du Programme (UGP), (iv) l'adéquation des ressources allouées avec le reste des activités et (v) les activités à réaliser en rapport avec le temps restant.

De façon pratique, dans un premier temps, le Consultant procédera à une appréciation générale du programme à partir des aspects suivants : les objectifs, la pertinence, le cadre structurel, l'efficacité, la cohérence, l'efficience, la durabilité, le cadre institutionnel, la participation des bénéficiaires, la performance des bailleurs de fonds, de l'UGP et des principaux partenaires ainsi que les contraintes de mise en œuvre. Il lui faudra analyser les volets touchant la stratégie et l'approche de mise en œuvre, les actions prévues, les résultats en matière de renforcement des capacités institutionnelles, les impacts aux plans environnemental, économique et social. Pour cela, il devra :

- établir avec précision le niveau d'exécution du programme composante par composante, comparer les réalisations avec les prévisions du document de programme et déterminer les causes des écarts (positifs ou négatifs), analyser les résultats par rapport aux moyens mis en œuvre ainsi que les écarts et identifier les raisons principales qui favorisent ou entravent la réalisation des activités;
- actualiser la viabilité économique et financière du programme à travers plus spécifiquement les perspectives de gestion ultérieure des infrastructures et les dispositions à prendre pour tendre vers une responsabilisation maximale des bénéficiaires ;
- juger de la durabilité du programme et déterminer son impact sur les plans environnementaux, sociaux (impacts sur le statut des femmes), et économiques (augmentation des revenus des populations ciblées, réduction de la pauvreté, etc.), et proposer si nécessaires des mesures visant à garantir la durabilité des actions ;
- déterminer si les objectifs initiaux demeurent pertinents et réalisables au vu des réalisations enregistrées et dans la perspective de la prise en compte des orientations stratégique du pays, et proposer le cas échéant les ajustements nécessaires ;
- tirer les enseignements pratiques du mode de programmation des activités ;
- identifier dans le détail et en les argumentant les éventuelles mesures correctives susceptibles d'améliorer la performance du programme ainsi que les problèmes justifiant des études approfondies ;
- examiner si le programme est en mesure de surmonter les contraintes identifiées et faire des propositions réalistes exécutables à court et moyen terme ;
- juger de l'efficacité des méthodes et moyens d'exécution et de gestion du programme, proposer le cas échéant les adaptations nécessaires, y compris au niveau du personnel d'exécution et des méthodes de travail ;

- apprécier l'adéquation des systèmes d'organisation, de gestion et de suivi mis en place avec les objectifs fixés.

De façon spécifique, il s'agira :

Au plan technique

- faire le point sur l'état de réalisation des différentes composantes et l'évolution des indicateurs (au niveau du PDO et au niveau des résultats intermédiaires) au regard des prévisions en matière de valeurs cibles retenues dans le cadre de résultats. Pour l'évaluation du niveau de réalisation des indicateurs du cadre de résultat, le consultant pourra s'appuyer sur les rapports d'activités du Programme et des partenaires pour certains indicateurs. Cependant des collectes de données seront réalisées pour mesurer le niveau de réalisation d'autres indicateurs aux besoins notamment l'ODP #5, IRI #1 et IRI #11.
- analyser la faisabilité des activités nouvelles (infrastructures et aménagements) dont la réalisation s'avérerait pertinente et pour lesquelles les ressources sont disponibles ;
- évaluer la pertinence, l'efficacité, et l'efficience de la méthodologie et des approches retenues pour l'exécution du programme ainsi que l'atteinte de ses objectifs; identifier dans ce cadre les forces, les faiblesses, les opportunités ainsi que les contraintes dans la mise en œuvre. Il sera en particulier analysé dans quelle mesure les arrangements de gestion administrative et le mécanisme de suivi et évaluation ont effectivement facilité ou entravé la réalisation des activités et donc l'atteinte des résultats, notamment :
 - ✓ le niveau et la qualité de l'appui fourni au programme par le Gouvernement ;
 - ✓ les efforts d'utilisation efficiente des ressources ainsi que l'adéquation entre le profil du personnel et les exigences du programme.

la cohérence entre les composantes du programme et d'éventuelles évolutions de priorités nationales ainsi que l'adéquation des indicateurs actuels du CdR pour mesurer les effets attendus du programme devront être analysées ;

- conduire des études spécifiques sur les aspects transversaux à savoir la prise en compte du genre, les jeunes, l'engagement citoyen etc.;
- formuler des recommandations et propositions pour améliorer et accélérer la mise en œuvre du programme pour la durée restante de sa mise en œuvre ;
- formuler des recommandations pour, éventuellement, ajuster, réorienter ou restructurer le programme pour la durée restante de mise en œuvre compte tenu des coûts actualisés des activités et le budget restant du programme.

Au plan financier

- passer en revue les dépenses et décaissements engagés depuis le démarrage du programme et tirer les leçons pour une meilleure utilisation des ressources ;
- faire la situation des décaissements par source de financement après restructuration et proposer des réallocations de ressources en fonction des priorités d'activités qui seront dégagées pour le reste de la durée du programme ;

- évaluer la gestion financière et comptable et faire des propositions pour améliorer cette gestion le cas échéant ;
- Recouper le plan de décaissement et la période restante pour l'exécution du programme ;
- Vérifier la prise en compte des recommandations des audits internes et externes et les respects des plans d'action dans la prise en compte des recommandations ;
- Evaluer le système mis en place pour assurer l'audit interne du programme.

Au plan de la passation des marchés

- évaluer l'état d'exécution des marchés et discuter des contraintes rencontrées ainsi que les propositions d'actions pour lever les obstacles et difficultés rencontrées ;
- procéder à l'actualisation du plan de passation de marchés pour les travaux, biens et services tenant compte des réajustement opérés et des délais optimum à proposer pour leur réalisation/acquisition ;
- analyser les contraintes et autres difficultés dans le montage des dossiers d'acquisitions par les experts de l'équipe du programme et proposer des mesures pour l'appropriation des procédures et du module informatisé de gestion des marchés.

Au plan du suivi évaluation

- évaluer le système de suivi évaluation mis en place (outils de suivi évaluation, planification, élaboration des rapports, renseignement des indicateurs du cadre de résultats, etc.) et les difficultés rencontrées et les faire des propositions de solutions en vue de l'amélioration le cas échéant ;
- faire le point de l'évolution des indicateurs (au niveau du PDO et au niveau des résultats intermédiaires) au regard des prévisions en matière de valeurs cible retenues dans le cadre de résultats ;
- proposer une restructuration des indicateurs du cadre de résultats en lien avec les réajustements opérés dans la mise en œuvre du Programme.

Au plan des sauvegardes environnementales et sociales

- évaluer l'état d'élaboration des différents documents cadres et l'obtention des différents avis de faisabilité conformité environnemental ;
- évaluer l'état de mise en œuvre des aspects environnementaux notamment l'état de mise en œuvre du PGES, PAR, plans d'actions VBG et EAS/HS.

Au plan de la coordination :

- évaluer l'efficacité du dispositif, de coordination et de pilotage du Programme mis en place en rapport avec les dispositions contenues dans le manuel de procédures administrative, financière et comptable ;
- évaluer les performances du personnel cadre du Programme ;
- proposer des solutions susceptibles de palier aux difficultés identifiées à tous les niveaux.

Critères clés de l'évaluation

Les critères essentiels à retenir pour cette évaluation sont :

- **la pertinence des interventions** du Programme par rapport à ses objectifs d'une part et aux priorités nationales. Il va s'agir de voir notamment si les résultats des interventions sont toujours pertinents et correspondent aux attentes présentes des bénéficiaires, aux priorités du gouvernement, aux visions et politiques de la Banque mondiale ;
- **l'efficacité des interventions.** Il s'agit de voir si les actions ciblées produisent et produiront réellement les effets pour l'atteinte des objectifs initiaux du programme ;
- **l'efficience** : le rendement de la stratégie et des actions du programme devront être appréciés en lien avec l'organisation institutionnelle d'exécution et la mobilisation de ressources (toutes sources de financement confondues), du bon usage de ces ressources et du partenariat avec les autres intervenants du secteur ;
- **l'appropriation** : il s'agit d'évaluer le niveau d'appropriation des actions du programme par les différentes catégories de bénéficiaires et de parties prenantes, notamment au travers d'échanges visant à recueillir les informations sur l'intégration effective des activités du PRSA-BF dans la planification des structures concernées, leurs suggestions et recommandations, et d'enquêtes de satisfaction ;
- **la cohérence** : il s'agit d'interroger les dynamiques internes de l'intervention (entre les différentes actions réalisées, en cours et prévues) ainsi que la dynamique externe : la cohérence des actions du programme avec celles d'autres programmes intervenants sur les mêmes problématiques et/ou bénéficiaires (avec d'autres actions de terrain pour identifier les risques de conflits et les points de complémentarité). ;
- **les effets** : les effets immédiats et de moyens termes, positifs et négatifs, primaires et secondaires, induits par le programme, directement ou non, intentionnellement ou non, devront être identifiés et étudiés. Les effets du programme sur les groupes cibles, **femmes** et jeunes, et les **aspects environnementaux et de nutrition** devront être particulièrement analysés. Au-delà de leur prise en compte dans le cadre de la mise en œuvre du programme, l'analyse devra s'attacher à confirmer le cas échéant les effets positifs concrets ;
- **la durabilité, viabilité ou pérennité** : Il s'agit d'évaluer la probabilité d'obtenir des bénéfices sur le long terme du fait des interventions du programme, les résultats ayant induit ou susceptibles d'induire un impact en termes de renforcement des capacités des parties prenantes, de résilience et de développement durable. Cette phase permettra d'identifier les bonnes pratiques et les expériences reproductibles qu'il conviendra de promouvoir en vue de maximiser les effets positifs, notamment une bonne appropriation des éléments clé de la logique d'intervention du programme dans le temps. Les facteurs à prendre en considération pour l'établissement de la durabilité probable sont notamment :
 - ✓ la validité technique, économique et financière ;
 - ✓ la volonté politique des autorités, y compris un cadre réglementaire favorable ;
 - ✓ le soutien sociopolitique ;
 - ✓ l'efficacité des institutions, de l'organisation et de la reproductibilité de la gestion ;

- ✓ l'incidence environnementale ;
- ✓ la résistance aux facteurs exogènes.
- **la visibilité** : Pour s'assurer la pleine connaissance/maitrise des principes et actions du programme par les différentes catégories de parties prenantes (bénéficiaires indirects, partenaires et autres acteurs de terrain,) notamment celles à même de dupliquer certains acquis.
- **Impact institutionnel** : il s'agit d'évaluer la contribution du programme au perfectionnement ou autres changements dans les normes et pratiques (capacités institutionnelles, cadre politique, etc.) permettant au pays de faire une utilisation plus efficace de ses ressources humaines, financières et naturelles, que ces changements entrent dans le cadre des objectifs du programme ou non.
- **Participation/satisfaction des populations** : il s'agit d'apprécier le degré de participation et de satisfaction des bénéficiaires à travers des enquêtes d'opinion qui accorderont une attention particulière aux femmes, jeunes et couches sociales défavorisées.
- **Performance globale du programme** : le consultant devra établir la performance globale du programme prenant en considération les différents résultats issus de la revue.
- **Performance de l'Etat et des partenaires financiers** : le Consultant établira l'implication de l'Etat dans l'exécution et le suivi du programme et vérifiera l'adéquation des hypothèses sous-tendant l'exercice du contrôle et des responsabilités de l'Administration durant toutes les phases. Il fera ressortir les mesures efficaces prises par le Gouvernement pour établir les bases de la durabilité du programme, notamment et dès le stade de l'identification en encourageant la participation des parties prenantes en plus de son propre soutien. Il conviendra d'évaluer objectivement la qualité des services fournis par la Banque mondiale durant toutes les phases du Programme. Il faudrait faire ressortir clairement le rôle joué par la Banque pour assurer la qualité à l'entrée du programme, et que des dispositions efficaces ont été prises en vue de la mise en œuvre satisfaisante et du fonctionnement futur du programme

RESULTATS ATTENDUS

Au terme de la mission, la revue à mi-parcours devra répondre aux questions suivantes :

- quelle est l'efficacité du programme dans sa prestation de services et de biens?
- les conditions critiques indiquées dans le cadre logique sont-elles toujours valides ou ont-elles changé de manière substantielle ?
- la logique du programme est-elle toujours solide et cohérente (la relation de cause à effets entre les niveaux d'objectifs) ?
- la mise en œuvre du programme se fait-elle suivant l'échéancier prévu ou observe-t-on des écarts majeurs et les résultats attendus ont-ils été atteints?
- y a-t-il des problèmes importants liés :
 - à l'assistance technique ;
 - au soutien de la puissance publique et des autorités aux différents niveaux ;
 - à l'intervention des services déconcentrés de l'administration de l'agriculture?

- l'équipe de programme implique-t-elle de manière participative les différents intervenants et partenaires dans l'exécution ?
- l'équipe du programme et les partenaires se sont-ils préoccupés de la pérennité des actions et quelles sont les dispositions prises dans ce sens ?
- le cadre d'indicateurs de performance qui a été défini est-il mis en œuvre, les informations permettant de mesurer l'efficacité, les effets et l'impact du programme sont-elles collectées, analysées, diffusées et les informations circulent-elles ?

Elle s'intéressera aussi aux dispositifs de collecte de données de suivi et d'évaluation du Programme et formulera des recommandations appropriées pour la suite de ses opérations. La revue à mi-parcours portera aussi sur l'organisation du Programme, sur le cadre de suivi-évaluation mis en place et sur la pertinence du programme.

Au terme de la revue, le Consultant doit avoir brossé une situation claire des résultats obtenus par le Projet, composante par composante, aussi bien au niveau qualitatif que quantitatif (cette évaluation exhaustive touchera également les aspects institutionnels, organisationnels, économiques et financiers, environnementaux, sociaux, etc.). Il doit avoir mis en exergue les contraintes et facteurs de blocage, et proposé les ajustements indispensables pour lever ces difficultés. Il doit formuler un certain nombre de recommandations clés permettant au programme et les réorientations nécessaires pour atteindre les objectifs fixés.

IV. METHODOLOGIE

Le consultant définira clairement les méthodes et la démarche qu'il entend mettre en œuvre pour atteindre les objectifs prévus. L'approche méthodologique globale devra s'appuyer sur l'approche participative et prendra en compte les points suivants :

- la visite sur les sites du programme, incluant une série d'entretiens auprès des bénéficiaires du projet où le Consultant sera introduit par l'équipe du Programme ;
- l'étude documentaire sur la base des documents suivants : rapport d'évaluation, rapports d'activités, rapport de la situation de référence, aide-mémoires des mission d'appui conjointe Gouvernement, Banque Mondiale, rapports d'études, PTBA, états financiers, Manuel de procédures administratives comptables et financières, manuel de suivi évaluation, manuel de mise en œuvre des sous projets et procédures de la Banque Mondiale ;
- l'analyse du Programme (contexte du programme, conception et formulation du programme, cadre logique du programme et dispositions financières) ;
- l'exécution du Programme (mise en valeur des don et prêt, lancement et exécution du Programme, coût du Programme, acquisitions, décaissements, dispositions financières, analyse composante par composante, gestion du programme, points forts et points faibles du Programme) ;
- l'évaluation des activités du Programme ;
- la formulation des conclusions, des enseignements, des recommandations et des orientations ;
- la restitution et la validation des résultats de l'évaluation à mi-parcours. Dix (10) jours après le dépôt du rapport provisoire, sous forme d'un atelier de validation.

V. LIVRABLES DE LA MISSION

Les principaux livrables attendus sont :

- un rapport de démarrage ;
- un rapport provisoire d'évaluation à mi-parcours présentant le déroulement de l'étude et les résultats atteints, conformément aux TDR ;
- un rapport final de l'étude présentant entre autres les résultats obtenus, les conclusions, les leçons et les recommandations fondées sur des preuves. Le rapport doit répondre en détail aux questions d'évaluation formulées ;
- une base de données et l'ensemble des cartes et tableaux Excel.

Les documents seront fournis sur support numérique et physique (un original et cinq copies).

VI. DUREE ET LIEU DE L'ETUDE

La présente étude se déroulera sur une période de deux mois, et le temps de travail effectif du consultant sera de soixante (60) jours calendaires. Le calendrier estimatif est le suivant :

Phases/étapes	Durée (jours)
Préparation de l'étude y compris la réunion de cadrage	5
Réalisations des enquêtes et entretiens	25
Traitement, analyse des données et rédaction du rapport provisoire	20
Correction et dépôt du rapport final	10
Total	60

VII. PROFIL DU CONSULTANT

L'étude sera conduite par un bureau d'étude justifiant de solides compétences dans l'évaluation, la revue à mi-parcours ou finale des programmes et programmes de développement du secteur rural. De manière spécifique, il doit avoir déjà conduit au moins cinq (05) missions de revue à mi-parcours de projets et programmes de développement. L'évaluation d'opérations financés par la Banque mondiale serait un avantage.

L'équipe clé chargée de la revue sera composée de :

- un agroéconomiste ou un ingénieur en développement rural de niveau BAC + 5 au moins disposant de compétences avérées en suivi/évaluation de projets et programmes de développement, production agricole, organisation des producteurs et développement des chaînes de valeur et justifiant au moins de dix (10) ans d'expérience. Une connaissance des procédures de la banque mondiale serait un atout. Il sera le chef de mission en charge de la coordination et de l'élaboration du rapport ;
- un Ingénieur du Génie rural ou Civil de niveau Bac + 5 au moins, spécialiste en aménagement hydro-agricole d'au moins 10 ans d'expérience dans la réalisation d'infrastructures hydro agricoles, justifiant de bonnes connaissances des procédures de passation de marché public en lien avec la réglementation nationale et les règles de la banque mondiale. Il aura en charge les analyses liées à la réalisation des investissements structurants et les propositions de restructurations selon de contexte ;

- un spécialiste en développement communautaire, ayant des connaissances avérées en sauvegardes environnementale et sociale, renforcement des capacités et organisation de la production et des producteurs disposant d'au moins 10 ans d'expérience dans la conduite de missions similaires. Il aura en charge les évaluations environnementales et sociales, l'appréciation de l'incidence de la mise en œuvre des activités sur les capacités des acteurs et le développement des chaînes de valeur et le commerce des produits entre autres ;
- un Statisticien de niveau BAC+5 minimum en statistiques, justifiant d'une expérience professionnelle minimum de 07 ans dont au moins 05 dans le domaine de la collecte et d'analyse des données agricoles dans le cadre de l'évaluation des projets et programmes de développement. Il sera responsable de la conception des outils de collecte des données, de la conduite des enquêtes sur le terrain et de l'analyse des données collectées et de l'analyse des cibles initiales des indicateurs liés à l'objectif de développement du programme et du cadre de résultats ;
- autres compétences pourront être proposées par le Consultant, mais la durée totale des prestations ne devra pas dépasser 5 hommes/mois.

VIII. OBLIGATIONS

Le Consultant prendra toutes les dispositions nécessaires pour la bonne exécution en temps opportun des prestations qui seront sous son entière responsabilité. Il devra s'engager à exécuter son mandat dans le respect des termes de référence et à travailler en bonne entente avec le personnel de l'unité de gestion du Programme.

Le Programme mettra à la disposition du Consultant les documents et les informations nécessaires à l'exécution des travaux et l'aidera à entrer en contact avec les partenaires et populations concernées par le Programme. Les documents et rapports seront remis à l'UGP à la fin des prestations.

IX. MODALITES DE RECRUTEMENT

Le bureau d'étude sera recruté suivant la méthode de sélection fondée sur la qualification du consultant (QC) en accord avec les procédures et règlement de passation des marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de programme d'investissement (juillet 2016, tel que révisé en novembre 2017 et août 2018) et affiché sur le site web : worldbank.org/html/opr/consul.

Annexe 2 : LISTE DES STRUCTURES ET PERSONNES RENCONTREES

Nom et prénoms	Structure/Fonction	Numéros de téléphone
TIENTIKA Salif	Coordonnateur PRSA	70265721
KAFANDO Dominique Iliasse	DRARAH Nord—Point focal	70892196
OUEDAOGO Adama	PRSA-BF/Chef d’antenne UGR Nord	65164661//70632565
KINDO Oumarou	CRA Nord --SG	70 31 27 18
OUATARA	CRA Hauts-Bassins-- SG	72377462
TAMALGHO Bénébamba Joachim	PRSA-BF/ Hauts-Bassins--chargé S/E	70 80 80 72
ZONGO Trinita	PRSA-BF/Chef d’Antenne UGR/Centre-Ouest	77 71 22 52
SAWADOGO Claude	PRSA-BF/UGR PRSA Hauts-Bassins - -chef d’antenne	74360075
PODA Lankpitouo Jacqueline	DRARAH- Hauts-Bassins--Agent	76574925
KANAO Fatoumata	PRSA-BF/Chargé Suivi Evaluation UGR/Centre-Ouest	76 99 13 33
COULIBALY Oumar	PRSA-BF/Chargé Appui Technique UGR/Centre-Ouest	74 47 22 22
BOUE ADAMA	DRARAH Centre-Ouest	70 52 33 38//76 30 15 00
KONDOMBO Madi	CRA Centre-Ouest	70 41 95 65 75 11 64 88
TRAORE Seydou	RAF UGP PRSA	71 41 41 53
DIRIGNA/KABORE Estelle	SPM UGP PRSA	72 89 92 09
VOGNA Dominique	DGPV	70632570/76037957
Nabié Dahian Gervais	DGC	75994057/70053128
NAKOULMA Guillaume	ANAM	70386986/78456477
BENGALY Placide	DGESS	78 84 75 84
OUEDRAOGO Zakaria	SE-CNSA	61819792
SOMBIE Eric	INERA	71355445
KOALGA Zakarie	UJKZ	70 72 15 35
DA Sansan Jules Benoit	PRSA-BF/Chef d’antenne Centre-Sud PRSA	
ZONGO Roger	PRSA-BF/Chargé S/E UGR Centre-Sud PRSA	
CONGO Amos	DRARAH Centre-Sud-DR	
SAWADOGO Zakaria	DRARAH Centre-Sud Point Focal	
KAM Sami Florent	CRA Centre-Sud--SG	
OUBDA Adama	CRA Centre-Est--SG	
TRAORE Abdoulaye	DRARAH Centre-Est --Chef SRESSRESS	
OUEDRAOGO Alphonsine	DRARAH Centre-Est—point focal	
DISSA Dramane	PRSA-BF/UGR Centre-Est--CSO	
KANLA Justin	PRSA-BF/UGR Centre-Est—Chef d’antenne	

Annexe 3 : PROFILS ET RESPONSABILITÉS DES MEMBRES DES EXPERTS DE L'ÉQUIPE D'ÉVALUATION

Nom	Poste	Attributions/responsabilités
KABORE Pato Daniel	Agroéconomiste, chef de mission, spécialiste en production agricole, organisation des producteurs et développement des chaînes de valeur	<p>Interlocuteur du Cabinet A.C.I/D-SA auprès du commanditaire, le chef de mission pilote les activités de l'étude et en assure le contrôle de qualité à la fois sur le contenu et la rédaction. Il assure l'organisation et la coordination de l'ensemble des activités de la mission. Il supervise les travaux et veille à ce que la mission se déroule comme prévu. Le chef de mission est responsable devant le cabinet de l'atteinte des objectifs de la mission.</p> <p>Avec les autres experts, ils sont chargés de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - préparer et participer à la rencontre de cadrage et toutes les rencontres avec le Commanditaire ; - faire la revue documentaire ; - élaborer les outils de collecte de données ; - rédiger le rapport de démarrage ; - former les enquêteurs ; - organiser et suivre la collecte des données par les enquêteurs ; - préparer et tenir les rencontres avec les cadres de l'UGP pour évaluer l'Etat de mise en œuvre des différentes composantes ; - traiter et analyser les données ; - rédiger le rapport provisoire ; - restituer le rapport provisoire et animer l'atelier de validation ; - prendre en compte les observations de l'équipe du Programme pour produire le rapport final <p>Plus spécifiquement, le chef de mission a en charge l'organisation et la mise en œuvre des tâches telles que mentionnées dans les TDR et développées dans la méthodologie. Il veille à une bonne collaboration entre l'équipe de consultants et entre l'équipe, le Cabinet et le Commanditaire afin de parvenir à des analyses et à des livrables de qualité dans les délais impartis.</p>

KABORE Pascal	Economiste, expert d'appui spécialiste en suivi-évaluation	L'expert d'appui en suivi-évaluation sera chargé d'évaluer le système de suivi évaluation mis en place et les difficultés rencontrées et faire des propositions de solutions en vue de son amélioration le cas échéant ; faire le point de l'évolution des indicateurs au regard des prévisions en matière de valeurs cible retenues dans le cadre de résultats et de proposer une restructuration des indicateurs du cadre de résultats en lien avec les réajustements opérés dans la mise en œuvre du Programme.
HAMADOUM Hamidou	Ingénieur du génie rural, Spécialiste en aménagement hydro-agricole,	L'expert en génie rural sera chargé des analyses liées à la réalisation des investissements structurants et les propositions de restructurations selon le contexte. Il analysera la passation des marchés en lien avec son domaine au regard de la réglementation nationale et des règles de la Banque mondiale.
FAYAMA Tiénélé	Environnementaliste, spécialiste en sauvegarde environnemental et social.	L'expert en développement communautaire sera en charge des évaluations environnementales et sociales, l'appréciation de l'incidence de la mise en œuvre des activités sur les capacités des acteurs et le développement des chaînes de valeur et le commerce des produits. Il prendra en charge les aspects sociaux, EAS/HS-VBG, mise en œuvre des PAR suivant les procédures de la Banque Mondiale en matière de politiques de réinstallation des populations.
KOALA Valentin	Economiste-Statisticien	L'expert statisticien sera chargé de la conception des outils de collecte des données, de la conduite des enquêtes sur le terrain et de l'analyse des données collectées et de l'analyse des cibles initiales des indicateurs liés à l'objectif de développement du programme et du cadre de résultats. Il appréciera le dispositif de suivi-évaluation, son efficacité et sa fonctionnalité. Il s'occupera en cas de besoins de la reformulation de certains indicateurs et de la mise à jour de valeurs cibles.
WANRE Ganda Judicaël	Économiste gestionnaire, Expert en gestion financière et passation des marchés	L'expert financier analysera la gestion financière du programme et la passation des marchés. Il proposera le cas échéant, la répartition budgétaire et des modalités de mise en œuvre, afin de garantir l'atteinte des objectifs du programme dans le temps imparti restant.
Commanditaire et Cabinet A.C.I/D-SA	Suivi-coordination de la mission	Assurer l'organisation pratique de la mission par une concertation permanente en vue de faciliter le travail des experts (mise à disposition de documents, de logistique, salle de travail, facilitation administrative, prise de rendez-vous avec les acteurs ciblés, orientation continue de la mission, etc.)
26 Enquêteurs	Niveau licence au moins en sciences humaines et sociales	Ils sont chargés de conduire, avec les consultants, l'enquête de terrain, d'appuyer pour le dépouillement et le traitement des données notamment la transcription des entretiens individuels et de groupe avec les cibles. Ils travaillent avec toute la probité nécessaire et avec une attention toute particulière dans la collecte des données afin d'éviter tout biais.

Annexe 4 : SITUATION DES INDICATEURS DU CADRE DES RESULTATS DU PRSA AU 30/11/2024

Indicateurs	Unités	Données de référence	Valeurs cibles initiales	Valeurs cibles révisées	Résultats atteints 30/09/2024	Progrès vers la cible (%)	Sources de vérification de données	Responsables	Perspectives/Propositions
Indicateurs de résultats de l'objectif de développement du projet									
ODP1. Pourcentage de réduction du nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire dans les zones ciblées par le programme	%	0	25		9,62	38%	Rapports d'activités	UGP	Renseignement sur la base des résultats du cadre harmonisé. Nécessité d'opter pour une périodicité pour mieux apprécier les variations ou opter à l'évaluer sur 2 périodes de l'année. Cette valeur est celle évaluée en octobre 2024. Nécessité de revoir l'estimation du progrès vers la cible.
ODP2. Bénéficiaires du programme (Agriculteurs atteints par des actifs ou services agricoles)	Nombre	0	650.000		504 121	78%	Rapports d'activités	UGP	Les principales activités ayant fait progresser cet indicateur sont : (i) les appuis en intrants, (ii) les labours et (iii) les renforcements des capacités. Prendre en compte tous les bénéficiaires du programme avec une identité unique pour éviter les doublons. Désagréger en fonction des différents types d'appui en évitant les doublons (bénéficiaires des formations, bénéficiaires d'intrants en situation d'urgence, bénéficiaires d'intrants en situation de résilience, bénéficiaires de micro-projets, bénéficiaires de labours, etc.)
Pourcentage de femmes	%	0	40		33,2	83%			
ODP3. Acteurs du système alimentaire ayant accès aux services de conseil en hydro et agrométéorologie	Nombre	0	75.000		69.929	93%	Rapport revue à mi-parcours	UGP	Données initialement issues du suivi des plateformes de diffusion de l'ANAM

Indicateurs	Unités	Données de référence	Valeurs cibles initiales	Valeurs cibles révisées	Résultats atteints 30/09/2024	Progrès vers la cible (%)	Sources de vérification de données	Responsables	Perspectives/Propositions
Pourcentage de femmes									Méthodologie d'évaluation de l'indicateur revue sur la base des enquêtes. Données issues de la collecte des données de la revue à mi-parcours
	%	0	40		23,90	59,8%	Rapport revue à mi-parcours		
ODP4. Surface sous pratiques de gestion intégrée du paysage	ha	0	25.000		7 503	27%	Rapports d'activités	UGP	<p>Digitaliser les fiches spécifiques développées en intégrant une liste au choix pour les types de technologies et pratiques</p> <p>Superficies issues des labours combinés aux semences de variétés améliorées de la réalisation des CES-DRS</p> <p>La réalisation des plans de gestion intégrée des paysages en cours permettra à terme une progression significative de l'indicateur. Cet indicateur va progresser les travaux de récupération des terres dégradées (CES-DRS et végétalisation) sur 10 000 ha (5000 en mécanisé et 3 433 ha en manuel).</p>
ODP5. Producteurs adoptant des technologies et services agricoles intelligents sur le plan climatique	Nombre	0	500.000		486.611	97%	Rapport revue à mi-parcours	UGP	<p>Méthodologie de l'indicateur revue sur la base des enquêtes de mesure du niveau d'adoption technologies promues par le programme. S'assurer que toutes les technologies à retenir ont été</p>

Indicateurs	Unités	Données de référence	Valeurs cibles initiales	Valeurs cibles révisées	Résultats atteints 30/09/2024	Progressions vers la cible (%)	Sources de vérification de données	Responsables	Perspectives/Propositions
Pourcentage de femmes	%	0	40		36,65	91,6%			fournies par les centres de recherche ou consortium.
ODP6. Part de la production faisant l'objet d'échanges intrarégionaux dans les chaînes de valeur sélectionnées	%	20	30		NR		Rapport d'activités Statistiques des douanes et du ministère du commerce	Coordination Régionale DGC	Interpeller la coordination régionale qui en est le responsable de la collecte de l'indicateur Définir les responsabilités au niveau national pour renseigner l'indicateur chaque année
Indicateurs de Résultats intermédiaires									
Composante 1 : Services de conseil numérique pour la prévention et la gestion des crises agricoles et alimentaires régionales									
IRI1. Pourcentage de satisfaction des agriculteurs ayant accès à des services météorologiques, climatiques et de conseil en agriculture utilisables	%	0	80		96	120%	Rapport revue à mi-parcours	UGP	Indicateur évalué sur la base des enquêtes de la revue à mi-parcours Réviser la fiche d'identification de l'indicateur en précisant qu'il s'agit : % des agriculteurs ayant accès à des services météorologiques, climatiques et de conseil en agriculture utilisables satisfaits
IRI2. Amélioration de l'accès aux services locaux d'information sur le climat grâce aux plateformes d'information numériques	Oui/Non	Non	Oui		Oui	Oui	Rapports d'activités	UGP	La fourniture de services d'information climatique et d'informations agrométéorologiques aux bénéficiaires du projet est assurée par le biais de plateformes d'information numériques (Facebook, WhatsApp) fournies par le projet notamment le site web de l'ANAM
IRI3. Nombre d'accords impliquant la coproduction de services agro-hydro-météorologiques entre	Nombre	0	2		1	50%	Rapports d'activités Accords signés	UGP	Accord entre l'université Joseph KI ZERBO et TELECEL dans le cadre de l'implémentation de

Indicateurs	Unités	Données de référence	Valeurs cibles initiales	Valeurs cibles révisées	Résultats atteints 30/09/2024	Progrès vers la cible (%)	Sources de vérification de données	Responsables	Perspectives/Propositions
les secteurs public et privé									la technologie TOPRAINCELL
Composante 2: Durabilité et capacité d'adaptation de la base productive du système alimentaire									
IRI4. Technologies mises à la disposition des agriculteurs par le consortium du NCoS, du CGIAR et d'autres instituts de recherche internationaux	Nombre	0	6		20	333%	Rapports d'activités	UGP	Ces technologies ont été mises à la disposition des producteurs à travers de sessions de formation et la mise en place de champs école. Réviser la fiche d'identification de l'indicateur en précisant les types de technologies concernées
Pourcentage de technologie sensibles	%	0	30		35,71	119%			
IRI5. Pourcentage de sous-projets sélectionnés dans le cadre des plans de gestion intégrée du paysage et pour lesquels des mesures de résilience au changement climatique ont été mises en œuvre	%	0	70		70	100%	Rapports d'activités	UGP	Le plan de gestion intégrée des paysages en cours d'élaboration permettra de sélectionner les sous-projets. Nécessité d'accélérer la préparation des sous-projets
IRI6. Système d'information spatiale établi et opérationnel pour concevoir et planifier des pratiques de gestion des terres résilientes au climat	Oui/Non	Non	Oui		Non	Non	Rapports d'activités	UGP	Accélérer l'élaboration du plan de gestion intégrée des paysages en cours qui permettra la mise en place du système d'information Mise en place de la plateforme prévue en 2025 dans le cadre de la mise en œuvre des PGIP.
Composante 3 : Intégration des marchés alimentaires régionaux et commerce									
IRI9. Nombre d'acteurs du secteur privé impliqués dans le commerce agricole régional soutenu par le programme	Nombre	0	100		107	107%	Rapports d'activités	DGC	Issus de la mise en place des plateformes d'innovation multi-acteurs, des appuis pour l'accréditation et des renforcements de capacités
IRI10. Nombre d'agricultrices ayant reçu des biens ou des services pour améliorer la commercialisation dans les chaînes de valeur sélectionnées	Nombre	0	15 500		2 498	16%	Rapports d'activités		La mise en place et le fonctionnement des plateformes d'innovation multi-acteurs vont permettre d'augmenter le

Indicateurs	Unités	Données de référence	Valeurs cibles initiales	Valeurs cibles révisées	Résultats atteints 30/09/2024	Progrès vers la cible (%)	Sources de vérification de données	Responsables	Perspectives/Propositions
									nombre d'agricultrices
Composante 5 : Gestion du programme									
IRI11. Pourcentage de bénéficiaires satisfaits des interventions du programme	%	0	80		82,9	104%	Rapport Revue à mi-parcours	UGP	Les bénéficiaires du programme sont satisfaits des interventions qui leur ont été apportées. Cela dénote d'un bon ciblage et de la pertinence dudit programme
IRI12. Pourcentage de plaintes enregistrées et traitées par le programme	%	0	90	100	55	55%	Rapports d'activités	UGP	Il s'agit du rapport entre les plaintes générales résolues + plaintes générales en cours de traitement + plaintes EAS/HS résolues + plaintes EAS/HS en cours de traitement)